

# LA VIE INTERNATIONALE

REVUE MENSUELLE  
DES IDÉES, DES FAITS  
ET DES ORGANISMES  
INTERNATIONAUX

TOME V. 1914. — Numéro 3  
Fascicule 21 de la collection.



PUBLIÉE PAR  
Office Central des Associations Internationales  
BRUXELLES

La Vie Internationale.  
(05)

(oo)

1912..... — *La Vie Internationale*. Revue mensuelle des idées, des faits et des organismes internationaux, publiée par l'Union des Associations Internationales, Bruxelles. In-8°, 100 à 120 p. par fasc. Par an 25 fr., 1 £., 20 Mk., 5 \$.

[RÉDACTEURS EN CHEF : H. La Fontaine et P. Oilet, Directeurs de l'Office Central des Associations Internationales.]

Pour les abonnements et les annonces s'adresser à l'Office Central des Associations Internationales, rue de la Régence, 3bis, Bruxelles.

SOMMAIRE DU FASCICULE 21 :

**Robert Piloty.** — Diplomatie et Anarchie. .... 193

**Notices.** — Le Bureau International des Fédérations d'Instituteurs, 205; — La Canal de Suez, 214.

**Faits et Documents.** — Encaisse métallique et circulation fiduciaire des Banques d'émission européennes, 227 ; — Caractère international des Émissions faites en Belgique, 228 ; — Réformes à réaliser dans le trafic postal international, 232 ; — Législation internationale contre la Corruption en matière commerciale, 235 ; — Commerce international de la Suède en 1912, 236 ; — Télégrammes différés, 237 ; — Chemin de fer transmongolien, 239 ; — Progrès du système métrique, 241 ; — Prix international de Microbiologie, 241 ; — Enquête internationale sur l'ozène, 242 ; — Concurrence électrique internationale, 243 ; — Cherté de la vie, 244 ; — Statistique internationale des Livres et des Périodiques, 245 ; — Prix internationaux d'aviation, 248 ; — Le Rallye international de Monaco, 249 ; — Concours internationaux d'aviation, 249 ; — Records mondiaux en aéroplane, 250.

**Associations Internationales.** — Philosophie, 251 ; — Ordre de l'Étoile d'Orient, 251 ; — Travailleurs, 252 ; — Enfance du premier âge, 254 ; — Actuaire, 259 ; — Ethnologie et Ethnographie, 260 ; — Ethnologie religieuse, 261 ; — Maladies professionnelles, 263 ; — Pharmacie, 263 ; — Thalassothérapie, 265 ; — Ingénieurs, 266 ; — Unification des pas de vis des tuyaux, 267 ; — Tramways et chemins de fer d'intérêt local, 269 ; — Laiterie, 271 ; — Chimie appliquée, 271 ; — Pétole, 272.

**Expositions Internationales.** ..... 277

**Union des Associations Internationales.** ..... 283

**Chronique Internationale.**

**Calendrier des Réunions Internationales (en annexe).**

*La revue étant publiée dans un but de large diffusion, la reproduction et la traduction de ses articles et de ses informations est autorisée sous la seule condition d'indication de source.*

# Diplomatie et Anarchie

PAR

**Robert PILOTY**

**Professeur à l'Université de Wurzburg.**

[341.7 (04)]

La mission de la diplomatie, au point de vue formel, a été de tout temps semblable à ce qu'elle est actuellement et à ce qu'elle demeurera toujours. Elle consiste à diriger les relations entre les Etats. La caractéristique de cette fonction était, au temps des Babyloniens et des Assyriens, ce qu'elle est de nos jours. Or doit, toutefois, pour s'en rendre compte, distinguer avec soin les manifestations extérieures et l'importance formelle de cette fonction publique. Au point de vue des manifestations extérieures, il y a évidemment une différence notable entre le fait par un des légats de César de se rendre auprès d'une horde asiatique ou africaine, pour nouer avec elle des pourparlers, et le fait par un envoyé accrédité et permanent de la Grande-Bretagne de remettre une note au Gouvernement français. Celui qui sait comment, dans leurs grandes lignes, se sont développées les civilisations de jadis et d'aujourd'hui, tient compte de cette différence dans les manifestations extérieures, mais découvre derrière elles toujours un seul et même fait : *la direction des relations entre les Etats.*

La nécessité de cette fonction publique résulte du fait de la multiplicité des Etats. Même cette étrange exagération de l'idée étatique, qui s'est répandue à certaines époques, sous le concept d'empire mondial, de monarchie mondiale, d'empire universel,

d'église universelle, et qui continue encore actuellement à troubler certains cerveaux, a dû céder, chez ceux qui s'en sont fait les protagonistes, devant des concessions nécessaires et admettre qu'il y a des limites à toute domination ; elle a dû reconnaître l'existence d'autres puissances et, si parfois cela lui a semblé dur, elle a dû accepter l'existence de la diplomatie qui préside aux relations entre les Etats.

En réalité, jamais il n'a existé d'empire mondial, d'église universelle, d'organisation unique de contrainte et de droit pour l'humanité entière! Toujours il n'y a eu que des Puissances et des Etats plus grands ou plus petits, des degrés plus larges ou plus étroits de dépendance d'un Etat vis-à-vis d'un autre Etat, des unions et des relations plus étendues ou plus restreintes de Puissance à Puissance.

Mais il a pourtant toujours existé un monde des idées, suivant d'autres voies que celles de la réalité, un monde des esprits politiques qui, ou bien restèrent plus ou moins au dehors des frontières au delà desquelles s'affirmait en fait la puissance politique, ou bien construisirent leur monde imaginaire par delà ces frontières. Ce monde idéal des esprits politiques a parfois exercé une action effective sur la marche successive ou soudaine des événements. Qui ne reconnaît, dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin, les grandes lignes idéales d'une Eglise mondiale dont la construction fut plus tard commencée en réalité avec le concours de la diplomatie? La *Divine Comédie* de Dante ne fut-elle pas au fond un projet pour la constitution d'un Etat mondial ? Ce qui a été ainsi délinéé idéalement par des individualités isolées, en des traits plus nets, comme la manifestation des intentions vivantes de la politique d'une époque, appartient dans une certaine mesure à l'histoire des empires mondiaux, non moins peut-être que les guerres de conquête d'un Alexandre, d'un César, d'un Mahomet, d'un Djingiskhan, d'un Louis XIV et d'un Napoléon. Toutes ces individualités du monde des surhommes, qu'elles aient possédé un trône ou non, qu'elles aient agi par la plume et la parole ou par le sceptre et l'épée, ont été des diplomates d'un genre exceptionnel. Il leur était insupportable de voir l'humanité subdivisée en multiples Etats et ceux-ci se donner une direction de vie d'après leurs propres aspirations. Ils se sont sentis contraints, poussés par une impulsion intime, de fixer

pour but à l'humanité la domination d'un seul et ils s'imaginèrent pouvoir atteindre ce but, par des moyens plus ou moins sanglants, en lui imprimant le sceau de leur propre personnalité. A ce dernier point de vue, ils se ressemblent tous jusqu'au dernier détail, et leur maxime commune ne tendait au fond qu'à transformer la diplomatie en une forme de domination plus aisée, plus simple et englobant le monde entier. Ils voulaient, à la place d'une politique mondiale commune à de nombreuses puissances, instaurer la domination mondiale d'une puissance unique, la leur. Les portraits de César, Napoléon, Mahomet et Alexandre se différencient moins par leur tête que par leur coiffure. Tant saint Augustin que Dante et les autres universalistes, ne sont-ils pas tous au fond de la même trempe? Seul le diadème visible leur manque. L'imperium de l'action et de la pensée, l'idée mondiale d'une humanité organisée, telle est la marque commune de leur esprit.

Si le plan de l'un de ces hommes était devenu une réalité, la diplomatie aurait en fait vu se modifier sa nature essentielle ; au lieu de veiller aux relations entre les États, elle aurait, d'un centre unique, assuré la domination du monde.

Ce qui est certain pourtant, c'est qu'aucun de ces grands créateurs de plans n'a pu atteindre son but, même d'une manière approchée. Toujours il a existé des espaces qui échappèrent à leur domination, toujours en dehors de celle-ci de vastes empires humains demeurèrent intangibles. L'humanité cultivée de l'Ouest et de race blanche n'est entrée en contact continu avec celle de l'Est et de race jaune, que depuis un peu plus de cent ans. Même dans les limites des frontières où s'exerce leur domination, bien des populations parvinrent à se soustraire aux ordres donnés par le pouvoir central et une diplomatie demeura nécessaire pour assurer les relations entre le pouvoir central et les autorités des divers territoires, et bien souvent ces autorités territoriales parvinrent à redevenir des États indépendants qui se refusèrent à reconnaître le chef de l'empire aussitôt qu'il s'éloignait d'eux et que ses légats et commissaires armés témoignaient de quelque faiblesse ! Si la diplomatie modeste et humble a consenti parfois à suspendre, en apparence, son labeur traditionnel pour se soumettre aux indications pressantes d'un chef d'empire, bientôt pourtant elle relevait de nouveau la tête et se remettait à tisser

les fils nécessaires pour réparer et compléter le réseau insuffisant d'une domination universelle.

Cette œuvre de ténacité, elle ne s'est pas lassée jusqu'aujourd'hui à la poursuivre. Qu'est du reste la politique mondiale d'après notre conception moderne sinon de la diplomatie entre États, c'est-à-dire le maintien des relations d'un État avec *tous* les autres?

Ici, il est indispensable de s'arrêter et de réfléchir, car on a parlé de l'anarchie qui caractérise la Société des États. Ce mot résonna comme le son âpre d'un reproche dans la symphonie des Puissances. Rarement l'impression laissée par une situation internationale a mérité plus de fixer l'attention et la réflexion générale que l'emploi de ce petit mot. Anarchie — ce mot détesté dans la vie intérieure des États, — serait le signe sous lequel est placé la Société des États, dès que le regard d'un citoyen se porte vers n'importe quoi en dehors des frontières de son propre État : anarchie parmi les vingt-trois États de l'Europe, anarchie partout en Amérique, en Asie et en Afrique, partout où des États dans le monde sont voisins les uns des autres ; anarchie malgré les milliers de relations créées par les échanges intellectuels et économiques ; anarchie partout, dans précisément toutes les relations de la vie qui, à l'intérieur d'un État, font l'objet d'un système complet et minutieux d'ordre et de soins.

Non, non, trois fois non ! Il n'en est pas ainsi, ni en idée, ni en réalité ! Tout d'abord, cette caractérisation sommaire témoignerait d'un dédain profond pour la civilisation collective du monde, d'un dédain pour le principe qui est à la base de chaque État, qui est ce qu'on appelle l'ordre et qui est le contre-pied de l'anarchie. Car, si cette caractérisation était vraie, elle ne signifierait rien moins que d'autoriser chaque État, en vertu de sa souveraineté, à se déclarer libre de tout lien vis-à-vis de tous les autres États faisant partie du monde civilisé. Elle signifierait au fond qu'il existe autant d'empires mondiaux qu'il y a d'États et ramènerait la conception de la diplomatie à l'antique maxime barbare : « Est permis ce qui réussit ».

Celui qui a jeté à la face de la Société des États ce mot d'anarchie n'était pas lui-même un diplomate de carrière, c'était un spectateur critique des choses qui sont et qui ne sont pas, c'était Alfred Fried. Ce qu'il entendait par anarchie, ce n'était certes ni

les relations idéales, ni les relations réelles des Etats, mais leurs relations telles qu'en théorie et en pratique les conçoit une diplomatie qui à un certain moment a été *ce qu'elle ne devrait pas être*, mais qui, en règle générale *n'est pas ainsi*. Beaucoup de diplomates de carrière donnent tort, en souriant, à Fried : ils lui donnent tort, car la condition de leur action dans le monde est l'existence de relations gouvernementales organisées ; mais ils sourient pourtant comme sourient ceux qui doivent combattre une thèse à laquelle ils acquiescent en silence. Et, de fait, notre diplomatie, dans le monde entier, ne veut rien savoir d'une organisation du monde. Elle admet comme condition de sa propre existence, l'existence de relations gouvernementales organisées, mais elle considère qu'il existe encore une autre condition, celle de la liberté la plus étendue au bénéfice de chacun et de son Etat.

Fried a donc tout à fait raison, en sa qualité de critique, lorsqu'il se représente parfois le monde comme un entrelacement d'agences diplomatiques, qui sont entre elles dans un état de guerre latente. Mais à un tel degré de représentation, l'image n'est exacte que si l'on considère toutes les normes du droit conventionnel et public international comme un droit hypothétique, c'est-à-dire un droit qui n'a de valeur qu'aussi longtemps qu'il n'est pas éliminé par une guerre. Que cette valeur hypothétique du droit international a été en quelque sorte reconnue, tant dans la conception officielle des Etats que dans l'œuvre réalisée à La Haye, cela ne peut être nié.

D'après cette conception anarchiste de la Société des Etats, que Fried combat, la diplomatie a pour mission le maintien des relations de tous les Etats avec tous les Etats sous la menace de la guerre. Car, d'après la conception officielle, être souverain, c'est avoir la faculté de faire la guerre. Et qui pourrait nier que cette conception s'affirme à nouveau à chaque instant et a trouvé son application dans tel ou tel cas?

Sans vouloir justifier cet état de choses ou l'inscrire au passif de n'importe qui, et sans vouloir examiner à fond pourquoi il y a lieu de repousser cette manière de voir, qu'il nous soit pourtant permis d'en étudier ici la véritable signification.

A ce point de vue on serait tenté de comparer la situation exterritoriale de la diplomatie mondiale à un vaste jardin zoologique, dans lequel tous les fauves du monde s'épient les uns

les autres dans une méfiance mutuelle, avec le désir de tomber les uns sur les autres dès que la faim l'ordonne et dès que la faiblesse ou l'inattention de l'adversaire le permet.

Il serait à peine possible de prétendre que cette comparaison est erronée. Il y a plutôt lieu de constater que la diplomatie humaine est supérieure à la diplomatie animale ou instinctive par *un* élément. Cet élément — nommons-le la *raison*, — permet de se passer, pour assurer la vie en commun, de tous ces fossés ou de toutes ces grilles qui séparent les installations d'un jardin zoologique. La raison humaine, pour autant qu'elle ne soit pas troublée par la maladie, l'ignorance ou la méchanceté, possède un riche trésor d'expériences et un arsenal plus riche encore de moyens de violence et grâce à l'action de ces deux leviers sur les actes et les abstentions de la diplomatie, la raison agit en fait comme les fossés et les grilles d'un jardin zoologique.

L'expérience a enseigné que tous les maux, causés à un peuple par l'absence de justice et de puissance à l'intérieur d'un État, peuvent également accabler un État et son peuple au moment d'une guerre. C'est pourquoi la diplomatie se donne comme mission la plus haute, non de chercher à provoquer la guerre, mais à l'éviter autant qu'il est possible.

Souvent, il est vrai, ce qu'elle fait pour obéir à la raison lui est reproché comme une lâcheté par les philistins de la politique. Ah ! si chaque petit courage qui s'est dressé en Mentor de la diplomatie était un courage véritable, si l'on plaçait au premier rang ceux qui réclament la lutte et si on les formait en ordre de bataille, si les rédacteurs des journaux jingoïstes devenaient les trompettes chargés de sonner l'attaque, quelles merveilles dans la politique on aurait vu se réaliser ! On devrait, de part et d'autre, aux frais de l'État, donner un clairon à chacun de ces excitateurs professionnels et les placer sur les frontières, les uns en face des autres, chaque année une fois au moins, en deux groupes musicaux qui claironneraient jusqu'à l'épuisement. Cela ne coûterait pas si cher aux pays en question que ce que ces excitateurs claironnent au moyen de leur presse et les sonneurs de clairons ne se feraient probablement pas les uns aux autres, d'autre mal. Souvent, il semble que les trompettes professionnels ne cherchent qu'à rendre plus difficile la mission de la diplomatie. Ils croient que la diplomatie est plongée dans un sommeil



profond dont il faut la tirer brutalement, ou bien ils pensent que le peuple doit être continuellement rendu attentif aux multiples moyens qu'il possède pour conquérir le monde, et combien menaçant est le danger d'une surprise, et combien d'autres craintes imaginaires doivent le préoccuper. En réalité, ils rendent simplement difficile à la diplomatie l'exécution de ses intentions pacifistes. Combien superflue et souvent perturbatrice est leur action, voilà à quoi ils ne songent pas toujours.

L'homme compétent seul sait combien difficile est la profession du diplomate et quel monde d'intérêts, de peines et de soins est inclus dans ces mots « relations entre les États ».

La vraie situation historique et géographique du monde est déjà la cause de suffisamment de difficultés. A cette situation se rattachent avant tout les faits suivants. Jadis, quand sévissaient des guerres ardentes pour fixer les frontières des États européens, la base la plus raisonnable et relativement la plus acceptée consistait à s'appuyer sur la *constitution ethnographique* d'un peuple. On disait : à chaque peuple correspond un État ; à chaque peuple sa souveraineté originale ; à chaque peuple son droit ! C'est ainsi que la *langue* fut prise comme signe principal pour fixer la communauté nationale et, lorsque des doutes subsistaient encore, on se réclama des frontières naturelles, notamment des chaînes de montagnes, non parce qu'elles séparent — les rails et les fils télégraphiques ont depuis longtemps vaincu ces obstacles, — mais parce qu'elles ont été, en réalité, les frontières historiques des langues et le sont toujours encore et le resteront encore longtemps pour la grande masse du peuple. Une deuxième frontière naturelle fut constituée par la *mer*. Elle aussi non parce qu'elle sépare éternellement les peuples, mais parce que jadis elle les a séparés plus que tout autre obstacle. Ces faits historiques et géographiques ont contribué, plus que toute politique, à la formation actuelle des États en Europe. La constitution naturelle et la situation des pays ont aussi réagi sur la caractéristique des peuples et leur ont procuré des avantages et parfois des désavantages au point de vue de leur vie mondiale. Combien impuissants ont été tous les sacrifices qui, par des moyens politiques violents, ont cherché à contrarier ces groupements et à réaliser des formations artificielles géométriques, si on les compare aux moyens que la diplomatie, d'accord avec la technique

et l'économie, aurait pu trouver et appliquer au bénéfice de tous les intéressés ! Combien amère a été l'expiation pour certains États, qui ont négligé de recourir à ces moyens, poussés par une orgueilleuse politique de violence, et qui ont cherché à écraser des voisins plus faibles qui, grâce à l'application de principes économiques raisonnables, avaient réussi à vaincre les frontières naturelles de la mer par un labeur de civilisation coloniale. Combien le commerce et l'industrie, l'agriculture et la culture intellectuelle se développeraient, même dans les plus petits États, si leur diplomatie s'ingéniait à créer des relations et des moyens de communication favorables ! Combien avantageux enfin il serait, pour des pays de confessions mêlées, d'abandonner la folle politique de l'oppression vis-à-vis de ceux qui appartiennent à une religion dissidente et de chercher à tirer tous les bénéfices que peut donner une véritable communauté politique dont les moindres force disponibles sont utilisées.

Quelle insanité ce serait si les voix de ces réactionnaires indiquaient de nouveau à l'Europe sa ligne de conduite, eux qui verraient si volontiers un Tamerlan brandir son knout sanglant et un Napoléon lancer ses obus et laisser massacrer, sur les champs de bataille de l'étranger, les enfants de sa nation, la génération de demain, avant même qu'elle ne soit arrivée à son plein développement !

Quelle insanité ce serait, par amour pour les idées romantiques d'une époque arriérée, d'imposer à une diplomatie, gagnée à une politique de paix, outre toutes les difficultés naturelles qu'elle doit surmonter, encore des difficultés artificielles ou des obstacles inspirés par de mauvais rêves, et de lui rendre plus pénible la voie vers la civilisation par un reproche frivole de lâcheté et par les feux-follets d'un faux romantisme !

Oui, il y a en réalité un empire mondial, à la découverte des formes gouvernementales duquel les essais grossiers de la politique de violence et les tentatives de fanatique domination religieuse ont pu contribuer, en arrachant les hommes à la paresse contemplative des bergers pour les pousser à un travail actif de civilisation ; mais à notre époque contemporaine, où tous ne pensent qu'à travailler, ces rudes moyens de réveiller les hommes ne sont plus nécessaires, nous avons besoin de calme bien plus que de terreur artificielle, nous avons plus besoin d'une incitation

à rentrer en nous-mêmes qu'à nous lancer dans d'aventureux cambriolages des caisses d'épargne de nos voisins.

Cette constatation est celle sur laquelle, Dieu merci, repose le travail de la bonne diplomatie dans tous les pays de la terre, où l'activité, le droit et la civilisation sont considérés et appréciés comme la base de l'ordre public.

Cette constatation repose sur un fait bien simple ; elle applique à la vie internationale le principe d'ordre et de liberté qui domine la vie de chaque Etat et c'est là, suivant moi, la seule voie grâce à laquelle il sera possible de vaincre l'anarchie de la Société des Etats et de s'élever à une forme plus haute du maintien des *bonnes* relations de tous les Etats avec tous les Etats.

Tous ceux, qui, dans tous les pays, ont une vue claire des choses ne devraient-ils pas se coaliser pour aplanir à la diplomatie sa grande mission, qui consiste à écarter tous les obstacles et toutes les difficultés naturelles qui se trouvent sur son long et dur chemin?

Examinons brièvement ici quelques-uns des moyens qui sont accessibles à chacun de nous dans l'action qu'il peut exercer.

Voici, par exemple, la *langue* qui nous sépare ! Ne considérons pas, chacun de ceux qui parlent une autre langue que la nôtre, comme un ennemi naturel. Prenons, en ceci, exemple sur les Juifs, qui ont toujours cherché à s'approprier la langue du pays dans lequel ils vivent, non pour cesser d'être des Juifs, mais pour pouvoir vivre d'une vie commune, comme citoyens d'un autre peuple, et pouvoir se livrer à un travail utile. Et ceux qui ne sont pas des Juifs, n'ont-ils pas sur eux cet avantage de pouvoir conserver leur propre langue ! Comprendre la langue d'autrui, c'est déjà à moitié le comprendre lui-même.

Il y a ensuite la *différence de puissance* entre les Etats qui les incite et doit les inciter, d'après la constitution propre de leurs intérêts, à se grouper et à s'opposer les uns aux autres. Mais si nous allons au fond de ces oppositions et si nous les examinons, non avec nos préjugés, mais avec nos esprits capables de les peser, nous constaterons que dans ces groupements il s'agit uniquement d'opposer aux tendances dominatrices d'une puissance un contre-poids nécessaire afin d'assurer à tous leur place au soleil.

Il y a encore la *différence des constitutions*, sous l'égide desquelles les peuples vivent dans leurs Etats respectifs. On peut

considérer la période qui va de Charlemagne à Napoléon, comme le millénaire des guerres constitutionnelles. Huit siècles furent consacrés aux guerres destinées à consolider la monarchie et l'accession au trône, et deux siècles, depuis l'exécution de Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre (1649), jusqu'à la constitution de l'empire d'Allemagne (1849), furent consacrés aux guerres pour le triomphe de la démocratie. S'il y eut de multiples considérations secondaires pour justifier les guerres au cours de ces dix siècles, considérations plus fortes que celles qui avaient en vue l'organisation et la consolidation du pouvoir — je songe aux guerres des investitures, aux croisades, puis aux guerres religieuses et coloniales du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, — pourtant dans leur ensemble elles constituèrent une lutte sanglante pour déterminer la forme du pouvoir. Si les passions, au cours de cette période, avaient parlé moins haut que la raison, si l'humanité et les peuples s'étaient préoccupés plus des intérêts que des personnes, combien différent aurait été le cours des choses ! Aucune erreur n'est plus grande que de croire que ce furent les guerres qui permirent aux hommes de se faire une idée plus nette en matière constitutionnelle ; ce fut tout au contraire l'idée constitutionnelle qui crut la guerre nécessaire pour s'imposer et trop souvent ce fut la raison engourdie ou la déraison puissante dont il fut nécessaire de vaincre la résistance. Au point de vue contemporain, on doit considérer comme un gain imperdable d'expérience millénaire la conquête du *système gouvernemental représentatif* qui existe partout où la civilisation a élevé les peuples jusqu'à la conscience de leur responsabilité.

Cela, pourrait-on crier à l'humanité, il faut y tenir de tout ton cœur ! Le système gouvernemental représentatif a évidemment introduit, à l'intérieur des Etats, des causes puissantes de lutte politique, mais c'est précisément ce qui constitue un bien pour les peuples, car ils ont appris que même le droit, que l'État lui-même et la liberté sont des biens qui ne peuvent être conquis et conservés dans une indifférence calme et insouciant, mais qui doivent être mérités continuellement par le travail, la peine et la lutte. Et en ceci s'ouvre pour la vie publique un vaste champ d'activités diverses et saines. Aussi différents que sont les peuples par leurs aptitudes et les conditions dans lesquelles ils se trouvent, aussi différentes sont les formes qui s'offrent à

eux pour donner à la volonté collective son expression la plus populaire, la plus définitive et la plus nette. Il est donné en ceci aux peuples un élément intangible de détermination propre. Aucune puissance au monde ne possède un droit quelconque à imposer sa constitution à un autre peuple. Même le degré et la nature de la liberté assurée à chaque individu au sein de chaque peuple ne peuvent devenir le programme ou le but d'une « guerre juste ». La mesure dans laquelle la liberté sera assurée, la manière de conquérir et de maintenir la liberté est un problème dont la solution doit être réalisée dans les limites de chaque État.

Il y a enfin un dernier point et le plus difficile de tous : *l'inégalité de possession*. Le besoin a été le plus ancien éducateur de l'humanité. La nécessité a été la fondatrice des Etats et sa sœur, la raison, a dans leur sein établi l'ordre et la loi. Le besoin a imposé le droit et le travail. Là où le travail et le droit sont respectés, il n'y a plus de besoin. C'est dans ces limites que se réalise l'ordre social de l'humanité. La distribution des biens de ce monde, leur accroissement et leur production la plus économique forment les éléments essentiels du bonheur matériel. Les chroniqueurs des époques révolues nous parlent des migrations et des invasions des grandes races humaines. Elles se mirent en route pour trouver de meilleurs pâturages et des champs plus fertiles et luttèrent pour conquérir du bétail, du sol, de l'argent et des produits. L'histoire des *migrations* est une histoire de conquêtes à main armée. L'histoire des *Etats* devrait être le commencement d'une histoire de conquêtes économiques et intellectuelles ; elle ne devrait pas le devenir, elle l'est depuis longtemps. Dans la conception de l'Etat est incluse la stabilité du sol, c'est-à-dire une relation fixe et juridiquement assurée avec la terre, le sol et tout ce qui en provient ou peut en être tiré par le travail. La sécurité et la mobilité au sein de chaque Etat assurent au travail son salaire et à la propriété sa garantie. De plus en plus, la possession juridiquement garantie doit être la caractéristique du capital et de plus en plus le salaire doit devenir la juste compensation de la valeur du travail. Le travail économique, son développement, sa protection, son droit est le principe sur la base duquel la répartition des biens de ce monde doit être réalisée et sur ce principe également est basée la vie internationale de notre époque. Non l'obtention des biens par la rapine et la fraude, mais leur distri-

bution par l'organisation du travail est le nœud de toute la politique économique. Les rails de chemins de fer, les lignes de navigation, les traités de commerce, les marchés, les bourses et les banques, voilà les grandes voies qui unissent les peuples et par lesquelles la distribution des biens s'accomplit et voilà aussi à l'avenir le champ d'action de la diplomatie. Elle deviendra de plus en plus la grande médiatrice entre les travailleurs, dont la mission sera de faire de la terre non un parc que beaucoup préparent mais dont peu jouissent, non un jardin où croissent des fruits pour quelques promeneurs favorisés, mais un riche champ où chacun trouvera sa part la plus exacte, telle qu'il l'aura méritée et qui constituera pour lui et pour les siens un paradis, parce qu'il y trouvera la juste rétribution de ses peines. Une deuxième préoccupation de la diplomatie sera de prévenir le besoin et de réparer le dommage qu'il aura causé là où l'impossibilité de réaliser une libre poursuite du bien-être, dans le domaine économique et culturel, provient de circonstances qui ne peuvent être imputées à faute à celui qui en souffre.

Une diplomatie qui suivra de telles voies, qu'elle soit celle d'un grand ou d'un petit Etat, qu'elle cherche à assurer à son pays des avantages grâce à des traités de commerce, à la fondation de colonies, à des unions, des ententes et des alliances entre les États, ou qu'elle les poursuive par des moyens égoïstes, elle n'en contribuera pas moins à vaincre l'anarchie entre les États et à assurer le triomphe d'une forme d'existence digne des hommes. Cette diplomatie ne peut toutefois atteindre son but si elle est l'art secret de quelques individualités peu nombreuses, elle doit devenir le bien commun de tous ceux qui s'occupent de politique, de tous ceux qui constituent les forces économiques et culturelles des peuples. Elle doit aller à l'école de la vie collective des peuples. C'est ainsi qu'elle pourra éduquer les peuples et leur faire comprendre que l'esprit patriotique et l'amour de la famille et du sol natal sont, dans la *vie* de chaque individu, des forces qui exigent un complément. Ce complément ne peut être trouvé que dans un sentiment favorable aux relations internationales, car la vie internationale est l'atmosphère qui permet aux peuples de respirer.

## NOTICES

### **Le Bureau International des Fédérations d'Instituteurs**

[372 (062)(00)]

HISTORIQUE. — Dans différents congrès de l'enseignement on agita la question de la fondation d'une Union Internationale des Associations d'Instituteurs et de Professeurs.

En 1872, le Congrès scolaire de la Suisse romande, réuni à Genève, décida à l'unanimité la création d'une *Association pédagogique universelle*.

En 1874, le Congrès suisse, tenu à Saint-Imier, porta à son ordre du jour la constitution définitive de *l'Association*. La *Fédération générale des Instituteurs Belges* eut l'honneur d'y présenter un avant-projet de statuts qui reçut le meilleur accueil. L'assemblée, après une longue discussion, adopta les résolutions suivantes : « *l'Association pédagogique universelle* a pour but le progrès de l'éducation populaire, par l'étude en commun des meilleures méthodes d'enseignement employées dans les différents pays. Elle poursuit aussi l'amélioration de la position morale et matérielle des instituteurs, et vise à établir entre eux des rapports fraternels. »

Quelques années passèrent mais l'Association ne prospéra point, ne produisit rien, bien qu'une commission d'initiative eût été formée en vue de provoquer des adhésions.

*La Fédération générale des Instituteurs belges* organisa en 1880, un congrès, tenu à Bruxelles, où la France, l'Italie, la Russie, l'Angleterre, l'Espagne, le Wurtemberg étaient représentés. Cette assemblée internationale ne parvint pas encore à organiser *l'Association pédagogique universelle*.

Ni le Congrès International du Havre, en 1885, ni celui de Paris, en 1889, ne parvinrent à donner l'existence à l'organisme international dont on parlait depuis 1872.

En 1900, la cinquième section du Congrès International de Paris fut saisie de la question *d'établir une association d'instituteurs et d'hommes d'école représentant les divers pays*. Le débat fut fort intéressant et aboutit à la votation d'un vœu soumis à l'assemblée générale du samedi 3 août.

A cette séance, M. Bayet, alors directeur de l'enseignement primaire au Ministère de l'Enseignement public, exposa que ce vœu avait déjà reçu une satisfaction partielle puisque le jury international des récompenses de la classe I de l'Exposition Universelle avait décidé sur la proposition de son président, M. Léon Bourgeois, de se constituer en un *Bureau International de l'Enseignement primaire*, afin que l'union des bonnes volontés survécût à l'œuvre éphémère de l'Exposition.

« Ce Bureau International, déclara l'honorable ancien président du Conseil des ministres, sera ouvert à toutes les nations et nous y accepterons avec plaisir tous les concours. Ce qui nous a frappé, c'est qu'il y a en ce moment, dans tout le monde civilisé, un admirable effort commun, dont l'école est le point de départ, vers la concorde et la fraternité. Il apparaît clairement à tous que l'école, l'humble école primaire, est le fondement de la paix publique, de la paix universelle. C'est la petite maison où se forment les citoyens de la grande maison. Il faut que dans le monde entier, tous les amis de la justice, de la vérité et de la liberté s'unissent autour de l'école et fassent triompher, par elle, la cause de l'humanité. Et puisque c'est assurément la pensée de tous les membres du Congrès, il vaut mieux, dans l'intérêt commun, que le Congrès, se substituant au jury des récompenses, se constitue lui-même en *Bureau International de l'Enseignement primaire*. »

Cette proposition fut adoptée par acclamation. La séance fut ensuite levée au milieu d'un grand enthousiasme... Cinq années passèrent sans que le vœu arrivât à bon aboutissement.

En 1905, la *Fédération générale des Instituteurs Belges*, à l'occasion de l'Exposition Universelle de Liège, organisa en cette ville un congrès international de l'enseignement primaire. La huitième section, présidée par M. Van den Dungen, président honoraire de la dite Fédération, eut à examiner la question suivante :

« N'y a-t-il pas lieu d'instituer un Bureau international de Fédérations d'instituteurs? »

L'assemblée ne se borna pas à résoudre la question par l'affirmative ; elle rédigea en outre le règlement organique du Bureau, et à MM. Rossignol et Cnudde, respectivement président et secrétaire de la Fédération générale des Instituteurs belges, donna mandat pour convoquer la première réunion du Bureau, en déterminer l'ordre du jour et le lieu de réunion.



BUT. — L'article premier du règlement organique tel qu'il fut voté à Liège en 1905 porte :

« Entre les Associations ou les Fédérations nationales d'instituteurs de tous les pays, il est créé un Bureau international ayant pour but de nouer des liens d'étroite amitié et de solidarité internationale, de contribuer au progrès de l'éducation populaire, au relèvement matériel et moral des instituteurs et des institutrices et à l'établissement de la concorde et de la fraternité entre les peuples. »

D'autre part, l'article 7 est ainsi formulé :

« Le Bureau a pour attributions :

« A) De créer une bibliothèque confiée aux soins du secrétaire général et comprenant tous les rapports des congrès internationaux et des congrès nationaux ou régionaux, les lois et les règlements scolaires des divers pays du monde, les statistiques relatives aux écoles, aux élèves, aux instituteurs, etc., le tout classé par nationalité, de réunir et de coordonner les directions éducatives de la pédagogie scientifique ;

» B) D'intervenir auprès des gouvernements en faveur de l'enseignement et de l'instituteur ;

» C) De préparer l'organisation des congrès internationaux dans l'une ou l'autre des villes importantes des pays fédérés et de désigner la localité siège de ce congrès. »

Revenant sur la même question, l'assemblée annuelle de Berlin 1911, vota les dispositions suivantes qui précisent mieux le but du Bureau International :

« 1. Entre les Fédérations d'instituteurs des nations civilisées, qui forment l'organisation des associations d'instituteurs d'un pays, est organisé un Bureau international, lequel a pour but de contribuer au progrès de l'éducation populaire par le progrès de l'école populaire, et au relèvement matériel et moral des instituteurs et des institutrices. Il a également pour objet de nouer entre tous les membres du personnel enseignant des liens d'amitié et de solidarité internationale et de contribuer ainsi au rapprochement pacifique des peuples.

« L'examen de questions politiques et religieuses n'est pas de la compétence du Bureau.

» 2. Le Bureau tâche d'atteindre ce but :

» a) Par les réunions annuelles de ses membres ;

» b) Par l'organisation des congrès internationaux qui auront lieu tous les cinq ans. Les décisions de ces congrès n'ont qu'un caractère d'information ; elles n'engagent pas les Fédérations affiliées et celles-ci n'en portent aucune responsabilité ;

» c) Par la formation et la publication de statistiques relatives à la situation de l'école populaire et du personnel enseignant ;

» *d)* Par la publication d'un annuaire, qui donne, outre la composition des organisations des fédérations affiliées, un exposé du travail accompli ;

» *e)* Par l'échange et la collection des publications et revues des diverses fédérations. De cette façon, le Bureau constituera un office de renseignements pour tout ce qui intéresse l'école et les instituteurs ;

» *f)* En procurant des renseignements en vue de l'organisation d'excursions internationales. »

Enfin, en 1912, l'assemblée d'Amsterdam, voulant à son tour donner une forme précise et pratique au littéra *e)* du texte voté à Berlin, prit les résolutions suivantes :

» I. Il est créé au sein du B. I. F. I., une *bibliothèque pédagogique internationale* et un office de renseignements pour tout ce qui intéresse l'école et les instituteurs.

» II. La bibliothèque et l'office sont établis en connexion avec les services généraux de documentation organisés par l'*Office central des Associations Internationales* et installés au siège de cet office actuellement à Bruxelles, 3 bis, rue de la Régence.

» III. La bibliothèque rassemblera les organes, les bulletins et les annuaires des fédérations et unions d'instituteurs et de professeurs affiliés au B. I. F. I., — les rapports des questions étudiées par le B. I. dans ses assemblées annuelles et des questions étudiées dans les congrès et organisés par le B. I., — les comptes rendus des assemblées annuelles du B. I. et ceux des congrès organisés par le B. I., — les comptes rendus de certains congrès internationaux s'occupant de questions qui intéressent l'enseignement et l'éducation, tels les congrès d'hygiène scolaire, de l'éducation populaire, de l'éducation morale, etc., les lois et les documents officiels.

» IV. Chaque association nationale affiliée au B. I. F. I. s'engage à collaborer à la formation du répertoire de bibliographie universelle des ouvrages d'enseignement et d'éducation. »

COMPOSITION ET ADMINISTRATION. — Le Bureau est composé de délégués des Fédérations affiliées. Le nombre de ces délégués est fixé à trois par nation.

Lorsqu'il y a plusieurs fédérations dans une même nation, elles ont droit chacune à un délégué.

Chaque fédération comptant au moins 30,000 membres a droit à un délégué en plus pour chaque 30,000 membres de plus. (Art. 3.)

Chaque année, à la clôture de la session, le Bureau International nomme un comité exécutif composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire-trésorier. La rééligibilité est permise.

Le siège du Bureau est fixé au domicile du président. Le secrétaire-trésorier jouit d'une indemnité à fixer par le Bureau. (Art. 4.) Les propositions pour l'ordre du jour de chaque session annuelle doivent parvenir par écrit au président, trois mois avant la réunion. Elles sont envoyées, en même temps que l'ordre du jour, à tous les membres au moins un mois avant la réunion. (Art. 5.)

CONTRIBUTION. — Art. 7. — La part contributive de chaque fédération est fixée de la manière suivante :

- a) Un droit fixe de 40 francs ;
- b) Une contribution proportionnelle de 2 francs par millier de membres.

SESSIONS. — Depuis sa création, le Bureau International a tenu sept sessions annuelles. En outre, il a organisé le deuxième congrès international de l'enseignement primaire, qui s'est tenu à Paris, dans les auditoriums de la Sorbonne, les 4, 5 et 6 août 1910.

Nous donnons l'exposé des principales questions dont le Bureau International s'est occupé dans les sept premières sessions annuelles.

*Session de Munich, 1906.* — Élaboration du règlement d'ordre intérieur. Siège du Bureau International. Formation des budgets pour 1906 et 1907. Vœu en faveur de la simplification de l'orthographe française. La question de l'espéranto comme langue internationale.

*Session de Paris, 1907.* — Travail de statistique relatif aux chiffres des traitements et des pensions des instituteurs dans les différents pays. Étude comparative du programme d'enseignement primaire des différents pays, dans le but de connaître le degré de développement intellectuel et moral des enfants à un âge déterminé. Statistique relative à la nomination, aux déplacements d'office, aux peines disciplinaires, à la révocation et aux mises en disponibilité dans les différents pays.

*Session de Londres, 1908.* — Pensions des instituteurs, de leurs veuves et de leurs orphelins. Programme-type de culture internationale dans l'école. Ordre du jour et règlement du congrès international de 1910, à Paris.

*Session de Prague, 1909.* — Règlement, budget et date du deuxième Congrès International de l'Enseignement primaire (Paris, 1910) ; ordre du jour et nomination des rapporteurs ; constitution des comités nationaux de patronage.

*Session de Paris, 1910.* — Rapport quinquennal sur l'activité du Bureau International, 1905 à 1910. Mesures à prendre en vue de l'exécution des décisions du deuxième Congrès International.

*Session de Berlin, 1911.* — Rapport du Comité organisateur

du Congrès de Paris. Exécution des décisions prises par le Congrès International de Paris. Exposé des principaux événements de fraternité internationale et de paix se rapportant à l'éducation.

*Session d'Amsterdam, 1912.* — La responsabilité civile des instituteurs dans les différents pays. Au point de vue de la tuberculose : a) quelles sont les mesures de préservation qui ont été prises en faveur de l'instituteur ; b) quels sont les moyens de guérison? L'article 2, litt. e du règlement voté à Berlin l'an dernier porte : « Le Bureau, tâche d'atteindre ce but : e) par l'échange et la collection des publications et revues des diverses fédérations. De cette façon, le Bureau constituera un office de renseignements pour tout ce qui intéresse l'école et les instituteurs. » Quelles sont les voies et moyens que l'on peut mettre à la disposition du Bureau pour réaliser ces desiderata? Comment convient-il d'organiser l'office de renseignements pour qu'il puisse efficacement rendre des services aux fédérations affiliées au Bureau et aux membres de ces fédérations.

*Session de Bruxelles, 1913.* — Examen de la méthode de pédagogie scientifique du D<sup>r</sup> Maria Montessori, de Rome. L'enseignement et les projections lumineuses. Les instituteurs et la tuberculose. Les excursions scolaires et les voyages d'instituteurs.

N. B. — Les comptes rendus des sessions annuelles du Bureau ont paru en petites brochures dont des exemplaires sont déposés à l'Institut International de Bibliographie, rue de la Régence, 3bis, à Bruxelles ; ces brochures sont comprises dans la série numérotée 439 à 445.

CONGRÈS INTERNATIONAUX. — *Le premier Congrès International de l'Enseignement primaire* se tint à Liège, du 2 au 7 septembre 1905. L'ordre du jour comportait les questions suivantes :

- I. L'instituteur primaire : mission, formation, situation.
- II. L'instruction obligatoire : Est-elle nécessaire? Durée de l'obligation. Sanction. Résultats obtenus.
- III. Education des enfants arriérés et anormaux :
  - a) Organisation des écoles d'enseignement spécial : 1. pour arriérés pédagogiques ; 2. pour arriérés médicaux ;
  - b) Où et quand doit se faire l'éducation professionnelle des enfants anormaux?
  - c) Formation du personnel de l'enseignement spécial ;
  - d) Rôle du médecin : 1. dans les écoles pour arriérés pédagogiques ; 2. dans les écoles pour arriérés médicaux ;
  - e) Résultats des expériences et des observations faites dans l'enseignement spécial au point de vue du développement des sciences pédagogiques.

IV. L'enseignement agricole à l'école primaire : a) comment doit être entendu et que doit comprendre l'enseignement agricole à l'école primaire ; b) moyens d'intuition à utiliser pour cet enseignement.

V. Conditions matérielles, hygiéniques et pédagogiques dans lesquelles doit se trouver l'école. Nombre maximum d'élèves par classe.

VI. Ce que peut faire l'école pour amener la fraternité des peuples et la paix universelle.

VII. Collaboration de la famille et de l'école dans l'éducation et le patronage de l'enfance pendant et après les études primaires.

VIII. N'y a-t-il pas lieu d'instituer un Bureau international de Fédérations d'instituteurs?

*Le deuxième Congrès International* siégea à Paris, dans les auditoires de la Sorbonne, du 4 au 7 août 1910. L'ordre du jour était ainsi composé :

I. a) Situation statistique scolaire dans les différents pays au point de vue des résultats ; b) obligation scolaire, sa nécessité. Causes pour lesquelles elle n'est pas efficace là où elle est légalement établie. Remèdes.

II. Objet et but des éléments de sciences à l'école primaire.

III. La préparation professionnelle du personnel enseignant, du personnel de l'inspection et du personnel administratif de l'enseignement primaire public.

IV. Éducation et enseignement post-scolaires dans les divers pays. Rôle des pouvoirs publics. Rôle de l'instituteur. Part de l'initiative privée.

Le tableau qui suit présente l'exposé de la marche progressive du *Bureau International* pendant les huit premières années, de 1906 à 1913.

Nous attendons l'adhésion définitive des groupements suivants :

1° *La Fédération des Instituteurs de Finlande* ;

2° *La Fédération des Instituteurs polonais* ;

3° *La Fédération des Instituteurs de la Hongrie* ;

4° *L'Union panhellénique des Instituteurs et des Institutrices* ;

5° *L'Unione magistrale Nazionale del Italia* ;

6° *La Fédération des Instituteurs russes* ;

7° *La Fédération des Instituteurs serbes*.

Bien que non affiliés, ces groupements collaborent dans une certaine mesure au travail du Bureau International en procurant des renseignements et des documents relatifs à l'organisation et à la situation scolaires de leurs pays respectifs.

FÉDÉRATIONS	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913
1. <i>Angleterre</i> : National Union of Teachers.....			61.000	64.459	67.500	68.000	72.000	78.000
2. <i>Belgique</i> : Fédération générale des Instituteurs Belges .....	—	—	6.500	6.500	6.800	7.000	7.000	7.000
3. <i>Bohême</i> : Société centrale des Instituteurs de Bohême .....	—	—	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000
4. <i>Bulgarie</i> : Union des Instituteurs bulgares .....	—	—	4.000	4.000	4.000	4.000	5.000	5.000
5. <i>France</i> : Fédération des Amicales d'Instituteurs et d'Institutrices de France et des Colonies .....	—	—	60.000	85.000	95.000	95.000	98.000	100.000
6. <i>Hollande</i> : a) Bond van Nederlandsche Onderwyzers ; b) Nederlandsch Onderwyzergenootschap ; c) Vereeniging van Hoofden van Scholen van Nederland ..			16.000	14.480	19.000	19.000	18.000	a) 7.000 b) 7.000 c) 2.000
7. <i>Luxembourg</i> : Fédération générale des Instituteurs luxembourgeois .	—	—	15.000	—	1.000	1.000	1.000	1.000

8. <i>Saisie</i> : Schweizerischer Lehrerverein .....	—	—	—	7.042	7.000	7.000	7.000	7.000
g. <i>Allemagne</i> : Deutscher Lehrerverein .....	—	—	116.000	119.622	120.000	120.000	120.000	124.000
10. <i>Danemark</i> : Danmarks Løerforening .....	—	—	—	7.717	8.000	8.000	8.000	8.000
11. <i>Suède</i> : Sverges allmänna folkskolläraforening .....	—	—	—	11.857	12.000	12.000	12.000	12.000
12. <i>Autriche</i> : Deutsch-Osterreichischen Lehrerbrinde .....	—	—	—	—	20.000	20.000	20.000	20.000
13. <i>Boheme</i> : Deutscher Landerlehrerverein in Böhmen .....	—	—	—	—	—	—	—	—
14. <i>Espagne</i> : Asociacione nacional del Magisterio Primario .....	—	—	—	—	15.000	15.000	15.000	15.000
15. <i>Norvège</i> : Nörges Løerrelag .....	—	—	—	—	11.000	10.000	10.000	6.000
16. <i>Roumanie</i> ; Asociatinncci Invâtorilor din România .....	—	—	—	—	6.000	5.000	5.000	5.000
17. <i>Portugal</i> : Sindicato dos Proffesores primarios .....	—	—	—	—	—	4.000	2.000	1.000
TOTAUX. ....	200.000	200.000	273.000	328.707	400.300	403.000	408.000	423.000

L'exposé que nous venons de faire montre que longtemps avant la création de l'organisme scolaire international, la nécessité en avait été reconnue. Il faut toujours un certain nombre d'années avant qu'arrivent à réalisation les vœux formulés dans les congrès.

D'autre part, le tableau qui précède montre le développement, rapide peut-on dire, du Bureau International. En 1906, il réunit 200,000 adhérents groupés en 8 fédérations nationales. En 1913, les chiffres sont plus que doublés : 423,000 adhérents, 17 fédérations. Donc, les commencements ont été timides et difficiles ; c'est la règle en matière de création. Mais nous pouvons dire aujourd'hui que l'avenir est assuré parce que les avantages de l'union internationale du travail sont compris de tous. D'année en année seront plus nombreux les ouvriers de l'éducation qui apporteront au Bureau International leur effort pour le progrès et ainsi, dans tous les pays, de plus en plus, la maison d'éducation deviendra l'un des foyers d'où rayonneront les idées de justice, de fraternité et de paix.

CHARLES ROSSIGNOL,  
*Président de la Fédération  
Internationale des Instituteurs.*

## Le Canal de Suez

[386.2 (62)]

La présente étude contient un aperçu des tentatives anciennes pour réunir la Mer Méditerranée à la Mer Rouge, un exposé des difficultés rencontrées par l'ingénieur de Lesseps, un plan du tracé suivi par le canal, un historique des travaux, la convention internationale intervenue entre les différentes puissances afin de régler la circulation, une analyse du développement du trafic depuis l'ouverture jusqu'à nos jours.

I. — Les auteurs anciens parlent déjà des tentatives faites dans l'ancienne Egypte pour relier les deux mers. D'après Strabon, ce fut Ramsès II qui entreprit de creuser, il y a plus de trois mille ans, un canal à travers l'isthme. Ce canal partait de la branche orientale du Nil pour aboutir à Arsinoë sur la Mer Rouge, en passant par l'Ouady-Toulimat et le lac Timsah.

D'après ce que dit Strabon : « Le canal coule à travers les lacs Amers qui sont ainsi appelés parce qu'ils étaient amers jadis ;



mais depuis que le canal a été creusé, ils se sont transformés et abondent en poissons *et en oiseaux de marais* » ; ce n'aurait été qu'un canal d'irrigation ou de dérivation des eaux du Nil. Des auteurs cependant, se basant sur le caractère belliqueux de Ramsès II et sur le fait qu'il avait construit une flotte de 400 vaisseaux sur la Mer Rouge, croient que ce canal était suffisant pour permettre le passage des troupes. Rappelons, d'autre part, que pour avoir voulu y faire travailler les Juifs — ce qui dénote un travail assez important, — ceux-ci émigrèrent en Palestine.

D'après Hérodote, ce serait Néchao II (617 à 601 avant J.-C.), qui aurait entrepris l'établissement du canal. Il partait de Bubastis sur le Nil, allait d'abord de l'Ouest à l'Est puis tournait vers le Sud pour toucher la Mer Rouge à Patamos. Il resta inachevé faute de bras d'après les uns (120.000 hommes auraient péri sur les travaux), par crainte qu'il ne facilite l'invasion de Barbares, d'après les autres. Les travaux furent repris par Darius, au temps d'Alexandre-le-Grand. On ne sait s'il les termina ; Hérodote dit oui ; Strabon et Diodore de Sicile disent non. Ce dernier dit même qu'un savant de l'époque démontra à Darius qu'en vertu de ce que nous appelons aujourd'hui « le principe des vases communicants » le niveau des eaux de la Mer Rouge étant plus élevé que celui du Nil et de la Méditerranée, son royaume serait submergé. Hérodote, néanmoins, le décrit comme s'il l'avait vu : « Il a une longueur de quatre journées de navigation et est assez large pour que deux trirèmes puissent y naviguer côte à côte ». Plin, plus précis encore, dit que le travail fut achevé, en 277 avant Jésus, par Ptolémée Philadelphe et qu'il avait environ 92 kilomètres de longueur. Des historiens nous disent que sous Trajan, sous Adrien, le canal fut amélioré, ce qui tend à faire croire à son existence.

Il est à remarquer que ces canaux relient tous le Nil à la Mer Rouge et ne suivent pas l'itinéraire actuel. Le canal s'appelle alors canal des Ptolémées et non canal de Suez.

Vers 640 après Jésus, Amrou, conquérant arabe de l'Égypte, eut le premier, semble-t-il, l'idée de relier directement les deux mers, mais à l'intervention du kauft Omar on se contenta de draguer le canal existant. En 775, il fut partiellement bouché par Abou-Jafar-el-Mansour qui voulait fermer l'Égypte à son oncle révolté, établi à Médine. Les lacs Amers isolés, se desséchèrent en partie et des dépôts de sel de 11 kilomètres de long, 5 de large et 6 d'épaisseur en moyenne se produisirent. La communication resta complètement fermée entre les deux mers et, jusqu'à Bonaparte, il ne fut plus question de les réunir. A cette époque, la commission scientifique qui accompagna le premier consul dans sa campagne en Orient, étudia un projet de jonction.

Déposé le 23 août 1803 par l'ingénieur Lepère, il ne fut pas mis à exécution. Bonaparte n'avait pas les 30 millions nécessaires à l'exécution du travail, mais dans une parole prophétique il annonça que ses successeurs se trouveraient un jour dans la nécessité de le réaliser.

Signalons encore deux projets qui virent le jour l'un en 1846, publié par M. Talabot directeur de la Compagnie de chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à l'initiative d'une société privée dirigée par M. Enfantin, l'autre le 30 novembre 1854, publié par MM. Alexis et Emile Barrault, trop tard malheureusement pour les auteurs, car M. de Lesseps venait d'obtenir la concession.

II. — Cette concession n'avait pas été obtenue sans difficultés. Laissons de côté les difficultés d'ordre pratique. Elles sont inévitables à toutes les grandes entreprises. Elles en constituent même la grandeur. Leur caractère technique nous entraînerait trop loin et serait sans intérêt pour la majorité des lecteurs. Le mauvais vouloir des hommes, leur scepticisme, les manœuvres des jaloux sont plus utiles à rapporter, car ils montrent une fois de plus combien les craintes et les hostilités contre toutes les innovations reçoivent dans l'avenir de cruels démentis. Aucun gouvernement ne prêta son appui à l'œuvre. Il fallut combattre l'hostilité du gouvernement turc, le convaincre, malgré l'influence de l'Angleterre. Le gouvernement turc refusa l'autorisation à l'instigation de l'Angleterre. Le projet fut déclaré inexécutable et dangereux à cause des différences de niveau entre les deux mers. Les gouvernants turcs ne connaissaient apparemment pas le principe des écluses. Des ingénieurs autorisés par leur réputation plutôt que par leur compétence, derrière lesquels des hommes d'Etat d'une influence redoutable emboîtèrent le pas, soit par esprit de dénigrement, soit par manque de lumière, soit pour des raisons politiques condamnèrent le projet comme chimérique et irréalisable. L'entêtement de de Lesseps vint à bout de ces résistances. Il conquist l'opinion par une publicité adroite et appropriée ; il combattit toutes les influences par des conférences où il tint tête à toutes les critiques. Il trouva moyen de constituer la Compagnie Universelle du Canal de Suez. En 1854, le vice-roi d'Égypte, Mohammed Saïd-Pacha autorisa les travaux.

III. — Voyons maintenant le plan du canal en allant du Sud au Nord.

L'Isthme de Suez, bien avant les temps historiques, était en partie couvert d'eau ; l'embouchure du Nil constituait une baie communiquant naturellement avec la Mer Rouge. Deux chaînes de

montagnes peu élevées bordaient ce détroit aujourd'hui comblé par les sables. Il n'en reste que les lacs Amers. On comprend dès lors aisément les anciens qui voulaient rattacher le Nil à la Mer Rouge, d'autant plus que l'embouchure du Nil était peuplée et habitée, tandis que l'isthme actuel était désert. Le canal de Lesseps utilise les lacs Amers et les relie d'une part à la Mer Rouge, de l'autre à la Méditerranée. Au Midi, le canal part de l'un des deux bras de mer qui enserrant à sa base le mont Sinaï. Au delà de l'extrême bord de ce bras de mer, le canal traverse une plaine de sables et de galets, sans autre obstacle que le massif rocheux de Chalouf, de 8 à 10 kilomètres, à laquelle succède une dépression marécageuse où les pluies forment des lacs temporaires, dit lacs Amers, de 15,000 hectares minimum. Plus loin, le sol se relève de 4 à 5 mètres au-dessus du niveau de la mer, c'est le seuil de Serapeum ; 6 kilomètres plus loin on rencontre le Birket-el-Timsah (Lac des Crocodiles). A ce lac, perpendiculairement à la direction du canal, aboutit un sillon naturel, rOuari-Toumilat, terre de Gessen des Hébreux, qui reçoit des débordements du Nil. Au Nord du lac, sur une longueur de 13 à 14 kilomètres, le sol atteint 12 à 15 mètres d'élévation. C'est le véritable isthme, seule digue réellement apparente connue sous le nom de El-Guisr. Lorsque le sol a repris son niveau ordinaire, l'aspect du pays a changé. On rencontre des marais, des plaques de végétation, une étendue d'eau plus régulière, plus stable, le Berket-el-Ballah ou Lac des vapeurs humides. Enfin le canal entre dans des lagunes, en communication avec les dérivations du Nil et avec la Méditerranée. Le tracé total est de 164 kilomètres parmi lesquels 147 kilomètres étaient à creuser, 86 millions de mètres cubes de déblais devaient être faits et les dépenses s'élevèrent à 432,000,000 de francs (1).

IV. — Les travaux commencèrent le 25 avril 1859. L'inauguration des travaux fut simple. On ne construit pas le moindre monument dans n'importe quel pays sans mettre en branle tous les corps constitués, sans que solennellement la première pierre ou le premier coup de pioche ne soit donné par une personnalité officielle importante, sans discours sensationnels. Modestement, sur la plage de Port-Saïd, en présence d'une bonne centaine de personnes, ingénieurs, ouvriers et indigènes, de Lesseps donne les premiers coups de pioche en prononçant ces quelques mots qui pourraient aujourd'hui terminer tout un volume : « Au nom de la Compagnie Universelle du Canal de Suez, nous allons donner le premier coup de pioche sur le terrain qui ouvrira l'accès de l'Orient au commerce et à la civilisation de l'Occident. »

(1) Le Canal de Panama coûtera environ 3 milliards 1/2.

Deux mille ouvriers furent réunis dans l'isthme, des convois de transports protégés par les troupes khédiviales furent organisés pour leur procurer le matériel et les vivres dont ce désert était dépourvu. L'eau potable elle-même dut être amenée du dehors. Fin 1859, les travaux sont en pleine activité, les dragues fonctionnent, dix chantiers sont établis. En 1861 il y a 8,000 ouvriers au travail. C'est au canal des Ptolémées, dit canal d'eau douce qu'ils sont au début le plus activement poussés ; le 1<sup>er</sup> mai 1862, le canal débouche dans le lac de Timsah. A la fin de 1862, 26,000 ouvriers sont sur les chantiers, le seuil d'El-Guisr est franchi, les eaux du Nil et de la Méditerranée se confondent. En 1863, il y a 36,000 ouvriers dans l'isthme quand les travaux subissent une période d'arrêt. A la mort du khédive, la Turquie et l'Angleterre recommencèrent à faire des difficultés et les travaux ne reprirent qu'en 1866. En décembre 1867, la moitié seulement des déblais était faite. De nouvelles dragues furent mises en action et le 16 octobre 1869, les déblais étaient terminés. Le canal ne fut inauguré que le 17 novembre. Il est intéressant de noter que des blancs, des noirs et des jaunes travaillèrent côte à côte sur les chantiers où la discipline fut très sévère. Le khédive égyptien avait autorisé la corvée pour les fellahs ou cultivateurs de son territoire. Il y eut donc une sorte de travail forcé décrété. Des travailleurs libres vinrent de différents points de l'Afrique et de l'Asie. Les travaux de direction étaient exécutés par des blancs. Quelques Italiens seulement coopérèrent aux travaux de terrassements. La difficulté pour ces gens de races et de langages différents de se faire comprendre avait donné naissance à un dialecte particulier composé de tous les différents dialectes représentés, mais où le français italianisé dominait.

V. — Le canal abrégait de 3,000 lieues la route par mer d'Europe occidentale aux Indes. Le tableau ci-contre donne quelques détails au sujet de l'économie de temps réalisée pour certaines traversées grâce à ce nouveau chemin ouvert à la navigation.

On s'imagine aisément quelle économie d'argent cette économie de temps représente. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que les gouvernements, lorsqu'ils virent l'œuvre réalisée, aient songé à profiter de ce nouveau canal et à ce qu'ils aient pris des mesures internationales au sujet de la réglementation de la circulation. Il était, en effet, nécessaire que le canal ne devînt pas un monopole aux mains de l'une quelconque des grandes nations maritimes, tant au point de vue commercial que militaire. L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Russie et la Turquie

PAR LA VOIE DU CAP		PAR SUEZ	DESTINATION	ÉCONOMIE
JOURS	DISTANCES EN KILOMÈTRES			APPROXIMATIVE EN
				LONGUEUR KILOMÈTRES

I. — *Navires en partance de Plymouth.*

II j.	11.870	10.670	Melbourne	1.200
11 j. 10 h.	12.340	11.200	Sydney	1.140
11 j. 23 h.	12.910	12.110	Wellington	800
11 j. 19 h.	12.736	9.436	Manille	3.300
10 j. 12 h.	11.350	8.050	Singapour	3.300
II j. 20 h.	12.790	9.490	Hong-Kong	3.300
12 j. 13 h.	13.540	10.240	Shangai	3.300
13 j. 4 h.	14.220	10.920	Yokohama	3.300

II. — *Navires en partance de New-York.*

11 j. 6 h.	12.150	10.170	Singapour	1.980
13 j. 6 1/2 h.	14.340	12.360	Shangai	1.980
13 j. 22 h.	15.020	13.040	Yokohama	1.980

signèrent à Constantinople, le 29 octobre 1888, un traité dont voici les passages essentiels :

ARTICLE PREMIER. — La canal maritime de Suez sera toujours libre et ouvert, en temps de guerre comme en temps de paix, à tout navire de commerce ou de guerre, sans distinction de pavillon. ....

ART. 2. — Les Hautes Parties contractantes s'engagent à ne porter aucune atteinte à la sécurité de ce canal et de ses dérivations, dont le fonctionnement ne pourra être l'objet d'aucune tentative d'obstruction.

ART. 3. — Les Hautes Parties contractantes s'engagent de même à respecter le matériel, les établissements, constructions et travaux du canal Maritime et du canal d'Eau-Douce.

ART. 4. — Le canal maritime restant ouvert, en temps de guerre, comme passage libre, même aux navires de guerre des belligérants, les Hautes Parties contractantes conviennent qu'aucun droit de guerre, aucun acte d'hostilité ou aucun acte ayant pour but d'entraver la libre navigation du canal ne pourra être exercé dans le canal et ses ports d'accès, ainsi que

dans un rayon de trois milles de ces ports, alors même que l'empire ottoman serait l'une des puissances belligérantes.

Les bâtiments de guerre des belligérants ne pourront, dans le canal et ses ports d'accès, se ravitailler ou s'approvisionner que dans la limite strictement nécessaire. Le transit des dits bâtiments par le canal s'effectuera dans le plus bref délai d'après les règlements en vigueur et sans autre arrêt que celui qui résulterait des nécessités du service.

Leur séjour dans le port Saïd et dans la rade de Suez ne pourra dépasser vingt-quatre heures, sauf le cas de relâche forcée. En pareil cas, ils seront tenus de partir le plus tôt possible. Un intervalle de vingt-quatre heures devra toujours s'écouler entre la sortie d'un port d'accès d'un navire belligérant et le départ d'un navire appartenant à la Puissance ennemie.

ART. 5. — En temps de guerre, les Puissances belligérantes ne débarqueront et ne prendront, dans le canal et ses ports d'accès, ni troupes, ni munitions, ni matériel de guerre. Mais, dans le cas d'un empêchement accidentel dans le canal, on pourra embarquer ou débarquer, dans les ports d'accès, des troupes fractionnées par groupes n'excédant pas 1,000 hommes avec le matériel de guerre correspondant.

ART. 7. — Les Puissances ne maintiendront dans les eaux du canal (y compris le lac Timsah et les lacs Amers), aucun bâtiment de guerre.

Toutefois, dans les ports d'accès de Port-Saïd et de Suez, elles pourront faire stationner des bâtiments de guerre dont le nombre ne devra pas excéder deux pour chaque Puissance.

Ce droit ne pourra être exercé par les belligérants.

ART. 12. — Les Hautes Parties contractantes conviennent, par application du principe d'égalité en ce qui concerne le libre usage du canal, principe qui forme l'une des bases du présent Traité, qu'aucune d'elles ne recherchera d'avantages territoriaux ou commerciaux, ni de privilèges dans les arrangements internationaux qui pourront intervenir par rapport au canal. Sont, d'ailleurs, réservés les droits de la Turquie comme Puissance territoriale.

ART. 14. — Les Hautes Parties contractantes conviennent que les engagements résultant du présent Traité ne seront pas limités par la durée des actes de concession de la Compagnie Universelle du Canal de Suez.

D'autres dispositions encore, visant l'exécution de la Convention, furent stipulées (1).

VI. — Rien ne pourra mieux donner une idée de l'importance du canal de Suez et du développement rapide de son trafic, que les deux tableaux suivants. Ils contiennent le premier depuis 1872, c'est-à-dire à partir de la troisième année d'exploitation, le nombre de navires qui utilisèrent le passage, leur tonnage et

(1) On trouvera le texte complet de la Convention dans *l'Annuaire de la Vie Internationale*, 1908-1909, p. 213.

la recette en francs provenant du droit de péage prélevé par la Compagnie en vue de rémunérer le capital engagé, de parer aux frais d'entretien et d'amortir :

ANNÉES	NOMBRE DE NAVIRES	TONNAGE NET	RECETTES PROVENANT DU DROIT SPÉCIAL DE NAVIGATION 14.377.092
1872	1.082	1.160.744	20.850.726
1873	1.173	1.367.768	22.667.792
1874	1.264	1.631.650	26.430.791
1875	1.494	2.009.984	27.631.458
1876	1.457	2.096.772	30.180.929
1877	1.663	2.355.448	28.345.673
1878	1.593	2.269.678	27.131.117
1879	1.477	2.263.332	36.492.620
1880	2.026	3.057.422	47.193.883
1881	2.727	4.136.780	55.421.040
1882	3.198	5.074.809	60.558.489
1883	3.307	5.775.862	58.628.760
1884	3.284	5.871.501	60.057.260
1885	3.624	6.335.753	54.771.077
1886	3.100	5.767.656	55.995.298
1887	3.137	5.903.024	63.037.618
1888	3.440	6.640.834	64.412.512
1889	3.425	6.783.187	65.427.230
1890	3.389	6.890.094	81.540.836
1891	4.207	8.698.777	72.613.311
1892	3.559	7.712.029	68.862.961
1893	3.431	7.659.060	72.116.965
1894	3.352	8.039.175	75.934.358
1895	3.434	8.448.383	76.487.717
1896	3.409	8.560.284	70.918.410
1897	2.986	7.899.374	82.657.421
1898	3.503	9.238.603	88.698.555
1899	3.607	9.895.630	87.278.481
1900	3.441	9.738.152	97.034.944
1901	3.699	10.823.840	101.025.158
1902	3.708	11.248.413	100.942.420
1903	3.761	11.907.288	113.176.947
1904	4.237	13.401.835	110.624.893
1905	4.116	13.134.105	103.697.802
1906	3.975	13.445.504	112.803.306
1907	4.267	14.728.434	105.396.205
1908	3.795	13.633.283	117.754.888
1909	4.239	15.407.527	127.203.295
1910	4.533	16.581.898	131.035.232
1911	4.969	18.324.794	

De 1872 à 1911, en quarante ans, le nombre des navires qui ont passé par Suez a plus que quadruplé. Comme les dimensions des navires ont été sans cesse en augmentant, le tonnage est devenu 16 à 17 fois plus important. Les taxes prévues par la Compagnie étant basées sur le nombre de tonnes des paquebots, il semblerait que les recettes ont dû, elles aussi, devenir 16 à 17 fois plus importantes. Il n'en est rien, car à différentes reprises les droits de péage ont été réduits. Chaque abaissement a été suivi d'un accroissement dans la navigation. Les recettes sont en 1911, environ 9 fois seulement supérieures à celles de 1872.

Le deuxième tableau donne pour la même période (1872-1911), le nombre des passagers et la recette en francs provenant des droits de passage frappés par la Compagnie. Les mouvements des personnes dans le canal a été sujet à de beaucoup plus grandes fluctuations. Bien que d'une façon générale la progression soit évidente, elle ne se fait pas avec autant de régularité, de constance, que pour les navires ou le tonnage. On rencontre forcément les mêmes fluctuations dans la colonne des recettes qui sont ici données en francs :

ANNÉES	NOMBRE DE PASSAGERS	RECETTES
1872	67.640	676.407
1873	68.030	680.308
1874	73.597	735.971
1875	84.446	844.465
1876	71.843	718.430
1877	72.822	728.225
1878	99.209	992.098
1879	84.512	845.120
1880	101.551	1.015.517
1881	90.524	905.248
1882	131.068	1.310.686
1883	119.177	1.191.772
1884	151.916	1.519.166
1885	205.951	2.059.513
1886	171.411	1.714.115
1887	182.997	1.829.976
1888	183.895	1.838.957
1889	180.594	1.805.940
1890	161.353	1.613.538
1891	194.467	1.944.677
1892	189.809	1.898.091
1893	186.495	1.864.957
1894	165.980	1.659.807
1895	216.938	2.169.385
1896	308.243	3.082.432



ANNÉES	NOMBRE DE PASSAGERS	RECETTES
1897	191.215	1.912.150
1898	219.554	2.195.545
1899	221.332	2.213.320
1900	282.511	2.825.107
1901	270.221	2.702.205
1902	223.513	2.235.125
1903	196.024	1.960.243
1904	210.980	2.109.805
1905	252.691	2.526.915
1906	353.881	3.538.807
1907	243.826	2.438.265
1908	218.967	2.189.675
1909	213.122	2.131.220
1910	234.320	2.343.202
1911	275.259	2.752.595

Si on analyse les chiffres de la dernière année pour laquelle on soit parvenu à se procurer des renseignements certains (Rapport présenté aux actionnaires par le Conseil d'Administration 1912.06.03), c'est-à-dire ceux de l'année 1911, on verra que 4,969 navires ont emprunté le canal avec 275,259 passagers et un tonnage de 18,324,794 tonnes. Les droits de péage des passagers ont rapporté 2,752,595 francs c'est-à-dire 10 francs seulement par personne et ceux du tonnage 131 millions 35,232 francs.

Décomposons maintenant ces divers navires d'après la catégorie à laquelle ils appartiennent :

CATÉGORIES	NOMBRE DE TRAVERSÉES	TONNAGE NET
Navires de commerce chargés .....	3.571	13.128.507
» » » sur lest .....	275	718.979
» postaux.....	1.003	4.171.965
» d'État .....	93	165.755
» affrétés par les gouvernements	27	139.588
TOTAUX. ....	4.969	18.324.794

Le canal profite donc essentiellement au commerce (13/18) et aux relations postales. Décomposons ensuite le chiffre des navires et celui du tonnage d'après le pavillon qu'ils battent. On obtient le tableau ci-dessous qui montre combien le canal profita aux Anglais qui en furent cependant les principaux adversaires à l'époque des travaux. Plus des 3/4 des navires, repré-

sentant les 2/3 du tonnage, battaient pavillon anglais. Il ne faut pas perdre de vue que les navires anglais sont les intermédiaires maritimes entre les diverses contrées du monde et les pays qui n'ont pas de marine marchande :

PAVILLONS	NOMBRE DE TRAVERSÉES	TONNAGE NET
Allemand. ....	667	2.790.963
Américain .....	2	1.690
Anglais. ....	3.089	11.715.947
Argentin .....	1	1.147
Austro-Hongrois. ....	180	621.793
Chinois. ....	2	2.553
Danois .....	41	114.411
Égyptien .....	2	486
Espagnol .....	26	71.556
Français. ....	232	820.010
Hellénique. ....	4	12.842
Italien .....	87	201.573
Japonais .....	35	362.235
Néerlandais. ....	284	971.352
Norvégien .....	24	59.812
Ottoman .....	85	134.532
Portugais. ....	I	1.001
Roumain .....	6	7.126
Russe. ....	112	311.394
Siamois .....	II	25.588
Suédois. ....	28	96.783
TOTAUX.	4.969	18.324.794

Les passagers, d'après la catégorie, se sont répartis de la manière suivante. Il n'y a pas de relevés indiquant leur nationalité.

Militaires allemands. ....	5.881
» anglais .....	30.825
» austro-hongrois. ....	3
» espagnols .....	15
» français. ....	12.259
» italiens .....	984
» japonais .....	I
» néerlandais. ....	2.054
» ottomans .....	46.320
» russes .....	213
Passagers civils. ....	144.243
Spéciaux (pèlerins, émigrants, transportés).. .	32.461
TOTAUX DES PASSAGERS SUR NAVIRES.	275.259

Le nombre des militaires est considérable. Des navires de la flotte de la plupart des puissances navales sillonnent en effet fréquemment le canal. Ils vont renforcer ou renouveler les escadres qu'elles entretiennent dans l'océan Pacifique ou dans l'océan Indien. Leur chiffre total s'est élevé à 98,555.

\* \* \*

Le Canal de Suez est certes une des œuvres les plus considérables du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle ne frappe cependant pas les sens proportionnellement au labeur qu'elle a exigé, car il faut faire un assez grand effort de réflexion pour se représenter les difficultés à vaincre pour la réaliser. Hostilités privées et publiques à combattre ; confiance à acquérir pour réunir les capitaux nécessaires et obtenir les autorisations indispensables ; difficultés de ravitailler dans un désert une population ouvrière importante ; creuser un canal large et profond sur une grande longueur avec des procédés plus rudimentaires que nos perforatrices et excavatrices modernes ; enfin, répercussion sur le commerce et la navigation mondiales, déplacement de marchés, détournements de lignes de paquebots, modifications dans les prix des produits transités, extension donnée aux échanges internationaux, modifications dans la politique internationale de certains peuples, etc. Un travail comme celui-là apporte dans la vie des peuples des transformations lentes et des transformations brusques dont on ne peut mesurer l'étendue. Et cependant, rien ne rappelle la puissance des efforts qu'il fallut faire pour ouvrir ce chemin à travers le désert. C'est à peine si le nom des initiateurs et des réalisateurs est connu de notre génération. C'est le sort de toutes les bonnes initiatives. Combattues avant la réalisation, elles sont mises en exploitation aussitôt réalisées. Au bout de quelque temps, elles sont tellement entrées dans les nécessités de l'existence qu'on se les imagine comme ayant existé de tout temps.

## FAITS ET DOCUMENTS

SOMMAIRE : Encaisse métallique et circulation fiduciaire des Banques d'émission européennes ; — Caractère international des Émissions faites en Belgique ; — Réformes à réaliser dans le Trafic postal international ; — Législation internationale contre la Corruption en matière commerciale ; — Commerce international de la Suède en 1912 ; — Télégrammes différés ; — Chemin de fer transmongolien ; — Progrès du système métrique ; — Prix international de Microbiologie ; — Enquête internationale sur l'ozène ; — Concurrence électrique internationale ; — Cherté de la vie ; — Statistique internationale des Livres et des Périodiques ; — Prix internationaux d'aviation ; — Le Rallye international de Monaco ; — Concours internationaux d'aviation ; — Records mondiaux en aéroplane.

Encaisse métallique et circulation fiduciaire des Banques d'émission européennes. — Le rapport du Commissaire des monnaies, au Ministère des Finances de Belgique, contient un tableau détaillé de l'encaisse métallique et de la circulation fiduciaire des Banques d'émission des principaux pays de l'Europe, pendant les années 1895 à 1913. Ce tableau est établi, en millions de francs, au 31 décembre 1913 :

PAYS	OR	ARGENT ET MON- NAIES D'APPOINT	BILLETS
Allemagne.....	1.808,5		3.241,8
<u>Autriche-Hongrie.....</u>	<u>1.303,0</u>	274,6	2.618,3
<u>Espagne.....</u>	<u>479,2</u>	716,5	1.924,3
<u>Grande-Bretagne.....</u>	<u>874,5</u>	—	740,2
<u>Pays-Bas.....</u>	<u>315,4</u>	18,7	654,2
Russie.....	4.495,0	165,1	4.450,0

Le tableau suivant donne l'encaisse métallique et la circulation

fiduciaire des Banques d'émission des pays de l'Union latine (1), au 31 décembre 1913 :

PAYS	OR	ARGENT ET MONNAIES D'APPOINT	BILLETS
Belgique.....	249,0	56,4	1.067,4
<u>France.....</u>	<u>3-517,4</u>	<u>640,1</u>	<u>5.713,5</u>
<u>Grèce.....</u>	<u>24,2</u>		<u>224,1</u>
<u>Italie.....</u>	<u>1.502,7</u>		<u>2.257,6</u>
<u>Suisse.....</u>	<u>169,9</u>	<u>20,8</u>	<u>313,8</u>
			[332.13 (4)]

#### Caractère international des Émissions faites en Belgique.—

L'Administration des Monnaies de Belgique publie chaque année une statistique des émissions des sociétés anonymes belges pendant les dernières années écoulées. Les relevés sont faits au moyen de documents extraits de différentes publications : *Actes de Sociétés, Recueil Financier, Moniteur des Intérêts Matériels, Echo de la Bourse*, etc.

Il est intéressant de comparer les émissions faites par les sociétés opérant principalement en Belgique, avec celles réalisées par les sociétés opérant plus spécialement à l'étranger. Voici tout d'abord, en millions de francs, les émissions de la première catégorie :

ANNÉES	CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS	AUGMENTATIONS DE CAPITAL :	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS	TOTAL
1890	63,0	9,0	35,5	107,6
1900	150,9	41,7	30,3	223,0
1910	175,7	94,0	50,0	319,7
1911	212,3	119,1	55,3	3»
1912	208,7	126,4	103,8	438,9
1913	152,6	152,9	45,7	351,3

Quant aux émissions de la seconde catégorie, elles se sont élevées aux sommes indiquées dans le tableau suivant :

ANNÉES	CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS	AUGMENTATIONS DE CAPITAL	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS	TOTAL
1890	56,7	5,5	7,0	69,3
1900	295,2	74,9	89,2	459,4
1910	166,1	97,0	157,1	420,3

(1) *Annuaire de la Vie Internationale, 1908-1909, p. 291 ; 1910-1911, p. 393.*

ANNÉES	CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS	AUGMENTATIONS DE CAPITAL	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS	TOTAL
1911	263,2	99,0	168,3	530,5
1912	330,8	110,8	151,8	593,5
1913	139,5	143,4	169,3	452,3

Ces chiffres font ressortir l'énorme développement, depuis vingt ans, des entreprises belges à l'étranger. Les émissions de 1913, en effet, sont six fois et demie plus fortes que celles de 1890.

Si, en 1913, un certain fléchissement s'est produit, si les émissions qui s'élevaient au total à 1,032 millions en 1912 et à 917 1/2 millions en 1911, sont tombées à 804 millions en 1913, la cause en est à la crise générale provoquée par la guerre des Balkans. Toutefois, les augmentations de capital des sociétés existantes ont continué à progresser d'une manière assez marquée tant pour les sociétés opérant en Belgique que pour celles opérant à l'étranger (296 millions en 1913, au lieu de 237 millions en 1912 et 218 millions en 1911). Par contre, les émissions d'obligations présentèrent une légère augmentation pour les sociétés opérant à l'étranger et une diminution de plus de moitié pour celles opérant en Belgique. Au total, les émissions d'obligations s'élevèrent à 215 millions en 1913 contre 255 millions en 1912 et 223,7 en 1911.

Il importe de faire remarquer que diverses sociétés opérant à l'étranger sont des sociétés étrangères constituées sous la forme belge. Néanmoins, parmi celles où le caractère étranger ou international prédomine, la part des intérêts belges est souvent importante. Par contre, des entreprises belges ont emprunté la forme de sociétés étrangères et des capitaux belges sont investis dans des sociétés étrangères. Ces éléments de l'expansion belge à l'étranger sont difficiles à déterminer et ne sont pas compris dans la présente étude.

Pour se rendre compte de la part d'intervention des capitaux belges dans la constitution des sociétés anonymes, il y a donc lieu de grouper les souscriptions suivant la nationalité des actionnaires et même de préciser la part de ces souscriptions faites en numéraire ou par d'autres apports.

Les chiffres obtenus par le dépouillement des actes de sociétés sont des maxima en ce qui concerne les habitants de la Belgique et des minima en ce qui concerne les habitants de l'étranger, car des souscriptions faites par des établissements de crédit belges ou par leurs gérants peuvent être faites par des étrangers qui ne paraissent pas en nom dans les actes.

Voici en résumé les chiffres qu'il a été possible de dégager :

**A. — Sociétés ayant leur centre principal d'activité en Belgique:**

ANNÉES	SOUSCRIPTIONS PAR DES HABITANTS DU ROYAUME		SOUSCRIPTIONS PAR DES HABITANTS DE L'ÉTRANGER	
	MILLIONS	POURCENTAGE	MILLIONS	POURCENTAGE
1890	55,4	88,07	7,5	11,93
1900	126,5	83,88	24,3	16,12
1910	157,0	89,35	18,7	10,65
1911	183,2	86,33	29,0	13,67
1912	176,6	84,66	32,0	15,34
1913	118,6	77,77	33,9	22,23

Quant à la partie du capital souscrite en numéraire, elle se répartit comme suit :

ANNÉES	SOUSCRIPTIONS EN NUMÉRAIRE PAR		SOUSCRIPTIONS EN NUMÉRAIRE PAR	
	DES HABITANTS MILLIONS	DU ROYAUME POURCENTAGE	DES HABITANTS MILLIONS	DE L'ÉTRANGER POURCENTAGE
1890	10,5	93,91	1,2	6,09
1900	60,2	80,16	14,9	19,84
1910	73,9	82,85	15,3	17,15
1911	83,5	80,21	20,6	19,79
1912	79,5	77,26	23,4	22,74
1913	48,0	67,51	23,1	32,49

La participation des capitaux étrangers suit donc une marche progressive pour les constitutions de sociétés opérant principalement en Belgique. En 1913, le pourcentage du capital souscrit par des étrangers a été de plus du cinquième et le pourcentage sur la partie du capital souscrite en numéraire a été du tiers.

Si l'on déduit les petites sociétés au capital de 1 million et moins, on constate qu'en 1913, le pourcentage du capital souscrit par des étrangers a été de 38 p. c. et le pourcentage sur la partie du capital souscrite en numéraire a été de 51 p. c.

**B. — Sociétés ayant leur centre principal d'activité à l'étranger :**

ANNÉES	SOUSCRIPTIONS PAR DES HABITANTS DU ROYAUME		SOUSCRIPTIONS PAR DES HABITANTS DE L'ÉTRANGER	
	MILLIONS	POURCENTAGE	MILLIONS	POURCENTAGE
1890	42,1	74,25	14,6	25,75
1900	120,8	40,94	174,3	59,06
1910	89,1	53,67	76,9	46,33

ANNÉES	SOUSCRIPTIONS PAR DES HABITANTS DU ROYAUME		SOUSCRIPTIONS PAR DES HABITANTS DE L'ÉTRANGER	
	MILLIONS	POURCENTAGE	MILLIONS	POURCENTAGE
	1911	128,4	48,78	134,8
1912	97,9	29,60	232,6	70,40
1913	49,5	35,51	89,9	64,49

Quant à la partie du capital souscrite en numéraire, elle se répartit comme suit :

ANNÉES	SOUSCRIPTIONS EN NUMÉRAIRE PAR		SOUSCRIPTIONS EN NUMÉRAIRE PAR	
	DES HABITANTS	DU ROYAUME	DES HABITANTS	DE L'ÉTRANGER
	MILLIONS	POURCENTAGE	MILLIONS	POURCENTAGE
1890	30,6	86,68	4,7	13,32
1900	57,0	60,32	37,5	39,68
1910	75,8	65,40	40,1	34,60
1911	120,5	54,62	100,1	45,38
1912	92,7	46,91	104,9	53,09
1913	42,9	50,35	42,3	49,65

Les chiffres qui précèdent montrent l'importance respective des capitaux belges et étrangers souscrits lors de la constitution d'entreprises à l'étranger sous la forme de sociétés anonymes belges. En 1913 et en 1912, les étrangers sont intervenus dans ces entreprises environ à concurrence des deux tiers du capital social et de la moitié des souscriptions faites en numéraire.

Il importe d'insister sur ce fait qu'il s'agit simplement dans ces tableaux des émissions en vue de la constitution de sociétés nouvelles.

En ce qui concerne les augmentations de capital de sociétés existantes et les émissions d'obligations, la nationalité des souscripteurs originaires ne peut être indiquée avec quelque précision. Il est permis de présumer que les participations étrangères ne sont pas inférieures à celles relevées dans les constitutions de sociétés.

Ces émissions en vue d'augmentations de capital sont d'ailleurs relativement faibles chaque année comparativement à l'ensemble des émissions antérieures et des émissions nouvelles de l'année. En effet, pendant les quatre années 1910 à 1913, les émissions de sociétés belges (actions et obligations), opérant principalement à l'étranger ont porté sur un capital de 1,996 millions. Les souscriptions en numéraire se sont élevées à 1,672 millions.



Les principaux pays auxquels les émissions ont été consacrées, pour la période 1910-1913, sont, en millions de francs :

Russie.....	309
Congo belge.....	190
Allemagne.....	123
Canada.....	118
France.....	107
Extrême-Orient (Chine, Malaisie, etc.).....	88
Italie.....	82
Espagne.....	77
Amérique du Sud (Argentine, Brésil).....	467

Il est évident que les renseignements donnés ici ne sont qu'approximatifs. On ne peut obtenir des chiffres rigoureusement complets et précis en pareille matière. Mais les faits relevés n'en établissent pas moins la quantité vraiment considérable de capitaux placés en dehors des pays originaires et le caractère international des émissions réalisées en ce début du vingtième siècle. [332.63 (493 : 00)

#### Réformes à réaliser dans le Trafic postal international. —

Depuis un certain nombre d'années, de nombreuses réclamations se sont produites un peu partout au sujet des relations postales universelles. On a déjà signalé dans cette revue (1) les discussions qui ont eu lieu et les vœux qui ont été émis dans un grand nombre de groupements internationaux importants, en faveur de quelques-unes des réformes suggérées.

La plupart de ces propositions, émanant surtout, chose d'ailleurs fort compréhensible, de commerçants et d'industriels, répondent à des plaintes fondées sur un état de choses souvent illogique. L'objection que font, aux demandes réitérées des hommes d'affaires, les fonctionnaires des administrations postales de presque tous les pays est en général toujours la même : ils ne peuvent souscrire à des réformes qui auraient pour conséquence une forte diminution des recettes.

Les partisans des réformes, de leur côté, continuent à opposer à ces appréhensions fiscales les besoins sans cesse croissants du commerce et de l'industrie, dont la poste est l'instrument et le véhicule le plus indispensable.

Ils ajoutent même, que ces appréhensions ne sont pas complètement justifiées ou sont tout au moins exagérées. A plusieurs reprises

(1) *La Vie Internationale*, t. III, p. 330.

déjà, tant à l'intérieur de chaque pays qu'à la suite de conventions internationales, la réduction des tarifs a donné lieu à un tel accroissement du trafic que les pertes n'ont jamais été que momentanées et que très rapidement les différentes administrations postales sont arrivées à équilibrer facilement leur budget. De plus, plaie d'argent n'est pas mortelle, et un nouveau développement des affaires, conséquence certaine de l'adoption des réformes demandées, pourrait rapidement venir combler les diminutions de recettes que redoutent les représentants du fisc.

La principale des revendications consiste en un abaissement du tarif des lettres à 10 centimes par 20 grammes au lieu de 25 centimes et à une surtaxe uniforme de 10 centimes pour chaque fraction de 20 grammes.

La lettre à 10 centimes (2 cents, 1 penny, 10 pfennings, etc.) a déjà été adoptée pour une partie importante du trafic international et intercontinental, par l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie. Sa généralisation continuerait à donner à ce trafic un puissant essor, favorable tant à l'extension des relations commerciales qu'aux recettes postales.

Une réforme du même genre s'impose pour la surtaxe en cas d'absence ou d'insuffisance d'affranchissement. Actuellement, la surtaxe à payer par le destinataire des lettres ou de cartes postales non affranchies est fixée au double de la taxe d'affranchissement ; en cas d'insuffisance, la taxe atteint le double de cette insuffisance. L'élévation de cette surtaxe lui donne le caractère d'une véritable amende, qui est d'autant moins justifiée qu'elle frappe le destinataire de la lettre, c'est-à-dire celui qui n'est en aucun cas fautif, si bien entendu faute il y a. Aussi ne serait-il que juste et équitable de fixer la surtaxe à un taux moins élevé et uniforme, 5 centimes par exemple. Le travail supplémentaire de la poste pour les envois non affranchis ou qui le sont insuffisamment, serait d'ailleurs encore largement rétribué par une taxe de 5 centimes.

La convention de l'Union postale étant internationale, il semble naturel qu'une lettre remise par l'Administration postale d'un État de l'Union à celle d'un autre État en faisant également partie, soit toujours remise par cette dernière à son destinataire. Erreur !

Au dernier Congrès international des Chambres de Commerce, tenu à Boston en 1912, au des délégués suisses, M. Georg, vice-président de la Chambre de Commerce de Genève, affirmait en pleine séance avoir eu en main la preuve du fait suivant : l'Administration postale d'un État de l'Europe recevant de celle d'un autre pays une lettre destinée à un habitant du premier État, avait retourné la lettre parce que

l'adresse se trouvait sous une fenêtre transparente dont les conditions ne répondaient pas exactement aux prescriptions en vigueur dans le pays destinataire. En présence de pareil fait, une requête demandant la remise au destinataire de toutes lettres fermées parvenant de n'importe quelle administration postale à n'importe quelle autre, même si l'apparence extérieure des plis ne serait pas conforme à la réglementation du pays de destination, ne serait que pleinement justifiée. La question peut se poser d'un jour à l'autre, car divers États ont déjà réglementé strictement la circulation des lettres sous enveloppes transparentes ou d'un modèle quelque peu exceptionnel. Il n'y a pas plus d'un mois, par exemple, que l'Administration des Postes des Pays-Bas a décidé de ne plus donner cours aux correspondances placées sous enveloppe avec panneau transparent, lorsque ce panneau n'est pas disposé dans le sens de la longueur. Vers la même époque, la Russie a fait savoir qu'elle n'accepterait plus d'enveloppes transparentes pour les envois recommandés.

Une autre réforme qu'il serait peut-être utile de réaliser également consiste en la réduction de l'affranchissement des papiers d'affaires. La Convention universelle prévoit une taxe de 5 centimes par 50 grammes, mais fixe un minimum d'affranchissement de 25 centimes, correspondant à un poids de 250 grammes. En réalité donc, exception faite pour la taxe minimum, les papiers d'affaires sont transportés au même prix que les imprimés. Pourquoi ne pas appliquer à ces deux espèces d'envois une réglementation uniforme? Le commerce a parfaitement raison de demander cette réforme car il n'existe vraiment aucun motif sérieux pour exiger un minimum de taxe pour le transport des papiers d'affaires d'un poids de beaucoup inférieur à celui de 250 grammes ; un tel transport ne donne pas lieu à d'autres manipulations que celles nécessitées pour le transport des imprimés.

Le Congrès Mondial des Associations Internationales a, d'autre part, formulé quelques desiderata qui seraient de nature à faciliter les relations entre les Associations Internationales et à leur économiser du temps et de l'argent. Signalons notamment :

- a) Franchise internationale pour les relations des Associations Internationales entr'elles et avec leurs membres ;
- b) La lettre à 10 centimes et la carte postale à 5 centimes, la carte imprimée sous enveloppe à 2 centimes, la carte imprimée à 1 centime ;
- c) Amélioration du régime international des imprimés, adoption notamment du système suivant • le transport des périodiques en destination des pays de l'Union Postale Universelle devrait pouvoir se faire dorénavant en les expédiant en ballot par voie de chemins de fer ou **par** colis postaux à l'adresse de l'Administration des Postes des villes voisines

de la frontière, de plus de 25,000 habitants, aux fins d'être distribués postalement par ces administrations, à condition que chaque exemplaire contenu dans les ballots soit affranchi au tarif national du pays récepteur au moyen de timbres de ce pays, et que les frais de transport par chemins de fer ou bateau jusqu'au lieu de l'expédition, à faire par l'administration postale locale soient payés par les expéditeurs ;

d) Vu la difficulté d'atteindre sûrement les personnes engagées dans l'action et les études internationales, des mesures doivent être prises pour faciliter la connaissance des adresses exactes. Il y a lieu de recommander l'institution de services postaux nationaux d'adresses se chargeant, moyennant taxe payée au moyen d'un timbre supplémentaire, de distribuer dans les grands centres la correspondance aux personnes dont le nom, la qualité et la ville sont seuls connus.

Voilà, brièvement énoncées quelques anomalies qui existent dans le trafic postal international au grand préjudice des affaires. Ce n'est pas tout. De nombreuses autres réformes utiles pourraient encore être étudiées, telle la question de l'élévation du poids des colis postaux, celle relative à l'interprétation que donnent les divers États de l'Union postale aux prescriptions suivant lesquelles les échantillons de marchandises ne peuvent avoir aucune « valeur marchande », l'interchangeabilité des timbres dans tous les pays de l'Union, etc.

Une Conférence postale Universelle devant se réunir à Madrid en septembre 1914, le moment est venu pour tous les intéressés de tenter un effort important en vue de faire aboutir les réformes les plus démocratiques. Ne pourrait-on pas aussi, à ces Conférences universelles, convier à côté des délégués des Administrations des postes un certain nombre d'intéressés. Il ne serait pas mauvais que l'opinion du public se fit entendre parmi les représentants officiels des États. Des délégués des Chambres de Commerce, de l'Union Interparlementaire, de l'Union des Associations Internationales, etc., joueraient un rôle des plus utiles dans des assises d'un intérêt aussi général et aussi universel.

[341.28.16 (oo)]

**Législation internationale contre la Corruption en matière commerciale.** — Peu de pays possèdent une législation en matière de répression de la corruption commerciale.

« Alors que la corruption et même la tentative de corruption des fonctionnaires sont punies dans tous les pays, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'employés ou chargés d'affaires de maisons commerciales ou industrielles (1). »

(1) *Congrès International des Chambres de Commerce, Boston, 1913.09.*  
Rapport de la Société contre les manœuvres corruptrices.

En Europe, notamment des lois spéciales n'existent qu'en Angleterre (6 avril 1906) et en Allemagne (7 juin 1909) et dans ces deux pays fonctionne, de manière privée, un comité de défense en vue de veiller à la bonne application de ces lois.

Dans tous les autres Etats, sauf l'Australie et quelques États de l'Amérique du Nord, il n'existe jusqu'à présent aucune disposition légale de repression contre la corruption des employés et chargés d'affaires d'établissements commerciaux ou industriels. Or, la concurrence est devenue de nos jours d'une telle âpreté, que nombre de fournisseurs ont recours à ce moyen pour s'assurer une clientèle et c'est toujours celle-ci qui, en dernière analyse, aura à subir la perte, soit en payant plus cher, à cause de la commission à l'employé, soit en étant trompé sur la qualité de la marchandise fournie.

A ce mal, qui n'est que trop réel, il faut un remède ; ce remède ne peut venir que d'une disposition de la législature permettant de réprimer pénalement l'emploi de moyens pareils. Mais à ce point de vue, étant donné l'extension considérable et toujours croissante des transactions commerciales, des marchés et des conventions conclues entre contractants des différents pays, il faudrait arriver à une unité de législation et amener, dans ce but, les parlements de diverses nations à proposer simultanément une loi identique, du moins quant aux principes, pour frapper la corruption des employés et chargés d'affaires de maisons industrielles et commerciales.

Cette entente internationale amènerait dans les transactions commerciales de pays à pays plus de sécurité, de garantie et mettrait sous ce rapport un obstacle sérieux aux tentatives de concurrence déloyale.

[347.717  
(oo)

**Commerce international de la Suède en 1912.** — La valeur des transactions s'est élevée à environ 1,454.4 millions de couronnes(1), présentant une plus-value de 185 millions de couronnes sur l'année 1911, pendant laquelle l'ensemble des opérations avait atteint seulement 1,360.2 millions de couronnes.

Il a été importé pour 784,800,000 de couronnes et exporté pour 769,500,000 de couronnes, ce qui fait un surplus de 24 millions de couronnes en faveur des importations.

L'augmentation du mouvement d'affaires avec les pays étrangers a été considérable, puisque en 1903 les importations s'élevaient à 534 millions de couronnes et les exportations à 414 millions de couronnes, ce qui équivaut à une augmentation de 50 p. c.

(1) La couronne vaut fr. 1.33.

Voici, en couronnes, les tableaux des importations et des exportations en 1911 et 1912:

PRODUITS IMPORTÉS	1911	1912
Animaux vivants, bétail de boucherie et		
céréales comestibles .....	71.330.000	104.700.000
Céréales.....	48.160.000	75.480.000
Articles coloniaux.....	59.480.000	60.300.000
Produits horticoles.....	16.260.000	16.820.000
Vins et spiritueux.....	8 040 000	9 510 000
Produits textiles.....	48.620.000	57.020.000
Fils de lin et de coton.....	15.300.000	18.750.000
Produits manufacturés des industries textiles.....	63.170.000	53.990.000
Matières premières d'origine minérale. . . .	89.400.000	133.840.000
Charbon.....	55.110.000	78.170.000
Coke.....	6.520.000	13.430.000
Métaux travaillés.....	33.970.000	45.460.000
Produits de l'industrie mécanique.....	40.480.000	42.500.000
Divers.....	140.780.000	74.900.000
TOTAUX.....	696.620.000	784.870.000
PRODUITS EXPORTÉS;		
Animaux vivants, bétail de boucherie et articles comestibles.....	93.080.000	104.910.000
Bétail de boucherie.....	72.810.000	83.400.000
Bois non travaillé.....	18.710.000	16.900.000
Bois travaillé.....	142.940.000	174.780.000
Pâte de bois.....	84.280.000	93.950.000
Allumettes.....	28 210 000	33.030.000
Pâte de papier.....	33.970.000	40.340.000
Minerai de fer.....	51.410.000	59.710.000
Métaux bruts et ouvrés.....	79.490.000	105.360.000
Produits de l'industrie mécanique.....	50.120.000	57.150.000
TOTAUX.....	655.020.000	769.530.000

Ainsi qu'on le peut le constater, c'est toujours l'industrie forestière qui tient la première place parmi les exportations. Le commerce des minerais et des métaux a une tendance à s'accroître dans une forte proportion. [382 (485)]

**Télégrammes différés.** — En 1911, une Conférence réunit à Paris des représentants des administrations télégraphiques allé-

mandes, anglaises, belges et françaises, chargés d'étudier la création de télégrammes différés, c'est-à-dire de télégrammes transmis aux heures où l'intensité du trafic diminue. Elle n'aboutit à aucun résultat appréciable.

L'Angleterre, qui avait pris l'initiative de cette Conférence, n'en continua pas moins les négociations qu'elle avait déjà entamées avec les compagnies de câbles sous-marins et, en 1912, le Postmaster général du Royaume-Uni, M. Herbert Samuel, pouvait annoncer à la Chambre des Communes qu'il avait obtenu de ces compagnies une réduction de 50 p. c. sur le tarif normal pour la transmission des télégrammes différés ordinaires ou de presse en langage clair et des télégrammes dénommés « lettres de nuit » ou « lettres de fin de semaine ». Les administrations belges, françaises, allemandes, espagnoles et portugaises demandèrent alors à bénéficier des avantages obtenus par l'Angleterre et les quelques compagnies récalcitrantes durent, pour ne pas perdre leur clientèle, accorder la réduction de taxe de 50 p. c.

Il convient, d'ailleurs, de remarquer que les concessions faites par les compagnies de câbles sous-marins ne sont pas aussi onéreuses qu'on pourrait le croire. Les télégrammes différés doivent, en effet, être rédigés en langage clair ; or, il est évident que, malgré la réduction accordée, les expéditeurs qui font usage de codes ne renonceront pas aux télégrammes en langage chiffré ou en langage convenu dans lesquels un mot ou une série de chiffres représentent une phrase entière. Mais il n'en reste pas moins vrai que, dans bien des cas, les négociants et les particuliers sont amenés à utiliser les télégrammes différés et que la réforme eût dû être accueillie avec plaisir par tous ceux qui entretiennent des relations d'affaires à l'étranger.

Jusqu'à présent l'existence de ce mode, beaucoup plus économique, de communication télégraphique semble encore ignoré d'un grand nombre de personnes. En voici les avantages et les conditions essentielles : les télégrammes différés, entièrement rédigés en langage clair, dans la langue du pays d'origine ou dans celle du pays de destination, ne doivent comporter ni chiffres, ni marques de commerce, ni groupes de lettres ou signes de ponctuation pouvant avoir un sens inintelligible pour le service télégraphique ; les nombres doivent être écrits en toutes lettres et les télégrammes sans texte ne sont pas admis. L'adresse et la signature sont soumises aux mêmes règles que dans les télégrammes ordinaires ; les mots sont comptés suivant les règles applicables à ces derniers télégrammes. Les télégrammes différés ne sont admis qu'à destination de pays du régime extra-européen (y compris le Sénégal). Ils doivent réglementairement parvenir à des-

mination dans un délai de 24 heures, leur taxe est remboursée lorsque ce délai excède 3 fois 24 heures. L'expéditeur doit inscrire, en tête, l'indication taxée L C suivie, pour la France par exemple, des lettres F ou D, suivant qu'il s'agit d'un télégramme différé rédigé en français ou dans une langue du pays de destination. Ces télégrammes peuvent comporter toutes les indications éventuelles admises, sauf celles relatives à l'urgence.

Ajoutons qu'au moment du dépôt, l'expéditeur doit remettre une déclaration signée, indiquant la langue employée en certifiant que le télégramme est entièrement rédigé en langage clair.

Le plein tarif est applicable aux télégrammes différés reconnus abusifs à l'arrivée.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les règles concernant ce nouveau mode de correspondance télégraphique, qui est actuellement admis à destination des États-Unis, des colonies anglaises et de la plupart des colonies françaises, allemandes, espagnoles et portugaises. Vraisemblablement, par suite de l'adhésion de nouvelles compagnies, ce service pourra être étendu prochainement à d'autres pays.

Il est évident qu'une personne qui doit télégraphier aux États-Unis, à Madagascar ou aux Indes, peut parfaitement attendre quelques heures avant l'expédition de son télégramme. Les télégrammes différés partent la nuit, aux heures où le trafic est moins intensif. Les réductions de tarif sont considérables et atteignent environ 50 p. c. Il est à espérer que le recours fréquent à ce mode économique de transmission aura pour effet de réduire les tarifs de jour et d'intensifier ainsi les relations télégraphiques mondiales. [384.1

(oo)

**Chemin de fer transmongolien.** — On parle, dans les sphères financières russes et autres, du projet grandiose d'un chemin de fer sino-européen. Ce projet n'est pas nouveau, mais le changement politique survenu en Chine le rend plus facilement réalisable. Il s'agit d'un chemin de fer qui réunirait directement Shanghai à Rotterdam, en passant par Pékin et Moscou. Cette distance énorme pourrait être franchie, de l'avis de plusieurs spécialistes, en quatorze jours, si le chemin de fer était construit d'après les dernières données de la science et de la technique.

Voici les principales données de ce vaste projet. Le chemin de fer irait de Moscou à Semipalatinsk, soit une distance de 3,450 kilomètres, en ligne directe, pour continuer jusqu'à Pékin en longeant les montagnes d'Altaï et en traversant la Mongolie, soit 3,500 kilomètres. La longueur totale de la voie ferrée de Pékin à Moscou serait donc de



7,000 kilomètres environ. Il est inutile de souligner toute l'importance qu'aurait cette nouvelle voie de communication entre l'Europe et la Chine.

Sa répercussion immédiate, non seulement pour la Russie et la Chine, mais au point de vue international, serait immense, surtout pour le commerce mondial. Actuellement, même si l'on tient compte du chemin de fer transsibérien, le transport des marchandises à Shanghai dure environ quarante-cinq jours. Avec cette nouvelle voie, il ne durerait que trente-deux à trente-huit jours.

Les rapports commerciaux internationaux actuels seraient bouleversés. La Russie et la Chine joueraient un rôle prépondérant sur le marché mondial. Surtout comme intermédiaires, ces deux pays concentreraient le commerce entre l'Europe et l'Extrême-Orient ; il est même probable qu'une partie des marchandises du Japon, des îles Philippines et de l'Australie serait dirigée sur cette ligne. Dans un avenir plus ou moins prochain, la construction de ce chemin de fer peut devenir de la plus grande utilité pour l'Europe afin de lui permettre de lutter avec succès contre la concurrence que les États-Unis font au commerce européen en Chine. Cette concurrence deviendra encore plus menaçante pour l'Europe après l'ouverture du canal de Panama. Au point de vue financier, ce chemin de fer peut, d'après l'avis des spécialistes, subvenir à ses besoins et même rapporter des bénéfices, à condition que tout son matériel soit employé de façon productive, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas, par exemple, de wagons à marchandises vides, ce qui pourrait augmenter ses frais dans une proportion énorme. C'est pour cette raison qu'on fait passer cette voie par les provinces russes les plus fertiles en richesses naturelles, telles que les provinces de Riazan, de Nijni-Novgorod, de Symbirsk, qui n'ont pu se développer jusqu'ici à cause de leur manque de voies de communication. On calcule que ces provinces pourraient fournir au marché européen des céréales et du bétail pour environ 5 à 10 millions de roubles par an.

Quant à la dépense, on évalue le prix d'installation à 800 millions de roubles environ (2 milliards de francs), qu'on pourrait facilement réunir si les gouvernements russe et chinois voulaient se porter garants de l'emprunt.

Les difficultés techniques sont certes grandes, mais non insurmontables. La question principale est la politique internationale, ou plutôt la rivalité politique entre les différents États. C'est la seule difficulté qui pourrait arrêter la réalisation de ce projet grandiose.

**Progrès du système métrique.** — On a déjà signalé dans cette revue (1), les progrès réalisés par le système métrique et les avantages multiples qui résulteraient de son adoption universelle. Voici les dernières conquêtes à enregistrer.

Au Siam, le gouvernement a édicté une loi rendant le mètre obligatoire. Le premier outillage a été expédié de Paris à Bangkok à la fin de l'année 1913.

Dans l'Afrique du Sud, les propositions dont il a été parlé précédemment ont été adoptées. Le gouvernement a décidé de donner la première place au système métrique en maintenant les unités de mesures anglaises et celles des anciens colons hollandais, qui ne viendront qu'en second lieu.

Enfin, dans l'île de Malte, le système métrique deviendra obligatoire dans le courant de l'année 1914.

[531.7

(oo)

**Prix international de Microbiologie.** — Un eminent biologiste danois mort il y a quelques années, Emile Chr. Hansen, attaché au laboratoire de Carlsberg, où il fut un digne émule de Pasteur, dans ses travaux sur les ferments, a légué un fonds, analogue au Prix Nobel, dans des conditions pécuniaires plus modestes, bien entendu.

Aux termes des statuts de la donation Hansen, approuvés par le roi le 17 juin 1911, un prix doit être décerné tous les deux ou trois ans, le 8 mai, anniversaire de la naissance du donateur, « à l'auteur d'un travail notable d'ordre microbiologique paru pendant les dernières années au Danemark ou à l'étranger ».

Le prix, consistant en une médaille d'or à l'effigie de Hansen, accompagnée d'une somme d'au moins 2,000 couronnes, a été décerné, pour la première fois en 1914.

Le jury, composé des professeurs Calmette, de Lille, Goffky, de Hanovre, Smith, de Boston, Jensen, Schmidt et Sørensen, de Copenhague, vient de décerner le prix, à l'unanimité, au docteur Jules Bordet, professeur à l'Université libre de Bruxelles et directeur de l'Institut Pasteur du Brabant, pour ses travaux relatifs à l'étiologie de la diphtérie aviaire et de la coqueluche, ainsi que ses recherches sur l'immunité, recherches qui sont à la base de la méthode de fixation de l'alexine, d'une si capitale importance dans les sciences médicales.

Le docteur Bordet est invité à Copenhague pour y chercher son prix le 8 mai. Le lauréat sera prié de faire, au cours de la séance solen-

(1) *La Vie Internationale*, t. III, p. 552. V. aussi t. III, p. 5, l'article de M. GUILLAUME, directeur du Bureau International des Poids et Mesures, sur le système métrique.

nelle tenue en son honneur, une conférence sur ses remarquables découvertes. [616.022 (079.1) (oo)]

Enquête internationale sur l'ozène. — Le troisième Congrès international de Rhino-Laryngologie, tenu à Berlin, en août 1911, a décidé d'instituer une enquête internationale sur l'ozène.

L'ozène est une affection très répandue, sur la pathogénie de laquelle on n'est pas suffisamment éclairé et dont le caractère d'infectiosité et de contagiosité n'est pas nettement défini.

C'est dans ce but de préciser l'étiologie de l'ozène que le Congrès de Berlin a pensé qu'une vaste enquête internationale pourrait apporter, vraisemblablement, les éléments nécessaires à la solution prochaine de cette question importante.

Outre les troubles organiques que chacun connaît, cette maladie atteint, dans sa vie de relation, celui qui en est porteur ; elle rend difficile le commerce avec le prochain, nécessite même parfois l'isolement et on comprend dès lors que la capacité de travail des ozéneux soit diminuée, bien que l'état général et l'aspect physique restent satisfaisants.

Convaincu de la très grande portée hygiénique et sociale de ces recherches, quelques gouvernements ont bien voulu promettre, aux comités nationaux de l'Enquête internationale sur l'ozène, leur haut appui.

C'est dans cette pensée que l'élite des savants et la plupart des parlementaires médecins ont consenti à accorder à cette enquête leur patronage. Nombre de spécialistes ont promis de lui apporter l'appoint de leur collaboration active.

Ces comités attirent l'attention de tous les médecins sur les cas d'ozène qu'ils auraient l'occasion de traiter ; ils les prient de dépister les cas de cette affection qu'ils rencontreront ; ils leur demandent de les adresser à un confrère spécialiste de leur région, qui en fera l'examen rhinologique et rédigera l'observation documentaire.

Des comités de recherches, dont la composition est publiée, sont constitués dans les différents pays. Ces comités font particulièrement appel au concours des rhino-laryngologistes qui dirigent un service de spécialité, soit dans les hôpitaux, soit dans les cliniques particulières, pour les aider à réunir la documentation de l'enquête internationale, en consignnant sur des bulletins, qui leur seront adressés, des observations aussi détaillées que possible.

Les comités font également appel aux chefs des services hospitaliers de médecine interne : ils les prient de soumettre à l'examen de rhinologistes les malades atteints de syphilis et de tuberculose à la

dernière période, comme aussi de vouloir signaler, aux services d'autopsie, les cas qui pourraient donner lieu à des constatations nécropsiques intéressantes du côté des fosses nasales.

Enfin, les médecins chargés des services d'autopsie sont priés de faire l'examen systématique des fosses nasales des malades, qui ont succombé à une affection pouvant avoir une relation quelconque avec l'ozène.

Tous les médecins appelés à donner leurs soins à des groupements importants, tels qu'écoles, orphelinats, prisons, de même que les médecins militaires pourront donner les résultats de leurs nombreuses observations, s'ils veulent bien diriger leurs investigations spécialement du côté du nez et adresser les ozéneux à l'un des membres des Comités de recherches.

Ainsi pourra être constituée une observation très étendue, dont les éléments contribueront, sans aucun doute, à élucider les points restés obscurs dans l'étude de l'ozène et dont la connaissance mènera, vraisemblablement, à la thérapeutique efficace de cette affection redoutable.

[616.21.0023 (079.5) (CD)]

**Concurrence électrique internationale.** — Le docteur Arthur Lietke, attaché à la maison Siemens-Schuckert, a publié, sur la production électrique des trois pays qui présentent l'activité la plus intense, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, une étude où la concurrence électrique de ces trois pays producteurs est analysée.

Nous extrayons de ce travail le tableau suivant :

PAYS	PRODUCTION NATIONALE Francs	EXPORTATION Francs	% DE LA PRODUCTION TOTALE	CONSOMMA- TION PAR TÊTE D'HABITANTS
Allemagne	1.500.000.000	325.000.000	22%	20 fr.
États-Unis	1.785.000.000	125.000.000	7%	20 »
Grande-Bretagne	562.500.000	162.500.000	30 %	10 »

L'*Electrical Review* a fait de ce travail une analyse critique dont voici un passage intéressant :

« La situation géographique favorable de l'Allemagne en Europe est considérée, à juste titre, comme encourageant l'exportation considérable réalisée par ce pays, lequel a été le premier à se manifester comme techniquement compétent sur les marchés internationaux ; en effet, 70 p. c. du total des exportations allemandes sont destinés à des pays d'Europe. Quant à la Grande-Bretagne, qui importe encore

sur son propre territoire des produits électriques pour une valeur de 62,500,000 francs dont 42,500,000 francs en provenance d'Allemagne, la moitié de ses exportations totales trouve un débouché dans les colonies britanniques. D'autre part, les constructeurs des États-Unis n'ont pas de marchés monopolisés par eux, comme l'Allemagne et la Grande-Bretagne ; c'est ce qui explique le minime développement des exportations américaines, comparées à la production totale des États-Unis. On admet pourtant que la totalité de l'Amérique du Nord jusqu'à Panama, y compris les Antilles, est devenue le principal marché des États-Unis durant ces dernières années.

» Le premier rang, en ce qui concerne l'exportation transocéanique, c'est-à-dire l'exportation des pays situés en dehors de l'Europe, est occupé par la Grande-Bretagne qui a à son actif une valeur totale de 131,250,000 francs, alors que les exportations transocéaniques des États-Unis sont évaluées à 106,250,000 francs et celles de l'Allemagne à 93,750,000 francs, ce qui donne un total général de 331,250,000 fr. Ces chiffres montrent que l'Allemagne dont les exportations totales dépassent en valeur celles de ses principaux concurrents réunis ensemble, est fort en arrière des dits concurrents en matière d'exportations transocéaniques. Les seuls marchés, ajoute M. Lietke, sur lesquels aucun des trois pays rivaux ne jouit d'une préférence spéciale, d'une sorte de monopole, sont la Chine et le Japon ainsi que l'Amérique du Sud. Ces trois dernières contrées ont absorbé des produits électriques, en 1912, d'une valeur totale de 131,250,000 francs sur laquelle l'Allemagne a une part de 45 p. c., les États-Unis une part de 30 p. c. et la Grande-Bretagne le reste, soit 25 p. c. » [621.3 : 38 (oo)]

**Cherté de la vie.** — Le *Graphie financier*, publication technique de statistique et documentation, éditée à Bruxelles, montrait récemment dans un graphique saisissant, l'accroissement du coût de la vie de 1900 à 1912, dans les principaux pays.

Ce graphique est traduit en chiffres dans le tableau ci-dessous où les pays sont rangés dans l'ordre de grandeur décroissante de leur augmentation du coût de la vie.

Canada.....	50 %	Pays-Bas.....	28 %
États-Unis.....	39 %	Russie.....	21 %
Japon.....	38 %	Italie.....	20 %
Hongrie.....	37 %	Norvège.....	19 %
Autriche.....	35 %	Australie et Nouv. Zélande	16 %
Belgique.....	32 %	Grande-Bretagne.....	15 %
Allemagne.....	30 %	France.....	15 %

[647.1]

Statistique internationale des Livres et des Périodiques. —  
*Le Droit d'Auteur* (1913.12.15), organe mensuel du Bureau International de l'Union pour la protection des œuvres artistiques et littéraires, publie chaque année, sur la statistique internationale de la production intellectuelle, une étude générale à laquelle sont empruntés les renseignements suivants sur la production comparée des livres et des brochures, en 1911 et 1912, dans les principaux pays :

PAYS	1911	1912
Allemagne.....	32.998	34.801
<u>Belgique.....</u>	<u>2.885</u>	<u>2.403</u>
<u>Danemark.....</u>	<u>3.633</u>	<u>3.532</u>
<u>Espagne.....</u>	<u>2.790</u>	<u>2.778</u>
<u>États-Unis.....</u>	<u>11.223</u>	<u>10.903</u>
<u>France.....</u>	<u>10.294</u>	<u>9.645</u>
<u>Grande-Bretagne.....</u>	<u>10.914</u>	<u>12.067</u>
<u>Hongrie.....</u>	<u>—</u>	<u>2.032</u>
<u>Italie.....</u>	<u>10.929</u>	<u>11.294</u>
<u>Luxembourg.....</u>	<u>156</u>	<u>197</u>
<u>Pays-Bas.....</u>	<u>3.673</u>	<u>3-799</u>
<u>Pologne.....</u>	<u>3.436</u>	<u>—</u>

La façon, dont la statistique des publications est dressée, varie beaucoup de pays à pays. Il n'y a pas d'uniformité dans ce domaine. C'est ainsi qu'en Autriche notamment, il n'est pas possible de faire un relevé des publications. La Suisse fournit des renseignements très exacts sur les périodiques, mais pas sur les livres. Certains pays, comme l'Allemagne, la France et l'Angleterre ont un marché très vaste et les travaux qui y sont édités sont lus non seulement dans les pays mêmes, mais encore dans les principales régions où la langue allemande, française ou anglaise est parlée. Ces trois langues étant devenues des langues mondiales, il y a même dans les pays de langue étrangère une élite qui suit avec attention les travaux édités à l'étranger. C'est ainsi que l'Allemagne dessert non seulement l'empire, mais encore une bonne partie de l'Autriche, des pays Scandinaves, des Pays-Bas et de la Suisse. Les Pays-Bas écoulent une partie de leur production dans le nord de la Belgique où la langue flamande est parlée. L'Angleterre écoule, dans ses nombreuses colonies, auxquelles il faut joindre les États-Unis, une grande partie de sa production. La France de même écoule, dans les pays de langue latine, en Suisse et en Belgique, de nombreux ouvrages.

La statistique publiée par les États-Unis est très intéressante au point de vue de notre revue, en ce qu'elle fait un départage entre les

publications d'auteurs américains, les publications d'auteurs étrangers éditées aux États-Unis et les ouvrages anglais dont des exemplaires ont été importés. En voici un résumé :

	1911	1912
Publications d'auteurs américains .....	8.183	7.975
Publications d'auteurs étrangers éditées aux États-Unis	7.771	504
Ouvrages anglais importés.....	2.269	2.424

Le rapport donne également des détails sur le commerce extérieur de la France et de la Grande-Bretagne.

Le commerce extérieur de la France dans les deux dernières années et pour le groupe comprenant le papier, le carton, les livres et gravures, est illustré par les tableaux comparatifs suivants :

	1911	1912	AUGMENTATION
Importations ..... fr.	74.832.000	85.329.000	14 %
Exportations .....	119.815.000	139.993.000	16 %

Quelques chiffres de détail mettront en lumière ce mouvement progressif :

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	1911	1912	1911	1912
Gravures, estampes, lithographies, chromos	17.374.000	18.362.000	10.797.000	11.230.000
Journaux et périodiques .....	13.655.000	13.753.000	26.253.000	27.071.000
Livres en français. ....	7.285.000	7.506.000	13.269.000	15.919.000
Imprimés divers. ....	2.318.000	2.395.000	9.521.000	11.106.000
Livres en langues étrangères .....	1.593.000	1.880.000	3.527.000	2.713.000

L'activité croissante du commerce anglais d'édition et de librairie ressort aussi des chiffres suivants (en livres sterling), concernant les importations et exportations de livres par rapport au seul Royaume-Uni :

	1908	1912
États-Unis. ....	129.500	187.403
Allemagne. ....	104.454	89.843
France .....	54.227	85.671
Pays-Bas .....	8.963	26.796
Belgique .....	8.258	16.872
Pays divers .....	19.395	21.536
TOTAL.....	324.797	428.121

EXPORTATIONS	1908	1912
Colonies britanniques. ....	1.236.996	1.607.470
Pays étrangers. ....	780.916	1.175.076
TOTAL.....	2.017.912	2.782.546

Le marché colonial est conquis plus lentement que celui de l'étranger avec lequel les échanges ont été plus intenses, mais aussi plus divers selon les pays.

Les renseignements concernant les journaux, périodiques, etc., ont permis de dresser le tableau ci-dessous :

PAYS	ANNÉES	NOMBRE
Allemagne. ....	1912	6.178
	1914	6.689
Autriche.....	1911	2.369
	1912	2.357
Belgique. ....	1885	829
	1910	2.366
Danemark. ....	1912	1.314
Hongrie.....	1912	1.435
Suisse.....	1912	1.519

Le Bureau International pour la Protection artistique et littéraire entoure ce rapport des commentaires suivants :

La note caractéristique dans l'appréciation de la production actuelle est donnée par le titre d'un rapport présenté en 1912 à une réunion de libraires américains et qui est ainsi conçu : « Moins de livres et de meilleurs livres ». De toute part on proteste, en effet, contre la marée qu'on a réussi à endiguer temporairement aux États-Unis, en France et en Grande-Bretagne, mais qui remonte lentement.

Ces protestations produiront-elles au moins quelque résultat tangible? Il est permis d'en douter. Quel auteur n'est pas convaincu que précisément son livre, que d'autres qualifient de superflu ou de mauvais, est indispensable et utile? Quel éditeur ne croit pas combler une lacune en éditant tel ouvrage considéré par des confrères comme une superfétation? La masse des manuscrits qui restent inédits n'est-elle pas énorme en proportion de ce qui est livré réellement à la publicité? En outre, la surproduction se rencontre plutôt dans le domaine des belles-lettres ; dans d'autres branches, au contraire, encore bien des livres ou des traités sont à écrire. Beaucoup de revendications des classes les plus diverses de la société restent à formuler. La concurrence, si préjudiciable au commerce régulier de la librairie, des grands magasins de nouveautés qui vendent maintenant aussi des livres, non seulement à Noël, mais d'une



façon permanente, est un signe de la multiplicité des besoins qui demandent satisfaction.

La lutte entre la qualité et la quantité durera toujours. Des travaux vraiment précieux, mais modestes ou qui ne viennent pas à leur heure, seront submergés par des publications tapageuses et éphémères. Une réaction salutaire n'interviendra que lorsqu'on observera mieux les principes solides que voici : réduction du nombre d'exemplaires des éditions ; familiarisation avec le contenu du livre de la part de l'éditeur qui le publie et du libraire qui le vend ; rejet des publications purement sensationnelles ; vente du bon livre à de bons prix ; examen approfondi des fluctuations du marché et limitation de la production en cas de crise ou de gêne passagère.

A ce sujet, la statistique, quoiqu'elle ne puisse constater que des choses passées, pourra suggérer des réflexions utiles pour l'avenir ; elle formera un élément modérateur dans ce mouvement de production qui peut sembler, à première vue, irréfléchi et désordonné et qui, néanmoins, obéit à des lois générales.

On ne peut que regretter l'afflux de publications peu intéressantes. C'est ce qu'un auteur a appelé avec raison un des gaspillages de la vie contemporaine, mais en ce qui concerne la vente des bons livres à bons prix, il est difficile de partager l'avis donné ci-dessus. La lecture des bons livres deviendrait impossible aux bourses peu fortunées. En ce qui concerne l'édition de travaux scientifiques, souvent coûteux, il y a lieu d'insister sur les avantages économiques d'ententes internationales entre auteurs et éditeurs ; notamment les gravures, les formules, les tableaux, etc., pourraient être employés dans des éditions en langues multiples et en diminueraient précisément les frais les plus considérables. [655 : 31 (oo)]

**Prix internationaux d'aviation.** — M. Quinton, président de la *Ligue Nationale Aérienne*, poursuivant son projet d'organisation des grandes routes aériennes du monde, est parvenu à réunir une somme globale de 65,000 francs pour doter de prix une série d'épreuves qu'effectueront les aviateurs de Paris à Héliopolis, au dessus des trois continents : Europe, Asie, Afrique.

Ces prix se répartissent de la manière suivante :

1° Le Conseil municipal de Paris a accordé une subvention de dix mille francs à la Ligue Nationale Aérienne. Celle-ci va les affecter à un raid de Paris à Vienne ;

2° Le prince Bibesco accorde en 1914, un prix de même valeur et portant son nom, à l'aviateur qui aura accompli le trajet : Paris-Bucarest, dans le moindre temps. Ce prix sera disputé une seconde fois en 1915 ;

3° L'Automobile-Club de France accorde un prix de dix mille francs à une épreuve qui se disputera entre Paris et Constantinople ;

4° Le baron Empain a remis à M. Quintin une somme de quinze mille francs, pour l'aviateur qui effectuera dans le moindre temps, en 1914, le trajet : Paris-Héliopolis (port d'atterrissage de la ville du Caire) ;

5° La Ligue Nationale Aérienne met également en compétition la coupe Pommery d'une valeur de vingt mille francs, destinée à récompenser la plus grande distance couverte en ligne droite en trente-six heures. Comme cette coupe peut se courir facilement sur la ligne : Paris-Vienne-Constantinople-Asie Mineure, il en résulte que les aviateurs vont pouvoir se disputer cette année une somme de 65,000 francs sur la route de Paris au Caire. Cette route a d'ailleurs déjà été couverte par Védrines et par Bonnier.

La distance qui sépare Paris de Héliopolis étant environ de 5,000 kilomètres, il y a lieu de croire qu'elle pourra être couverte en cinq ou six jours. L'aéroplane battrait ainsi les services postaux les plus rapides. [797.57 (079.1) (oo)]

**Le Rallye international de Monaco.** — Du 1<sup>er</sup> au 15 avril, une épreuve pour aéroplanes sera organisée pour tous appareils venus de Paris, Londres, Bruxelles, Gotha, Milan, Madrid et Vienne. La longueur des parcours est de 1,293 kilomètres dont 1,083 au-dessus de la terre et 210 au-dessus de la mer. Les sept itinéraires ont été établis comme suit :

Paris-Angers-Bordeaux-Marseille.  
Londres-Calais-Dijon-Marseille.  
Bruxelles-Calais-Dijon-Marseille.  
Gotha-Francfort-Dijon-Marseille.  
Madrid-Vittoria-Bordeaux-Marseille.  
Milan-Padoue-Rome-Gênes.  
Vienne-Budapest-Padoue-Gênes.

[799.57 (079.1) (oo)]

**Concours internationaux d'aviation.** — La Commission permanente internationale d'aéronautique, dans sa séance du 19 décembre 1913, a décidé d'ouvrir les deux concours d'aviation suivants, dotés de prix grâce à la généreuse initiative de M. Adhémar de la Hault.

1° Concours ayant en vue le plus grand écart de vitesse ;

2° Concours concernant les moyens à employer pour s'élever verticalement d'un point et y redescendre de la même façon.

Le règlement de ces deux concours peut être obtenu en s'adressant à la Commission permanente internationale d'aéronautique, 19, rue Blanche, Paris.

C'est également à cette adresse que doivent être envoyés, sous pli recommandé et avant le 30 juin 1914, les projets des concurrents.

[797.57 (079.1) (oo)]

**Records mondiaux en aéroplane.** — *Record de durée sans escale.* L'aviateur allemand Bruno Langer, parti le matin du 3 février de Johannisthal, sur son biplan, vient de battre le record du monde de durée sans escale. Parti le matin à 8 h. 8, il atterrissait le soir à 10 h. 27, étant resté quatorze heures sept minutes dans les airs et battant ainsi l'ancien record qui était détenu par Fourny avec treize heures dix-sept minutes cinquante-sept secondes 1/5. L'aviateur s'est maintenu pendant toute la durée de son vol à une altitude de 200 à 300 mètres.

Son biplan, qui est entièrement construit en tubes d'acier, est du type militaire. Il a une longueur de 8 mètres, une ouverture de 13 mètres et sa surface portante est de 42 mètres carrés. Il est muni d'un moteur Mercedes 100 chevaux, 6 cylindres. L'aviateur avait emmené 576 litres d'essence et 50 kilos d'huile.

Le record du monde de durée sans escale en aéroplane passe ainsi de France en Allemagne.

*Record de hauteur avec passagers.* Le 5 février, l'aviateur français Garaix, pilotant un biplan Schmitt, s'est élevé sur l'aérodrome de Chartres, à 2,250 mètres avec cinq passagers à bord de son appareil. Cette performance est d'autant plus remarquable, qu'avec une charge utile (passagers, essence et huile) de 565 kilos, Garaix est monté à 2,250 mètres en 36 minutes et est redescendu en 16 minutes. Tout récemment, Garaix avait déjà volé avec 4 ou 5 passagers.

Il fait ainsi rentrer d'Allemagne en France les deux records suivants : aviateur avec 4 et 5 passagers et établit le record de hauteur avec 5 passagers.

[797.57 (079.1) (oo)]

## ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

SOMMAIRE : Philosophie ; — Ordre de l'Étoile d'Orient ; — Travailleurs ;  
— Enfance du premier âge ; — Ethnologie et Ethnographie ; —  
Actuaires ; — Ethnologie religieuse ; — Maladies professionnelles ;  
— Pharmacie ; — Thalassothérapie ; — Ingénieurs ; — Unification  
des pas de vis des tuyaux ; — Tramways et chemins de fer d'intérêt  
local ; — Laiterie ; — Pétrole.

**Cinquième Congrès international de Philosophie.** — Le cinquième Congrès international de Philosophie aura lieu à Londres, du 31 août au 7 septembre 1915. Ce congrès sera, comme les précédents, subdivisé en 8 sections :

Philosophie générale et métaphysique.  
Logique et théorie de la connaissance.  
Histoire de la philosophie.  
Psychologie.  
Esthétique.  
Morale.  
Philosophie juridique.  
Philosophie religieuse.

Le secrétaire du congrès est M. Wildon Carr, More's Garden, Chelsea, Londres S. W. [1 (063) « 1915 »  
(oo)

**Ordre de l'Étoile d'Orient.** — Cet ordre a été fondé pour rassembler ceux qui, dans tous les pays du monde et au sein de toutes les religions, croient qu'un Grand Instructeur spirituel viendra prochainement aider l'humanité.

Pour entrer dans l'ordre il suffit d'accepter sa déclaration de principes, dont voici le texte :

I. — Nous croyons qu'un Grand Instructeur fera prochainement son apparition dans le monde, et nous voulons faire en sorte de régler notre vie pour être digne de le reconnaître lorsqu'il viendra.

2. — Nous essaierons donc de l'avoir toujours présent à l'esprit, et de faire en son nom, et par conséquent le mieux que nous le pourrons, tout travail qui fera partie de nos occupations journalières.

3. — Autant que nos devoirs habituels nous le permettront, nous nous efforcerons de consacrer chaque jour une partie de notre temps à quelque travail défini qui puisse servir à préparer sa venue.

4. — Nous nous efforcerons de faire du Dévouement, de la Persévérance et de la Douceur les caractéristiques dominantes de notre vie journalière.

5. — Nous nous efforcerons de commencer et de terminer chaque journée par une courte sentence destinée à lui demander sa bénédiction sur tout ce que nous essayons de faire pour lui et en son nom.

6. — Nous essaierons, le considérant comme notre principal devoir, de reconnaître et de vénérer la grandeur, sans distinction de personne, et de coopérer autant que possible avec ceux que nous sentons être spirituellement nos supérieurs.

Cet ordre fut fondé à Bénarès, le 11 janvier 1911 et compte aujourd'hui plus de 12,000 membres. Il a nommé dans chaque pays pour le représenter, un représentant national.

Voici quels sont les pays ayant actuellement des représentants :

Afrique du Sud.	Cuba.	Indes néerlandaises .
Allemagne.	Danemark.	Italie.
Angleterre.	Ecosse.	Norvège.
Argentine.	Espagne.	Nouvelle-Zélande
Australie.	États-Unis.	Pays-Bas.
Belgique.	Finlande.	Puerto-Rico.
Birmanie	France.	Russie.
Bulgarie.	Hongrie.	Suède.
Chili.	Indes.	Suisse.

[149 (062) (oo)

Huitième Assemblée des délégués de l'Association internationale pour la Protection légale des travailleurs. — Cette assemblée aura lieu du mardi 15 au jeudi 17 septembre 1914, dans les salles du Palais Fédéral, à Berne, où une exposition nationale suisse est organisée cette année.

L'Office international du travail de Bale a reçu, des différentes sections nationales, les propositions suivantes qu'elles désireraient voir porter à l'ordre du jour de l'assemblée.

1° La Section allemande a présenté une proposition motivée demandant que la question du repos du dimanche (réglementation internationale du repos du dimanche dans l'industrie), soit mise à l'ordre du jour ;

2° La Section belge propose également de discuter la question du repos hebdomadaire. Elle demande en outre que la question de la protection

des émigrants dans les pays d'immigration et des tarifs collectifs soit mise à l'ordre du jour ;

3° La Section britannique demande que la question de l'équipe de huit heures dans la grande métallurgie soit discutée ;

4° La Section néerlandaise demande à ce que la question de la protection des ouvriers des ports soit mise à l'ordre du jour, et à ce que l'assemblée soit prolongée au besoin d'un jour afin que cette question puisse être abordée. Pour tenir compte de ce vœu, le Bureau a décidé de convoquer une séance spéciale des rapporteurs sur la protection des ouvriers des ports, séance qui aura lieu la veille de l'assemblée.

Le Bureau de l'Association, afin d'assurer un examen et une discussion approfondis des objets à l'ordre du jour, a décidé de les classer de la manière ci-dessous :

*a)* Questions internationales importantes que l'assemblée des délégués doit traiter en première ligne : 1° Protection des enfants ; 2° Le samedi après-midi libre (semaine anglaise) et le repos du dimanche ; 3° Protection des ouvriers des caissons ; 4° Lutte contre les intoxications saturnines dans l'industrie céramique ; 5° Lutte contre le charbon professionnel.

*b)* Questions à traiter en seconde ligne : 1° Protection des ouvriers des ports ; 2° Protection des ouvriers des chemins de fer ; 3° Lutte contre les intoxications saturnines dans l'industrie polygraphique ; 4° Couleurs non plombiques dans la peinture sur métaux ; 5° Protection des émigrants à l'étranger.

*c)* Questions qui doivent être considérées comme provisoirement liquidées par l'assemblée des délégués : 1° L'équipe de huit heures dans la grande métallurgie ; 2° La broderie à fil continu ; 3° Le travail à domicile ; 4° L'assurance sociale des étrangers.

*d)* Matières qui doivent être ajournées, parce que les travaux préparatoires ne sont pas encore suffisamment avancés : 1° La protection des ouvriers des mines et des tunnels et la lutte contre l'ankylostomiasis ; 2° La journée sanitaire de travail ; 3° Le mercurelisme ; 4° Les vacances ouvrières ; 5° L'unification de la statistique de la morbidité et de la mortalité ; 6° Le droit ouvrier et les tarifs collectifs.

Certaines questions, en effet, sont portées à l'ordre du jour des travaux de l'Association depuis longtemps, mais comme les études n'ont pas été poussées suffisamment loin, tout en restant à l'ordre du jour, elles ne peuvent actuellement faire partie des délibérations. D'autres questions, qui n'ont pas encore été examinées, doivent être portées à l'ordre du jour des travaux, car elles rentrent dans les domaines d'activité de l'Association. Certaines questions qui ont été tranchées dans des assemblées, mais qui n'ont pas encore été poussées jusqu'à des réunions diplomatiques, ne peuvent pas encore être considérées comme définitivement liquidées. Comme d'habitude, ces différents

travaux seront répartis entre cinq commissions qui travailleront simultanément.

Voici la répartition des différentes questions entre ces cinq commissions :

*Commission I* : 1° Finances; 2° Bulletin; 3° Conventions internationales ; 4° Discussion concernant la Commission internationale sur l'unification de la statistique de l'inspection du travail.

*Commission II* : 1° Intoxications saturnines : a) dans l'industrie céramique ; b) dans l'industrie polygraphique ; c) couleurs non plombiques dans la peinture sur métaux ; 2° Charbon professionnel ; 3° Travaux dans les caissons ; 4° Scaphandriers.

*Commission III* : 1° Protection des enfants ; 2° Protection des émigrants à l'étranger.

*Commission IV* : 1° Protection des ouvriers des ports ; 2° Protection des ouvriers des chemins de fer.

*Commission V* : 1° Le samedi après-midi (semaine anglaise) et le repos du dimanche ; 2° Discussion sur la protection des ouvriers dans les industries à marche continue.

Les délégués qui comptent assister à la réunion de Berne, sont priés d'en faire part à l'Office du travail de Bale avant le 10 juin 1914.

La séance administrative, où la gestion de l'Office International du Travail sera vérifiée, aura lieu le samedi 12 septembre à 9 heures du matin à Bale.

Les commissions spéciales chargées d'étudier les questions de la protection des enfants, la semaine anglaise et la protection des ouvriers des ports, se réuniront le lundi 14 septembre.

*Secrétariat* : Office International du Travail, Clarahof, Rebgasse, 1, Bale. [351.83 (062) « 1914 » (oo)]

**Réunion du Bureau permanent de l'Union internationale pour la Protection de l'enfance du premier âge.** — La réunion annuelle du Bureau de l'Union aura lieu cette année à Madrid, le 13 avril prochain, avec l'ordre du jour suivant :

I. — Dispositions préliminaires prises par le Comité d'organisation local du quatrième congrès international pour la protection de l'enfance du premier âge (Gouttes de Lait). Rapport par Miss J. Halford.

II. — Proposition du Secrétaire général : Allocation par l'Union internationale d'un subside au Comité d'organisation de chaque congrès international pour la protection de l'enfance du premier âge (Gouttes de Lait). Ce subside représenterait le montant des inscriptions à ces congrès des membres du Bureau permanent.

III. — Programme scientifique du Congrès.

## 1° RAPPORTS.

1) Titres des *rapports* adoptés à la réunion antérieure du Bureau permanent (Londres, 5 août 1913).

*Section médicale.*

- A. — Influence de la chaleur estivale sur le nourrisson.  
B. — Isolement dans les installations destinées aux nourrissons.

*Section philanthropique.*

- A. — Influence de la mutualité dans la protection du premier âge (mutualités maternelles).  
B. — Organisation de la profession de gardes-nourrissons (*Sauglings-pflegerinnen, Baby-Nurse*) et uniformisation de cette organisation.

*Section administrative.*

A. — Proposition d'un cadre uniforme à adopter dans tous les pays pour y consigner les données statistiques médicales des œuvres de protection du premier âge :

- a) Pour les consultations de puériculture ;  
b) Pour les pouponnières (enfants internés) ;  
c) Pour les crèches (enfants en dessous de deux ans, non internés).

B. — Enseignement de l'hygiène infantile aux élèves des écoles primaires, secondaires, normales ou ménagères et dans les lycées de jeunes filles.

2) Désignation des rapporteurs (propositions à émettre par les Comités nationaux).

## 2° COMMUNICATIONS.

3) *Communications* dont les sujets ont été adoptés dans la séance de 1913 du Bureau permanent.

Ainsi qu'il a été décidé dans la dernière réunion du Bureau permanent, certaines questions, proposées pour être inscrites au programme du quatrième congrès international pour la protection de l'enfance du premier âge (Gouttes de Lait), seront traitées sous forme de « Communications ». Il en sera de même successivement pour chacun de nos congrès.

Comme il est désirable que les travaux présentés sous cette forme soient l'exposé, aussi complet que possible, de ce qui existe sur les sujets choisis et que les membres du Bureau permanent ont estimé qu'il serait utile de formuler un cadre-questionnaire devant permettre d'annoter tous les renseignements se rapportant aux questions formulées, les auteurs sont priés de bien vouloir examiner attentivement les détails du questionnaire soumis à leur appréciation pour ce qui concerne le thème désigné pour la première communication :

A. — *Mesures, d'ordre public ou d'initiative privée, prises à ce jour dans chaque pays en vue d'une protection médicale, philanthropique et administrative de l'enfance du premier âge.*

(Thème proposé par divers comités nationaux.)



Prière aux membres de renvoyer d'urgence, avec les remarques utiles, au Secrétaire général l'ébauche de questionnaire ci-dessous :

PAYS.....

A. — Existe-t-il dans ce pays une ligue nationale pour la protection du premier âge ?

B. — Quel est son titre exact?

C. — Quelle est la date de sa fondation?

D. — Publie-t-elle un bulletin périodique?

E. — Joindre ses statuts et donner la composition de son comité.

F. — Combien de fois par année se réunit-elle?

G. — Quel est le nombre de ses membres ?

H. — Quel est son budget annuel depuis l'année de sa fondation?

I. — Quel est le montant annuel des subsides alloués par le gouvernement et par les administrations publiques :

a) Au début ;

b) Actuellement?

J. — A-t-elle organisé des sections provinciales, départementales ou des sections correspondant aux subdivisions territoriales ?

La Ligue accorde-t-elle des subsides à ces sections et quels en sont les montants ?

Prière de joindre les statuts et rapports de ces sections parus jusqu'à ce jour?

K. — La Ligue est-elle parvenue à affilier toutes les œuvres ou la majorité de celles-ci créées dans le pays en faveur des nourrissons ? Quelles sont les conditions de l'affiliation? A quelles obligations entraîne l'affiliation :

a) De la part de la Ligue ?

b) De la part des œuvres ?

Quels sont les avantages de l'affiliation des œuvres de puériculture à la Ligue nationale?

Un contrôle de la part de la Ligue nationale est-il exercé sur les œuvres affiliées?

L. — Les crèches sont des institutions philanthropiques mais, jusqu'à présent, on n'a pas encore pu considérer les crèches en général comme réellement des ŒUVRES de protection du premier âge.

Certaines crèches privilégiées où une surveillance médicale étroite est exercée et où les installations et l'organisation intérieures répondent aux desiderata du progrès actuel, peuvent être envisagées comme étant un milieu utile à la lutte contre la mortalité infantile. Parmi ces dernières on peut ranger certaines crèches industrielles installées dans les usines qui possèdent aussi des chambres d'allaitement.

Existe-t-il pareils organismes dans votre pays?

Prière de les citer, d'en décrire le fonctionnement, de joindre des dessins, plans, photographie, etc.

*M.* — Donner la liste exacte des œuvres créées en vue de l'assistance du nourrisson (gouttes de lait, consultations de nourrissons, pouponnières, crèches, mutualités maternelles, etc.). Quelle est l'année de leur fondation, leur titre exact, leur local, le nombre d'enfants qui y ont été admis par année depuis leur fondation, le nom du ou des médecins?

Par qui les œuvres ont-elles été organisées ?

Sont-elles dues :

- a)* A l'initiative privée?
- b)* A l'initiative municipale?
- c)* A des organismes officiels de bienfaisance (bureaux de bienfaisance, conseils des hospices, etc) ?

Quels sont les subsides alloués à ces œuvres par la ligue, le gouvernement ou les administrations publiques?

*N.* — La ligue a-t-elle entrepris une campagne auprès des sages-femmes ou accoucheuses? Éventuellement quel en a été le résultat?

*O.* — Dans le même ordre d'idées, des conférences ont-elles été organisées :

- a)* Par la ligue?
- b)* Par le gouvernement?
- c)* De concert entre la ligue et le gouvernement?
- d)* Par les autorités locales?

*P.* — Existe-t-il des lois ou des règlements :

- a)* Pour la protection des femmes enceintes et en couches ?
- b)* Pour la protection des enfants des femmes travaillant dans les fabriques et les usines?
- c)* Pour la protection des enfants mis en nourrice ?
- d)* Pour la protection des enfants abandonnés ?

Prière d'en donner éventuellement les textes.

Quels sont les résultats obtenus par ces lois ou règlements ?

*Q.* — Existe-t-il une organisation gouvernementale ou municipale d'inspection des nourrissons?

*R.* — Existe-t-il des initiatives privées ayant le même objet et ayant produit déjà des résultats?

*S.* — Les pouvoirs publics exercent-ils un contrôle sur les institutions de protection du premier âge ?

*T.* — Il est indiscutable que l'amélioration de l'habitation et de la tenue de celle-ci constitue une condition favorable à la lutte contre la mortalité infantile. Existe-t-il des sociétés, œuvres ou organisations publiques ou privées ayant pour but l'amélioration de l'habitation de la classe laborieuse et nécessiteuse?

Dans l'affirmative, votre ligue est-elle entrée en relation avec ces organismes en vue d'une entente commune désirable pour améliorer, dans leurs demeures, les conditions de vie et de santé des nourrissons?

U. - Y a-t-il dans votre pays des institutions philanthropiques de protection du premier âge dépourvues de surveillance médicale ?

Dans l'affirmative, votre ligue a-t-elle fait des tentatives auprès des dirigeants de ces œuvres pour les convaincre de l'absolue nécessité de cette surveillance médicale dans toute œuvre de protection des nourrissons ?

V. — Utilise-t-on des nurses :

- a) Gouvernementales ?
- b) Municipales ?
- c) Dépendantes d'œuvres philanthropiques ?
- d) Sont-elles salariées (montant de leur salaire) ou volontaires ?
- e) Sont-elles logées et nourries par les œuvres ?

W. — Les médecins s'occupant d'hygiène infantile en vue de la lutte contre la moralité infantile :

- a) Sont-ils fonctionnaires du gouvernement ?
- b) Ou bien agissent-ils d'initiative privée ?
- c) Sont-ils rémunérés ?

X. — Fait-on des visites à domicile :

- a) A quelles occasions ?
- b) A quelles époques ?
- c) Utilise-t-on la bonne volonté ou l'aide d'autres collaborateurs :  
Rémunérés ?  
Volontaires ?  
Instruits préalablement en matière d'hygiène infantile ?
- d) Quels sont les résultats :  
De l'action des nurses ?  
Des visites à domicile ?

Y. — A-t-on édicté dans votre pays une loi sur la recherche de la paternité ?

Dans l'affirmative, quels peuvent en être, à votre avis, les conséquences et les avantages pour la protection du premier âge ?

Z. — Donner en note, à la fin du travail, les renseignements particuliers qui pourraient être jugés utiles et ne figurant pas au questionnaire.

B. — *Mesures, de caractère national et international, qui pourraient être adoptées pour garantir la vie des mères et des nourrissons émigrants pendant la traversée en mer.*

(Thème proposé par M. le Dr Tolosa Latour. Un questionnaire sur le thème ci-dessus n'a pas encore été formulé.)

C. — *Il est de science courante que le nombre de femmes capables d'allaiter au sein diminue de plus en plus dans tous les pays, parce que leur situation physique et surtout sociale s'empire. Dans ces conditions, il y aurait lieu d'étudier les avantages et les désavantages de l'allaitement artificiel pour les*

*enfants placés en nourrice chez des femmes bien choisies et bien surveillées.*

(Thème proposé par M. le Dr Szana. Un questionnaire sur le thème ci-dessus n'a pas encore été formulé.)

4) Désignation pour chaque pays des personnes devant présenter au congrès le résultat de leurs recherches en réponse aux questions faisant l'objet des « Communications » (propositions à émettre par les Comités nationaux).

[362.74 (062) « 1914 » (oo)]

**Huitième Congrès international d'Actuaires.** — Lors de la séance du Conseil de direction du Comité permanent des Congrès Internationaux d'Actuaires, réunie à Bruxelles le 14 juin 1913, il a été décidé de porter à l'ordre du jour du huitième Congrès international, qui doit se réunir à Saint-Petersbourg en 1915, les questions suivantes :

A. — *Sujets de discussions :*

1° Détermination des probabilités et autres quantités en relation avec les conditions des assurances sociales. Étude d'un système général de notations ;

2° Clauses coercitives du contrat d'assurance ; leur importance et leurs limites ;

3° L'importance des tables de sélection pour la pratique ;

4° De l'emploi des primes brutes dans l'évaluation des réserves mathématiques ;

5° Étude de la mortalité chez les invalides par accident de travail ;

6° Les réserves de primes au point de vue juridique, technique et économique.

B. — *Sujets de mémoires :*

7° Sur la possibilité d'appliquer aux calculs d'assurances les théories de la stabilité des séries statistiques, de la répartition et de la corrélation ;

8° Comparaison de la mortalité générale du pays et de celle des assurés ;

9° Évolution de la législation des assurances ;

10° Évolution dans l'exploitation de l'assurance-vie et de l'assurance populaire ;

11° » *Le Moratorium.*

Ce programme est un programme provisoire. Il est soumis à l'examen des Associations d'Actuaires qui devront se prononcer au sujet de son admission définitive.

Lors de la réunion de Bruxelles, un projet de création de Comité mixte, composé de membres du Comité permanent d'Actuaires et du Comité permanent des Assurances sociales, pour étudier plus spé-

cialement les questions d'assurance sociale, a été rejeté à l'unanimité. Disons encore que, après un échange de vues, le Conseil de direction a déclaré se rallier à la manière de voir du Comité d'entente scientifique internationale pour l'adoption d'une langue auxiliaire, en ce qui concerne le choix des langues à employer dans les relations internationales. Le projet de ce comité limite l'emploi des langues dans les relations internationales au français, à l'anglais et à l'allemand. Comme les bureaux des associations sont presque tous fixés en Belgique, en France ou en Suisse, il estime qu'il n'y a pas lieu de modifier l'usage actuel qui est l'emploi quasi exclusif du français pour les relations.

[368 (063) « 1915 » (00)]

#### **Congrès international d'Ethnologie et d'Ethnographie. —**

Les diverses sciences de l'homme ont pris, depuis la fin du siècle dernier, un développement si rapide qu'elles tendent de plus en plus à acquérir chacune son autonomie. Deux d'entre elles, l'anthropologie somatique et l'archéologie préhistorique, possédant déjà leurs congrès spéciaux, il a semblé, à quelques savants, que l'ethnologie, ou classement des races, et l'ethnographie, ou étude comparée des civilisations, devaient aussi faire connaître, par une manifestation scientifique analogue, les progrès qu'elles ont réalisés. Ce serait l'occasion, pour les savants toujours plus nombreux qui s'adonnent à ces recherches, de prendre contact, de discuter certains problèmes généraux, de s'entendre sur la terminologie, et de mettre le public au courant du but et des méthodes de ces sciences spéciales.

Il y a plus de cinquante ans, c'est Neuchâtel qui avait organisé le premier Congrès d'archéologie préhistorique, prenant ainsi l'initiative d'un mouvement scientifique qui s'est étendu au monde entier : de même, par son Musée ethnographique, sa chaire d'Ethnographie et d'Histoire comparée des civilisations, les nombreuses disciplines représentées dans son enseignement supérieur, les publications bien connues de ses missionnaires, sa situation centrale en Europe, la ville de Neuchâtel se trouve particulièrement désignée pour organiser un *Congrès international d'Ethnologie et d'Ethnographie*.

L'idée d'une réunion de ce genre a été favorablement accueillie par les autorités cantonales, communales et universitaires, qui ont promis leur patronage et leur concours effectif, et par de nombreuses personnalités scientifiques. Il s'est donc constitué un comité qui s'est chargé d'organiser ce congrès.

La date prévue pour le Congrès est la semaine des vacances de la Pentecôte, du 1<sup>er</sup> au 5 juin 1914. Le montant de la souscription au Congrès est fixé à 10 francs.

Des sections ont été provisoirement formées. Ce sont :

1. Ethnographie générale ; méthodes de l'ethnologie et de l'ethnographie ; histoire de l'ethnographie.
2. Ethnographie psychologique ; ethnopsychologie ; psychologie des religions ; méthode psycho-analytique d'interprétation des mythes et légendes ; esthétique comparative.
3. Ethnographie sociologique ; les formes primitives de l'économie politique, du droit de la famille, de l'État ; ethnographie et colonisation ; races et milieux ; anthropogéographie.
4. Ethnographie technologique ; races et civilisations ; débuts de l'art et des diverses techniques ; métiers et industries.
5. Ethnologie et ethnographie préhistoriques et protohistoriques ; la question des métaux.
6. Ethnologie et ethnographie antiques : Egypte, Assyro-Babylonie Perse, Asie Mineure, Grèce, Empire romain.
7. Ethnologie, ethnographie et folklore de l'Europe.
8. Ethnologie, ethnographie et folklore de l'Asie et de l'Océanie.
9. Ethnologie, ethnographie et folklore de l'Afrique.
10. Ethnologie, ethnographie et folklore de l'Amérique.
11. Enseignement des sciences de l'homme; organisation et développement des musées ethnographiques.

*Adresse* : M. A. Reymond, secrétaire général, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel. [572 (063) « 1914 » (oo)]

**Deuxième Semaine d'Ethnologie religieuse.** — La deuxième Semaine d'Ethnologie religieuse s'est tenue à Louvain du 27 août au 4 septembre 1913. Il a déjà été publié l'année dernière un compte rendu de la première Semaine d'Ethnologie religieuse (1) en faisant ressortir quel était le but poursuivi par les organisateurs de ces réunions internationales.

Le P. G. Koppers, dans le dernier numéro de l'année 1913 de la revue *Anthropos*, a donné le compte rendu suivant de la deuxième semaine :

Le premier jour fut consacré aux primitifs, qui présentent un intérêt exceptionnel en science comparée des religions. C'est chez eux surtout que la religion est inséparablement unie à toute l'activité humaine, à toute la civilisation matérielle et spirituelle que possèdent à quelque degré aussi les peuples les plus incultes. Dès lors il est évident que la science des mœurs et du langage d'un peuple, qui sont les manifestations les plus expressives de son âme, est d'une très grande utilité pour l'étude de sa religion. Dans ce sens nous sommes introduits à l'étude de l'ethno-

(1) *La Vie Internationale*, t. II, p. 454.

logie et de la linguistique et, pour donner un spécimen concret et, pour cela, plus instructif, on a traité spécialement le *cycle matriarcal*.

Le deuxième jour, on nous parla de l'étude des religions telle qu'elle a été pratiquée par les anciens, et de la méthode historique qui s'est développée au XIX<sup>e</sup> siècle et s'impose désormais à toute recherche sérieuse dans le domaine des faits qui lui est propre. Deux études sur les problèmes très discutés de l'animisme et du totémisme furent une application de la méthode historique aux faits religieux.

Le troisième jour, des spécialistes nous montrèrent dans des rapports richement documentés les rapports de la religion, centre de la vie de l'homme, avec la sociologie et la morale.

Le quatrième jour fut en grande partie réservé à l'étude psychologique des religions : sujet nouveau dont il n'avait pas été question l'année précédente. Il est certain que cette étude doit rendre de grands services à la science des religions et à ce titre elle mérite une place dans le programme de la « Semaine ». Deux rapports tout à fait remarquables nous indiquent avec beaucoup de netteté quel en est le domaine, quelles en sont les limites, et quels résultats on peut en espérer. Ils furent suivis d'une étude sur les rapports de la mystique à la religion.

Le programme de la partie générale est épuisé, le cinquième jour, un dimanche, fut jour de repos.

Le lundi, 1<sup>er</sup> septembre, on aborda le programme de la seconde partie, la *partie spéciale et variable*, consacrée à l'examen approfondi de certaines questions spéciales, qui étaient cette année la mythologie astrale et l'Islam.

Le sixième jour, après une introduction à l'étude de la mythologie générale et, spécialement de la mythologie astrale, on nous exposa, d'après les travaux les plus récents, les particularités de la mythologie astrale chez les Mexicains et les tribus australiennes.

Le septième jour, cet exposé des diverses mythologies astrales, chez les anciens peuples de l'Égypte, de la Babylonie et de l'Assyrie, continua. Malheureusement un des conférenciers annoncés, M. le D<sup>r</sup> J. Hehn, recteur de l'Université de Wurzburg, avertit par dépêche, au dernier moment, que des devoirs urgents et imprévus de *sa* charge l'empêchaient de venir. Son absence fut vivement regrettée.

Le huitième et le neuvième jour furent occupés par la personne de Mohammed et sa doctrine religieuse. Une étude sur la préhistoire de l'Islam nous fit mieux comprendre le génie et l'esprit propre au prophète et les grands bouleversements que fit sa religion dans les Indes, en Indo-Chine, en Afrique, les diverses formes qu'elle a prises, les institutions qu'elle a créées au cours des temps et chez les différents peuples auxquels elle s'est imposée. El Ghazzâli nous fournit un spécimen de la mystique musulmane.

**Troisième Congrès international des Maladies professionnelles.** — La Commission permanente internationale pour l'étude des maladies professionnelles a décidé que le troisième congrès aurait lieu à Vienne en septembre 1914 au lieu de 1913. L'intérêt toujours croissant que les gouvernements et les autorités prennent aux maladies professionnelles, la considération spéciale vouée à ces maladies dans la nouvelle législation sociale de tous les pays, le travail investigateur poursuivi sans relâche par les inspecteurs de travail, par les médecins et les cliniciens des branches spéciales les plus variées, a apporté à nos connaissances des contributions importantes dans ces dernières années. Tous ces considérants non seulement justifient mais rendent nécessaire qu'une occasion d'échanger leurs expériences et opinions, de communiquer les résultats les plus nouveaux de leurs investigations, soit donnée à tous ces savants et professionnels travaillant dans les spécialités les plus variées, se vouant en partie ou entièrement à l'investigation et aux mesures préventives des maladies professionnelles, de l'action du travail professionnel sur l'organisme humain.

Sont priés de bien vouloir prendre part aux travaux du congrès, non seulement les savants et les techniciens, mais tous ceux qui, par leur profession ou leur emploi, par leurs études ou leur activité pratique, portent de l'intérêt aux sujets en question. Le congrès est exclusivement scientifique. Le programme en a déjà été donné (1).

Pour chacun des sujets un grand nombre de conférences a déjà été annoncé. Une exposition sera annexée au congrès.

*Secrétaire général* : Docteur L. Teleky, agrégé pour la médecine sociale à l'Université de Vienne, Turkenstrasse, 23, Vienne.

[613.6 (063) « 1914 » (oo)]

**Onzième Congrès international de Pharmacie.** — Ce Congrès a eu lieu du 17 au 21 septembre, à Schéveningue (La Haye), au Kurhaus, sous le protectorat de Son Altesse Royale le Prince Henri des Pays-Bas. Le président du congrès était M. le Dr L. van Itallie, professeur de chimie pharmaceutique à l'Université de Leyde, le secrétaire général était M. J. J. Hofman, pharmacien à La Haye. Le congrès fut convoqué sur l'initiative de la *Nederlandsche Maatschappij ter bevordering der pharmacie* qui reçut le 16 septembre à 8 1/2 heures du soir, dans la salle de conversation du Kurhaus, les membres du congrès. Le Gouvernement des Pays-Bas avait donné un subside au comité organisateur du congrès et le ministre de l'Intérieur ainsi que

(1) *La Vis Internationale*, t. I, p. 608.



le ministre de l'Agriculture ont bien voulu accepter la présidence et la vice-présidence d'honneur de ce congrès. La Société Néerlandaise de pharmacie ainsi que ses départements, plusieurs autres sociétés pharmaceutiques et des maisons commerciales ont subsidié le congrès en titre de membres protecteurs.

Le congrès était divisé en cinq sections : 1. Questions générales ; 2. Pharmacie galénique ; 3. Chimie ; 4. Botanique et matières médicales ; 5. Bromatologie.

MM. le D<sup>r</sup> H. L. Visser, le prof. P. van der Wielen, le prof. D<sup>r</sup> N. School, le Dr J. Dekker et le prof. D<sup>r</sup> H. P. Wijsman en furent respectivement les présidents. Outre les membres ordinaires du congrès plusieurs gouvernements s'étaient fait représenter par des délégués officiels : l'Argentine, la Belgique, la Colombie, Cuba, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, le Guatemala, la Hongrie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, la Perse, le Portugal, la Russie, la Suède et la Suisse. Le nombre des participants au congrès était de 899 et se sont répartis comme suit entre les divers pays :

Allemagne.....	28	Hongrie.....	27
Amérique.....	8	Italie.....	15
Argentine.....	59	Japon.....	2
Autriche.....	4	Luxembourg.....	5
Belgique.....	79	Mexique.....	5
Chili.....	1	Norvège.....	4
Colombie.....	2	Portugal.....	2
Cuba.....	3	Pays-Bas.....	403
Danemark.....	5	Indes néerlandaises.....	61
Egypte.....	2	Russie.....	39
Espagne.....	10	Roumanie.....	1
France.....	98	Suède.....	7
Grande-Bretagne.....	21	Suisse.....	6
Guatemala.....	1	Uruguay.....	1

Des 899 membres inscrits, 600 ont assisté au congrès.

Le Comité organisateur du congrès a reçu d'avance un grand nombre de rapports sur les différents sujets qui ont été traités dans les diverses sections. Un programme provisoire des sujets à traiter fut envoyé d'avance aux sociétés pharmaceutiques et aux journaux pharmaceutiques des différents pays. Le comité a fait imprimer plusieurs de ces rapports avant le mois de septembre et les a adressés aux congressistes. Les autres rapports ont été distribués par le secrétariat lors de l'ouverture du congrès. Ces rapports ont été discutés dans les séances des sections ; seules quatre conférences ont eu lieu en séance

plénière. Les sections ont émis des vœux ou des conclusions au sujet de quelques-uns des rapports. Les conférences, traitées en séance plénière sont les suivantes :

La production des matières médicales dans les colonies néerlandaises par M. le prof. D' H. P. Wijsman, d'Utrecht :

Die Enzyme in ihrer Bedeutung für die Pharmacognosie, par M. le professeur A. Tschirch, de Berne ;

La Synthèse des glucosides par les ferments (Glucosides Alpha), par M. le professeur Emile Bourquelot, de Paris ;

Die Einwirkung des Warenzeichenschutzes auf die Pharmazie, par M. le D' H. Salzmann, de Berlin ;

Les dénominations pharmaceutiques considérées comme Marques de fabrique ou de commerce, par M. le D' H. Martin, de Paris ;

Trade Marks, par M. Edmund White, de Londres.

Plusieurs rapports ont démontré l'utilité de la fondation d'un Bureau International des Congrès pharmaceutiques, et justifié ainsi l'existence du Bureau de la Fédération Internationale Pharmaceutique, établi depuis 1911 à La Haye. Le congrès a en outre nommé une commission qui s'occupera de la création d'un Secrétariat international des pharmacopées ; le rapport de cette commission sera transmis au bureau de la Fédération Internationale Pharmaceutique qui le communiquera aux Commissions des pharmacopées des divers pays. D'autres travaux à exécuter ou questions à résoudre ont encore été transmis à cette institution internationale qui sera le trait d'union entre les différents congrès et qui s'occupera aussi avec la Société suisse de Pharmacie, de l'organisation du douzième Congrès international qui aura lieu à Berne. [615 (063) « 1913 »

(oo)

**Réunion internationale de Thalassothérapie.** — Le 15 avril 1914 aura lieu, à Cannes, une Réunion internationale de Thalassothérapie, sous la présidence d'honneur du Prince de Monaco. Cette réunion, qui sera présidée par le docteur d'Arsonval, professeur au Collège de France, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, sera exclusivement consacrée à l'étude des questions d'héliothérapie marine.

Le Comité d'organisation et de patronage scientifique du congrès propose l'examen des questions suivantes :

1° De la nature des radiations solaires au niveau de la mer et des moyens de les mesurer ;

2° De l'héliothérapie marine dans ses rapports avec l'actinométrie et la climatologie

3° Effets biologiques de l'héliothérapie marine ;

- 4° Posologie de l'héliothérapie marine ;
- 5° De l'héliothérapie marine dans les tuberculoses chirurgicales ;
- 6° De l'héliothérapie marine dans les tuberculoses abdominales ;
- 7° De l'héliothérapie marine dans les tuberculoses pleuro-pulmonaires et adéno-médiastines ;
- 8° De l'héliothérapie marine dans le traitement des tuberculoses cutanées ;
- 9° De l'héliothérapie marine dans les affections non tuberculeuses.

Le droit d'inscription à la Réunion internationale de Thalassothérapie est fixé à 20 francs pour les membres titulaires. Les dames sont admises à titre de membres associés moyennant une cotisation de 10 francs.

D'importantes réductions de tarifs seront accordées par les compagnies de chemins de fer aux membres adhérents et associés qui se rendront à Cannes pour assister à la réunion.

Des excursions et réceptions, dont le programme sera envoyé ultérieurement, seront organisées à Nice, Monte-Carlo, Menton et Hyères, avec visites des établissements de thalassothérapie et de cure solaire.

*Secrétariat* : M. le D<sup>r</sup> Gimbert, villa des Myrtes, Cannes.

[615.839.1 (063) « 1914 » (oo)]

**Congrès international d'Ingénieurs.** — A l'occasion de l'Exposition Internationale Panama-Pacifique, un *Congrès international d'Ingénieurs* aura lieu à San Francisco, en 1915, auquel les ingénieurs du monde entier sont invités à participer.

Le congrès est placé sous le patronage des cinq sociétés nationales d'ingénieurs suivantes : « American Society of Civil Engineers, American Institute of Mining Engineers, The American Society of Mechanical Engineers, American Institute of Electrical Engineers, and The Society of Naval Architects and Marine Engineers ».

Ces sociétés, dans un esprit de coopération, ont nommé un Comité permanent d'organisation, se composant des présidents et des secrétaires de chacune d'entre elles et de dix-huit membres domiciliés à San Francisco.

Ce comité s'est organisé d'une façon définitive, a élu pour président : Prof. W. F. Durand, et pour secrétaire-trésorier : W. A. Cattell, et a ouvert les bureaux du congrès à l'adresse suivante : Foxcroft Building, 68 Post St., San Francisco.

Les dix membres du comité, qui sont les présidents et les secrétaires des cinq sociétés nationales, constituent le Comité de Participation, qui aura charge de lancer toutes les invitations à prendre part au

congrès, aux gouvernements, aux sociétés d'ingénieurs et aux membres.

L'organisation du congrès ainsi que la tâche d'obtenir et de publier les rapports seront laissées aux soins des membres du comité domiciliés à San Francisco. Le travail a été réparti entre cinq sous-comités : 1° Comité exécutif ; 2° Comité des finances ; 3° Comité des rapports ; 4° Comité de publicité ; 5° Comité local.

Le Bureau honoraire du congrès se composera d'un président et de vice-présidents choisis parmi les ingénieurs les plus éminents; des divers pays représentés au congrès.

Les rapports présentés seront répartis entre divers groupes ou sections. Pendant le congrès, chaque section se réunira séparément sous la présidence d'un membre, reconnu pour sa compétence dans les branches spéciales représentées par cette section.

Les détails du congrès n'ont pas encore été déterminés, mais le but essentiel est d'y présenter les méthodes pratiques les plus préconisées dans le monde entier. Les rapports, les discussions et les comptes rendus composeront une revue détaillée des progrès accomplis dans les dernières dix années et un ensemble autorisé des développements les plus récents, des méthodes pratiques les plus justifiées dans les diverses branches de la science de l'ingénieur.

Les rapports groupés et publiés par le Congrès formeront une collection d'une valeur inestimable, et la publication s'en fera à un tel prix et de telle manière que le plus grand nombre puisse se les procurer.

Les différents comités sont à l'œuvre et sous peu des renseignements supplémentaires seront publiés, quant aux cotisations, programmes, etc.

[62 (063) « 1915 » (oo)]

**Commission de l'Unification internationale des pas de vis des tuyaux.** — La Commission pour l'Unification internationale des pas de vis des tuyaux a tenu sa quatrième session les 17 et 18 novembre 1913, à Paris.

Sur convocation adressée par les soins du Comité de la Société technique de l'Industrie du Gaz en France à laquelle revient l'initiative de l'unification internationale des filetages, les différentes sociétés savantes et industrielles de France et de l'étranger, intéressées dans la question, avaient envoyé de nombreux délégués.

Étaient officiellement représentés : l'Allemagne, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Suisse. Pour la France, outre la Société technique de l'Industrie du Gaz, la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, le Syndicat professionnel des usines d'électricité,

le Syndicat des Constructeurs d'appareils de chauffage et la Société des Ingénieurs de France étaient également représentés.

De gazière qu'elle était à l'origine, en 1900, la Commission internationale pour l'unification des filetages s'est transformée pour devenir industrielle et ses travaux se sont étendus aux diverses questions relatives aux filetages des tuyaux employés en mécanique et dans les canalisations de gaz, d'air, d'eau et d'électricité.

Voici, en même temps que les questions traitées, les principales décisions qui ont été prises par la Commission, au cours de sa quatrième session, et les règles adoptées, sous réserve de l'approbation ultérieure des divers États et groupements intéressés.

*Forme du filet.* — Filet triangulaire, engendré par un triangle isocèle dont l'angle au sommet est de 55 degrés. Troncature égale au sixième du pas, au sommet du filet, et troncature semblable au fond du filet, l'une et l'autre raccordées par arc de cercle. En résumé adoption du tracé Whitworth dont font déjà usage la très grande majorité des fabricants de tubes et des industriels des divers pays représentés.

*Pas.* — Pour concilier les intérêts en cause et tenir compte des usages, les pas seront définis suivant les différents diamètres de jauge (diamètres mesurés au sommet des filets), par le nombre de filets par pouce de  $25^{\text{mm}}/4$ . Les tables qui seront publiées ultérieurement feront connaître les différents diamètres de jauge admis et les pas correspondants à chacun de ces diamètres.

*Filetages cylindriques ou coniques.* — Les filetages seront à volonté cylindriques ou coniques ; mais s'ils sont coniques, l'inclinaison de la génératrice du cône sur l'axe du tube sera de 6 p. c. Toutefois, afin de tenir compte des difficultés qui pourraient résulter de cette inclinaison, en particulier pour les tuyaux en acier sans soudure dont l'épaisseur est plus faible que celle des tuyaux soudés de fabrication courante, l'inclinaison de 3 p. c. sera tolérée.

La question est ensuite posée de savoir si, dans les filetages coniques, le filet devra être perpendiculaire à l'axe du tube ou perpendiculaire à la génératrice du cône. Après discussion, la préférence est donnée à la première de ces deux formules ; le filet sera donc perpendiculaire à l'axe du tube, afin de faciliter l'utilisation des manchons cylindriques généralement employés, même pour assembler les tubes à filetage conique.

*Longueur du filetage.* — La longueur considérée doit comprendre tous les filets dont le fond est parfait ; elle doit être déterminée en même temps que celle du manchon d'assemblage, de façon à ce que après serrage à bloc, les extrémités des tubes assemblés ne puissent venir en contact : d'où la nécessité d'imposer un maximum à la longueur du filetage sur le tuyau et un minimum à la longueur du manchon.

Une sous-commission a été désignée pour arrêter les règles à soumettre à l'examen de la prochaine réunion de la Commission interna-

tionale, tant en ce qui concerne la longueur des filetages, que les diamètres admis par les différents pays représentés.

La même sous-commission aura à examiner les prototypes de filetage qui vont être construits avec toute la précision désirable, pour être ensuite répartis entre les divers pays, comme étalons.

[621.881 (062) « 1913 » (oo)]

**Dix-huitième Congrès international de l'Union des Tramways et des Chemins de Fer d'Intérêt local.** — Le Comité de direction de l'*Union Internationale des Tramways et des Chemins de Fer d'Intérêt local* a décidé d'accepter l'invitation qui lui a été adressée par le Gouvernement hongrois, de réunir son prochain congrès à Budapest. Le dix-huitième congrès aura donc lieu dans cette ville en 1914 et la séance d'ouverture a été fixée au lundi 31 août.

Voici le libellé des questions choisies par la direction pour les délibérations de cette assemblée :

1. La politique du peuplement des villes dans ses rapports avec les moyens de transport.
  - A. Influence des nouveaux modes de transport sur le développement et l'extension des grandes cités. Conséquences des transports en commun modernes sur les habitudes sociales.
  - B. Tarification des tramways et des chemins de fer urbains et suburbains :
    - 1° Bases et modes de perception. Influence sur le trafic ;
    - 2° Billets de correspondance à prix réduit. Influence sur les résultats d'exploitation ;
    - 3° Abonnements et systèmes divers pour calculer leur prix.
2. Usure ondulatoire des rails.
3. Rails et bandages.
  - A. Recherche de la meilleure forme à donner aux rails et aux bandages pour obtenir un coefficient de roulement minimum et un minimum d'usure des bandages dans les courbes. Profils des rails avec et sans ornière ; profils des bandages, position des bandages sur les rails en alignement droit et en courbe ; influence de l'empattement des véhicules dans les courbes.
  - B. Emploi de rails réciaux pour courbes ; rails en acier coulé au manganèse ; rails à contrerails amovibles avec ou sans réglage.
4. Paliers à billes et à rouleaux.
 

Résultats obtenus dans leur application aux voitures motrices et de remorque. Économie de courant réalisée.
5. Wattmen, receveurs et contrôleurs.
  - A. Méthodes d'instruction des wattmen, receveurs et contrôleurs.
  - B. Comptabilité-tickets, méthodes employées pour la délivrance des carnets de tickets aux receveurs, le décompte des tickets vendus et l'encaissement de la recette.

6. Dispositions spéciales à donner aux wagons des lignes de chemins de fer à voie étroite pour faciliter l'échange des marchandises avec les lignes de chemins de fer à voie normale (wagons basculeurs, wagons à parois ou à fonds mobiles, wagons trucks ou transporteurs, etc.). Résultats obtenus quant à la durée et quant au coût de transbordement.
7. Mode d'exploitation d'une section de ligne commune à des concessions différentes. Partage entre les concessionnaires des recettes et des dépenses y relatives.
8. Locomotives des chemins de fer d'intérêt local.
- A. Perfectionnements apportés au type des locomotives durant ces dernières années.
- B. Y a-t-il intérêt :
- 1° De cacher les roues et le mécanisme moteur par une enveloppe métallique?
- 2° D'avoir une plate-forme à chaque extrémité de la locomotive?
- C. Emploi de la surchauffe.
9. Câbles d'alimentation souterrains.
- A. Conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les câbles armés.
- B. Emploi de l'aluminium comme conducteur.
- C. Durée probable des câbles souterrains. Données statistiques.
10. Distribution à 3 filets pour réseau de tramways.
- Distribution à une tension plus élevée en banlieue qu'en ville. Aménagements spéciaux du matériel roulant, du matériel de production de force et du réseau de distribution pour répondre à ces problèmes.
11. Avantages et inconvénients des divers systèmes de transformation de courant alternatif à haute tension en courant continu : moteurs générateurs, commutatrices, transformateurs rotatifs en cascade, etc.
12. A. Facilités données au public pour monter dans les voitures : indicateurs de points d'arrêt ; distributeurs de numéros ; abris couverts ; barrières mobiles et couloirs ; refuges ; quais d'embarquement ; mise en service, aux heures d'amuence, de voitures supplémentaires, motrices et remorques.
- B. Moyens d'indiquer au public la destination et le parcours des voitures, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de celles-ci.
- C. Publicité commerciale employée comme supplément de recettes pour les tramways et chemins de fer d'intérêt local.

Il convient de signaler aux associations la méthode de travail adoptée. Dès à présent, les rapporteurs, pour chacune des questions ci-dessus, ont été désignés. Ils ont rédigé un questionnaire détaillé dont un exemplaire a été adressé à chaque membre de la société. Ce questionnaire est rédigé sur feuilles volantes avec un système de numérotation, dans les détails duquel il serait trop long d'entrer ici. Les questions figurent dans une marge et les membres sont priés de

répondre à côté. Les réponses devaient être parvenues avant le 15 novembre 1913, afin que les rapporteurs aient le temps de rédiger leur travail. La documentation leur est fournie par toutes les associations et les rapports définitifs ont le temps d'être imprimés et remis aux congressistes longtemps avant le congrès. [625.6 (063) « 1914 » (oo)]

**Sixième Congrès international de Laiterie.** — Le sixième Congrès international de Laiterie se tiendra du 8 au 10 juin 1914, à Berne. Le Bureau permanent de la Fédération internationale et la Commission d'études dans les séances tenues à Bruxelles les 27 et 28 avril 1913, ont rédigé le programme suivant :

PREMIÈRE SECTION. — *Hygiène* :

- 1° Prescription à établir pour le contrôle vétérinaire du lait ;
- 2° La sélection systématique en vue de l'amélioration de l'aptitude laitière peut-elle nuire à la santé et à la force de résistance des vaches ?

DEUXIÈME SECTION. — *Chimie et Bactériologie* :

- 3° Unification des méthodes d'analyse chimique des fromages ;
- 4° Les bactéries lactiques ; leur utilisation en laiterie.

TROISIÈME SECTION. — *Economie laitière* :

- 5° Utilisation rationnelle des sous-produits de la laiterie ;
- 6° L'alimentation en lait des grands centres populeux ; dans quelle mesure dépend-elle des conditions économiques et sociales ?

QUATRIÈME SECTION. — *Commerce général* :

- 7° Établissement de normes pour la teneur en matière grasse dans la substance sèche des différentes espèces de fromage qu'on trouve dans le commerce du monde.
- 8° Quels sont les moyens ou les mesures à adopter pour combattre la concurrence déloyale dans le commerce des fromages ?

La Commission d'études insiste sur l'utilité et la nécessité de la création d'un *Institut International Laitier*. Elle prie les gouvernements représentés dans la Fédération de bien vouloir examiner la possibilité de sa réalisation.

La Commission d'études a opéré également un relevé des vœux des congrès antérieurs. C'est une mesure qui tend petit à petit à se généraliser dans toutes les Associations Internationales.

[63.71 (063) « 1914 » (oo)]

**Huitième Congrès international de Chimie appliquée.** —

Une notice antérieure a déjà fait connaître le nombre des participants, celui des pays représentés, ainsi que l'organisation générale de ce Congrès (1).

(1) *La Vie Internationale*, t. III, p. 186.



Vingt-quatre volumes de communications originales ont été imprimés avant le Congrès et distribués aux participants. La collection de tous les documents est désormais complète et se compose de vingt-neuf volumes. Pour que l'on puisse se faire une idée de l'importance du travail fourni par les spécialistes à l'occasion de ce Congrès, il est publié ici une liste des vingt-neuf volumes avec le nombre de leurs pages :

1. Chimie analytique .....	468
2. Chimie inorganique .....	253
3. Métallurgie et mines .....	158
4. Explosifs .....	159
5. Industries silicates .....	138
6. Chimie organique .....	VII + 273
7. Aniline et autres matières colorantes .....	30
8. Industrie et chimie du sucre .....	111
9. Caoutchouc et autres plastiques .....	99
10. Combustibles et asphalte .....	341
11. Graisses, huiles grasses et savons .....	43
12. Peintures, siccatifs et vernis .....	218
13. Chaux, cellulose et papier .....	300
14. Fermentation .....	284
15. Chimie agricole .....	386
16. Hygiène .....	56
17. Chimie pharmaceutique .....	102
18. Bromatologie .....	366
19. Biochimie comprenant la pharmacologie .....	290
20. Photochimie .....	287
21. Electrochimie .....	215
22. Chimie physique .....	274
23. Loi et législation concernant l'industrie chimique .....	85
24. Économie politique et conservation des ressources naturelles .....	199
25. Appendice aux volumes 1 à 12 .....	XIV + 804
26. Appendice aux volumes 13 à 24 .....	XIII + 834
27. Discussions .....	482
28. Transactions et organisation .....	192
29. Errata ; Index .....	76
TOTAL.....	7.547

[661 (063) « 1912 » (co)]

**Institut international du Pétrole.** — Le Ministère de l'industrie et du commerce de Roumanie a pris l'initiative de créer un Institut

international du pétrole. Voici quels sont les considérants dont le ministre entoure son exposé des motifs :

Considérant le rôle important du pétrole dans la civilisation moderne comme producteur de lumière et d'énergie ;

Considérant que malgré son rôle important, il n'existe pas encore aujourd'hui une systématisation de l'étude du pétrole qui permette d'embrasser les problèmes scientifiques, techniques et économiques mondiaux dans tout leur développement ; que les recherches sur le pétrole et ses dérivés se font à l'heure qu'il est, de façon disséminée, par les différentes institutions privées ou appartenant à différents États, sans que ces recherches aient en vue la totalité des problèmes qui se posent et sans qu'aucun lien existe entre ces institutions ;

Considérant que le meilleur moyen pour la réalisation du but indiqué ci-dessus, serait la création d'un « Institut international du pétrole » ;

Considérant que la Roumanie occupe la troisième place parmi les pays producteurs de pétrole, que les exploitations de pétrole sont groupées à proximité de la capitale, que ses gisements pétrolifères sont caractérisés par les formes les plus variées, qu'aucun autre pays producteur de pétrole n'est situé plus près des grands centres de culture ainsi que des grands marchés consommateurs ;

Considérant que par la création de l'Institut, la Roumanie ne pourrait que gagner à tous les points de vue, et que les exploitants et les raffineurs du pays spécialement, ainsi que les capitaux qui participeront encore dans l'avenir à l'industrie du pétrole tireront de grands avantages de cet Institut.

L'Institut sera placé sous la surveillance du ministère, administré par un directeur assisté d'un conseil composé de dix-sept membres, dont sept seront nommés par le ministère et huit seront élus par les exploitants de pétrole du pays.

L'institution a donc bien un caractère national, mais ses travaux ne peuvent manquer d'avoir une répercussion mondiale. Voici, en effet, quels sont les buts que se propose la nouvelle institution :

a) Réunir toutes les données relativement au mouvement mondial du pétrole — production, fabrication, transport, réserves, consommation — coordonner ces données et publier des statistiques générales d'après des méthodes scientifiques et basées sur des données certaines ou officielles.

b) Faire des recherches scientifiques d'intérêt général et Surtout poursuivre la solution des grands problèmes se rapportant à des questions pratiques, et qui ne peuvent faire partie du cadre d'études des entreprises particulières ou de certaines institutions unilatérales.

Telles les questions ayant rapport à l'unification des méthodes d'analyse et à l'établissement de procédés uniformes pour l'étude du pétrole et de ses dérivés, la question des eaux dans les sondages et de leur ferme-

ture. la question des applications techniques et pratiques des différents produits du pétrole — lampes, moteurs pour essences légères et pour produits lourds, injecteurs, systèmes de graissage, — la question de l'unification des méthodes de statistique relative à la production et à la consommation, etc.

c) Étudier la question du transport du pétrole par terre et par mer et la question relative à la sûreté pour l'exploitation, pour la transformation et pour l'emmagasinage et le transport du pétrole et de ses dérivés.

d) Étudier la question du régime fiscal ainsi que la législation relative à l'exploitation, l'industrie et le commerce du pétrole. Faire des études comparatives sur le régime légal. Élaborer aussi des projets de conventions internationales relatives à l'industrie, le commerce et le transport du pétrole.

e) Faire des analyses et des recherches, tant sur notre pétrole et ses dérivés que sur celui d'autres pays producteurs de pétrole, afin de venir en aide à l'industrie mondiale du pétrole. On y fera des recherches scientifiques sur la composition du pétrole, sur ses différentes propriétés chimiques et physiques, ainsi que des recherches techniques de laboratoire sur le pétrole et ses dérivés, ayant pour objet de trouver des procédés nouveaux de fabrication, ou de nouveaux emplois pour les différents dérivés du pétrole.

f) Pouvoir donner des informations sur les questions ayant rapport à l'industrie et au commerce du pétrole, afin que les personnes qui voudraient étudier ou se documenter sur ces questions, pussent trouver dans cet Institut toutes les données statistiques, toute la littérature sur le pétrole, des collections et des laboratoires pour recherches et analyses.

g) Faire tenir par des spécialistes des cours et conférences concernant tous les problèmes soulevés par l'industrie du pétrole.

h) Publier un bulletin périodique contenant les travaux de l'Institut ainsi que les statistiques relatives à l'industrie du pétrole.

i) Organiser des congrès, des excursions et des missions.

L'Institut disposera d'un fonds propre administré par le Conseil et consistant en :

1. Subventions annuelles accordées par le ministère.
2. Subventions annuelles accordées par les sociétés et les exploitants de pétrole et les raffineries.
3. Contributions des États étrangers qui voudraient bénéficier des travaux, des collections et laboratoires de l'Institut.
4. Contributions des membres adhérents.
5. Donations et legs.

L'Institut a commencé à fonctionner le 14 janvier 1914 et son siège est à Bucarest.

On sait que la *Commission Internationale du Pétrole* a de son côté

l'intention de créer un *Institut International du Pétrole*, dont le caractère serait entièrement privé. Le but que poursuivrait cette institution et les motifs qui militent en faveur de sa création ont déjà été signalés ici (1). [665.5 (072)  
(oo)

(1) *La Vie Internationale*, t. V, p. 173.

# EXPOSITIONS INTERNATIONALES

SOMMAIRE : *Expositions universelles*. — Nottingham (1914).

*Expositions spéciales*. — Coloniale, à Semarang (1914) ; à Marseille (1914) ; — Baltique, à Malmö (1914) ; — Caoutchouc, à Londres (1914) ; — Horticulture, à Saint-Petersbourg (1914) ; — Photographie, à Londres (1914) ; — Tourisme, à Londres (1914).

*Expositions connexes*. — Agriculture tropicale, à Londres (1914) ; — Caoutchouc, à Batavia (1914) ; — Droguerie, à Bruxelles (1914).

## EXPOSITIONS UNIVERSELLES

**Exposition universelle à Nottingham.** — Une Exposition universelle aura lieu cette année à Nottingham (Royaume-Uni), du 28 mai au 3 octobre, sous le patronage de la municipalité de cette ville.

Bien que cette exposition rentre dans la catégorie des expositions à caractère privé, dans le sens défini par la Conférence de Berlin, on peut la signaler et la recommander en raison du caractère sérieux du Comité d'organisation. [6.064

(oo)

## EXPOSITIONS SPÉCIALES

**Exposition coloniale internationale.** — Une Exposition coloniale internationale aura lieu à Semarang, dans les Indes orientales hollandaises, en septembre 1914.

Elle comprendra, entre autres, des sections pour l'agriculture et l'horticulture, y compris les machines pour la culture et la préparation du sucre et du café ; les industries des Indes hollandaises et des industries étrangères, y compris les machines pour la production de l'énergie, pour l'agriculture et la sylviculture, pour les usages domestiques ; le commerce, etc.

Les demandes d'inscriptions doivent être envoyées au secrétaire de l'Exposition à Semarang, ou au Nederlandsch-Indisch Publiciteits Bureau, N. Z. Voorburgwal, 254, Amsterdam. [325 (064) (oo)

Exposition coloniale internationale. — Une Exposition coloniale internationale aura lieu à Marseille en 1916. La ville de Marseille a voté en sa faveur un subside d'un million, le Conseil général et la Chambre de Commerce, chacun un subside de 250,000 francs. De plus, le Conseil municipal a mis à la disposition des organisateurs le Parc du Prado où eut lieu l'Exposition de 1906. Le Gouvernement n'a pris jusqu'ici aucun engagement, mais ses dispositions sont favorables. [325 (064) (oo)]

Exposition Baltique. — Une Exposition internationale, officiellement reconnue aura lieu à Malmö, du 15 mai au 30 septembre 1914. Elle sera consacrée, sous le nom d'Exposition Baltique, aux produits manufacturés en Suède, au Danemark, en Russie et en Allemagne.

[6 (064) (oo)]

Exposition internationale du Caoutchouc. — La quatrième Exposition internationale du Caoutchouc aura lieu à Londres, en juin 1914.

C'est en 1906, à Ceylan, qu'eut lieu la première exposition du caoutchouc ; elle fut régionale. Depuis cette époque, il a été réalisé trois expositions internationales de ce produit, en 1908, 1911 et 1913, les deux premières à Londres, la troisième à New-York. Organisées sous la direction de M. Staines Manders et patronnées par le gouvernement, ces expositions eurent un succès toujours croissant.

A chacune d'elles, sauf à Ceylan, le Brésil fut représenté.

La quatrième Exposition internationale du Caoutchouc aura lieu à Londres, concurrentement avec la première Exposition du Coton, des Fibres et Produits tropicaux.

L'Exposition du Caoutchouc se divisera en deux sections :

1° Celle des produits manufacturés, comprenant tous les objets fabriqués entièrement ou partiellement avec le caoutchouc, la gutta-percha ou le balata, et les machines, outils et instruments employés pour cette fabrication ou qui ont un rapport avec cette branche d'industrie ;

2° Celle du caoutchouc brut qui comprendra tout ce qui a trait aux plantations d'arbres producteurs, à l'extraction et à la production du dit produit.

Le Comité d'organisation ouvre, en cette circonstance, différents concours, parmi lesquels il y a lieu de signaler les suivants :

Le concours n° 3 offre un prix de 1,250 francs et une médaille d'or pour les perfectionnements concernant la récolte et la préparation du caoutchouc.

Le concours n° 6 offre un prix de 1,250 francs et une médaille d'or à celui qui trouve un nouvel emploi pour le caoutchouc.

En outre, la Mincing Lane Tea and Rubber Chair Brookers Association a offert deux prix, le premier de 75 guinées, le second de 25 guinées, pour les meilleures idées ou inventions nouvelles et pratiques dont l'exécution commerciale amènera l'emploi de grandes quantités de caoutchouc.

Les intéressés pourront obtenir gratuitement tous renseignements en s'adressant directement au manager, M. A. Staines Manders.

[63.347.3 (064) (oo)]

Exposition internationale d'Horticulture. — Une Exposition internationale d'Horticulture aura lieu à Saint-Pétersbourg en 1914. Ce sera une occasion pour les maraîchers et les fruitiers des différents pays de faire connaître leurs produits en Russie, dont les marchés pourraient être avantageusement abordés par les exportateurs. Les grandes agglomérations de l'empire russe semblent présenter un débouché sérieux pour les primeurs et les produits de luxe.

L'Exposition de Saint-Pétersbourg présente une occasion propice pour faire connaître davantage en Russie les produits horticoles.

[63.5 (064) (oo)]

Exposition internationale de Photographie. — La vingt-sixième Exposition internationale de Photographie de South London a eu lieu à la South London Art Gallery du 21 mars au 13 avril 1914.

Le but de cette exposition était de démontrer au public que la photographie est un art véritable, susceptible d'exprimer le sentiment personnel et les nobles pensées, et de fournir un moyen d'échange d'idées entre les photographes de toutes les écoles et de tous les pays.

Afin d'assurer une exposition aussi représentative que possible, le Comité d'organisation payait le retour de toute collection de vingt-cinq photographies ou plus qui était envoyée pour les concours ouverts. Les photographies devaient être montées mais non encadrées, elles ont été mises sous verre à la réception et retournées immédiatement après la clôture de l'exposition.

Il y avait trois classes :

1. Photographie pittoresque (y compris les impressions en couleurs) sans aucune restriction quant au procédé, à la grandeur ou au sujet.

2. Études scientifiques, en séries de quatre photographies.

3. Photogrammes pour projections (y compris les transparentes colorées par n'importe quel procédé) en séries de quatre. La récompense était accordée à la meilleure plaque de la meilleure série.

Il était offert deux médailles d'argent et six médailles de bronze dans les classes ci-dessus. Tous les concurrents ayant obtenu une mention honorable ont reçu un certificat qui a été spécialement dessiné pour cette exposition.

M. A. H. Blake (London Camera-Club), avait bien voulu accepter l'office de juge. [77 (064) (oo)]

**Exposition internationale du Tourisme.** — Une Exposition internationale du Tourisme aura lieu à Londres, de mai à octobre 1914. Le programme comporte 10 sections, dont voici le détail :

1. *Villes et paysages.* — Panoramas et reproductions de vues pittoresques ; centres de tourisme ; développement des villes ; vues cinématographiques de scènes locales et de sports nationaux ; conférences populaires sur les beautés naturelles, sur les monuments artistiques, les mœurs et les progrès économiques des divers pays.

2. *Bains et sources minérales.* — Reproductions ; conférences sur les installations médicales ; diagrammes et statistiques ; tableau des développements successifs.

3. *Sports.* — Sports anglais et étrangers ; vues des pays ouverts aux sports d'hiver et d'été ; conférences, fête et concours.

4. *Moyens de transport.* — Progrès de la locomotion ; modèles de wagons et bateaux ; inventions nouvelles ; solutions des divers problèmes de transport, grandes lignes transcontinentales.

5. *Automobilisme.* — Routes d'Europe recommandées pour le parcours automobile ; réglementation du roulage ; exposition des nouveaux modèles et des derniers perfectionnements.

6. *Hôtels.* — Les grands hôtels européens. Vues d'intérieurs d'hôtel ; palais électriques ; cuisines modèles.

7. *Industrie hôtelière.* — Installations d'hôtels ; installations hygiéniques et électriques ; chauffage ; éclairage.

8. *Bureaux d'hôtels.* — Représentation d'hôtels européens ; prospectus et renseignements ; réception de commandes.

9. *Bureau de voyages.* — Renseignements, prospectus, brochures, livres ; propagande par les syndicats d'initiative et les associations de tourisme. Billets de voyage.

10. *Attractions.* — Scènes de la vie populaire ; fêtes nationales ; concerts, danses, exercices gymnastiques ; bazars.

L'Exposition du Tourisme — on le voit par ce programme, — n'a pas le caractère d'une Exposition industrielle. Les organisateurs n'ont point l'intention d'inviter les industriels et commerçants, leur dessein étant exclusivement d'assurer une publicité extraordinaire aux centres de tourisme, villégiatures, bains de mer, villes d'eau, qui



ont intérêt à attirer les voyageurs anglais. En conséquence, il ne sera pas Institute de jury, ni décerné de médailles, diplômes ou récompenses.

A la vérité, l'Exposition du Tourisme ne peut se réclamer du patronage de l'Exhibition Branch du Board of Trade ; mais on sait que les autorités anglaises ont pour règle de ne pas accorder le patronage officiel à une entreprise privée : et tel est le caractère de l'exposition qui nous occupe. La non-reconnaissance n'est que l'application d'une règle d'ordre général ; elle n'est pas motif à suspicion contre l'entreprise elle-même. [796.51 (064) (oo)]

#### EXPOSITIONS CONNEXES

**Exposition d'Agriculture tropicale.** — En juin 1914, aura lieu, à Londres, annexée au Congrès international d'Agriculture tropicale, une Exposition internationale des produits coloniaux.

Elle comprendra différentes sections destinées aux palmiers et à leurs produits : fruits, noix, huile, fibres, sucre, alcool, etc., des cocotiers ; une section de fibres textiles, une section du coton, une section des produits tropicaux et des industries qui s'y rapportent.

[63 (213)] (064) (oo)

**Exposition internationale du Caoutchouc.** — A l'occasion du Congrès international du Caoutchouc, qui se réunit à Batavia (Java), du 7 au 12 septembre 1914, aura lieu, dans cette ville, du 8 septembre au 10 octobre, une Exposition du Caoutchouc.

L'Exposition comprendra les sections suivantes : botanique, culture, récolte, préparation et emballage, parasites ennemis et moyens de lutte, économie (habitations, hygiène, culture et instruction), caoutchouc sauvage et produits analogues, succédanés du caoutchouc : gutta-percha, balata, commerce et statistique, littérature, caoutchouc vulcanisé, méthodes de recherches scientifiques.

Ce Congrès et cette Exposition avaient été d'abord annoncés pour le mois d'avril 1914, mais diverses circonstances ont obligé les organisateurs à en postposer l'ouverture. [63.347.3 (064) (oo)]

**Exposition internationale de Droguerie.** — A l'occasion du troisième Congrès international des droguistes qui aura lieu à Bruxelles, en 1914, les droguistes de ce pays se préparent à organiser une Exposition internationale des produits se rapportant à ce commerce : les spécialités, la parfumerie, les articles de photographie, les produits chimiques et hygiéniques feront l'objet des différentes sections.

Le but de cette manifestation ne sera pas une exhibition d'articles

s'adressant aux consommateurs, mais surtout un moyen de créer des rapports entre producteurs et détaillants.

Les inventeurs, les spécialistes qui désirent faire connaître leurs nouvelles inventions auront l'occasion de montrer aux gens compétents les articles susceptibles d'être vendus et lancés dans la clientèle de détail.

Cette Exposition aura lieu dans la Salle de la Madeleine, dans la seconde quinzaine de septembre.

*Secrétariat* : M. V. Krebs, 117, rue de la Croix-de-Fer, Bruxelles.

[668 (064) (oo)]

# UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

## Musée International

### Programme des Expositions, Cours, Conférences et Visites organisés durant le semestre printemps-été 1914

#### A. — Conférences et cours.

1. — Conférences sur le *Mouvement International* et l'état de l'internationalisation dans les différents domaines des études et de l'activité: 1, le droit et les questions sociales; 2, les sciences ; 3, la technique et les transports ; 4, aperçu général du mouvement international.
2. — Conférences *géographiques* données dans les sections nationales du Musée, sous les auspices de diverses sociétés d'études : 1, l'Espagne; 2, l'Argentine; 3, la Belgique; 4, la Hollande.
3. — Conférences sur la *Paix*, sous les auspices des Sociétés de la Paix.
4. — Conférences sur le *Bien-être de l'Enfant*.  
Ces conférences servent de commentaire aux collections données au Musée par la « Child Welfare Committee ». Elles sont faites sous les auspices de la Société belge de Pédotechnie, de la Fédération des Instituteurs belges, de la Fédération des Sociétés de Culture morale.
5. — Conférences sur les *Méthodes bibliographiques et documentaires*, sous les auspices de l'Institut International de Bibliographie.

6. — Conférences sur la télégraphie et la téléphonie.
7. - Cours de *vulgarisation d'aéronautique* organisé sous les auspices de l'Aéro-Club de Belgique et de l'Administration des Boy-Scouts du Gouvernement, donné par M. H. VILLARD, directeur du Laboratoire.
8. — Cours d'Espéranto organisé par la Fédération des groupes esperantistes de Bruxelles : M. d'Haenens.

**B. — Visites collectives.**

1. - Visites publiques avec conférences explicatives. Elles sont organisées avec le concours de diverses organisations, associations internationales, sociétés d'études, universités populaires et extensions universitaires, les dimanches, à 10 1/2 heures, à partir du 5 avril (dimanche de Pâques excepté).
2. — Visites réservées aux membres des Associations internationales, des sociétés savantes et des organisations de propagande. Elles ont lieu sur invitation et sont accompagnées de causeries explicatives. Les visites des sociétés suivantes auront lieu : *a)* Union de la Presse Périodique ; *b)* Sociétés d'Expansion ; *c)* Union Nationale des Sociétés de Photographie ; *d)* Sociétés de tempérance ; *e)* Musée du Livre ; *f)* Union des Villes belges ; *g)* Le Plus Grand Bruxelles ; *h)* Société de Pédagogie de Bruxelles ; *i)* Faculté internationale de Pédologie.
3. — Visites pour l'enseignement : *a)* Visites-conférences pour les membres du corps enseignant préparatoires à la visite des Ecoles, le dernier jeudi des mois d'avril, mai et juin, l'après-midi de 3 à 4 heures ;  
*b)* Visites des Écoles. Ces visites ont lieu pendant la semaine aux jours et heure fixés par les maîtres d'école, d'accord avec le Musée International. Elles réunissent une ou plusieurs classes de même degré.

**C. — Sections nouvelles et expositions spéciales.**

1. — *Section des Télégraphes et Téléphones*, organisée par le Ministère belge des Postes et Télégraphes.
2. — Sections de *l'Argentine*, de la *Californie*, du *Guatemala*.
3. — Exhibition temporaire du Bien-être de l'Enfance «Child Welfare». Don au Musée des «Child Welfare Committee» de New-York et Chicago (mois d'avril à juin).

## CHRONIQUE INTERNATIONALE

Sont énumérés sous cette rubrique les principaux événements de portée internationale. Ils seront indiqués sans commentaires et sous une forme laconique. Pour faciliter les recherches on les a différenciés par les caractères d'imprimerie employés pour désigner leur date : en italiques, les dates des événements relatifs à la situation en Orient ; en grasses, celles relatives aux armements et aux dépenses militaires.

**1914.01.01** M. Lloyd George fait une déclaration en faveur de la diminution des dépenses relatives aux armements. Il croit que le moment actuel est le plus favorable des vingt dernières années pour trois raisons :

1. La grande amélioration dans les rapports anglo-allemands.
2. Les nations européennes concentrent tous leurs efforts au renforcement des armées de terre.
3. Il y a un soulèvement contre l'oppression militaire dans toute la chrétienté et particulièrement dans l'Europe occidentale ; les classes industrielles sont soulevées contre cette folie d'organisation militaire et si les libéraux négligeaient de saisir l'occasion actuelle, ils trahiraient gravement la confiance des peuples.

*1914.01.01* Lors de l'ouverture de la Sobranié, le roi de Bulgarie termine son discours du trône en exprimant la conviction que le peuple bulgare est résolu à restaurer ses forces dans la paix et un travail durable et qu'il ne pense qu'à remporter, sur le terrain de la paix et du progrès, des victoires susceptibles de lui assurer la place d'honneur qui lui revient parmi les peuples balkaniques.

1914.01.03 Décès du pianiste Raoul Pugno.

1914.01.03 Le Gouvernement hellénique soumet à la Chambre des députés un projet d'emprunt de 500 millions à 5 p. c., à émettre à 87 3/4.

- 1914.01.05 Débat du procès intenté au colonel von Reutter et au lieutenant Schatt, au sujet des événements de Saverne.
- 1914.01.08 Grève générale des cheminots dans l'Afrique du Sud.
- 1914.01.08* M. Venizelos, chef du Cabinet hellénique, entreprend un voyage diplomatique à Rome, Paris, Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg et Vienne.
- 1914.01.10 Éruption désastreuse dans l'île de Sakourachima, au Japon.
- 1914.01.10 Acquittement du colonel von Reutter et du lieutenant Schatt. Procès en revision du lieutenant Foerstner et acquittement de celui-ci.
- 1914.01.10 Le général allemand Liman von Sanders est relevé du commandement du premier corps d'armée à Constantinople et nommé inspecteur général de l'armée et des écoles militaires de Turquie.
- 1914.01.12 Dissolution du Parlement chinois.
- 1914.01.12 Fondation à La Haye d'une Académie de Droit international.
- 1914.01.13 Interpellation sur les événements de Saverne au Parlement d'Alsace-Lorraine.
- 1914.01.13* Dissolution du Parlement bulgare.
- 1914.01.14* Remise à la Grande-Bretagne d'une note au nom de la Triple-Alliance. Cette note répond favorablement à celle du Foreign-Office relativement aux îles de la mer Egée, sauf certaines réserves au sujet du statut administratif des îles, à leur statut naval et militaire, à la contrebande de guerre et aux garanties pour les minorités.
- 1914.01.16 Perte du sous-marin anglais A. 7, près de Plymouth.
- 1914.01.19 Mort accidentelle du général Picquart.
- 1914.01.19 La Conférence internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer adopte en séance de clôture un projet de convention et de règlement.
- 1914.01.20 Mort subite de M. Francis de Pressensé.
- 1914.01.20 Le Bureau international de la Paix et les sociétés pacifistes du monde entier adressent au général Huerta et au général Carranza un appel en faveur d'un armistice et du recours à une médiation ou à un arbitrage.

1914.01.20 Visite de la Grande-Duchesse de Luxembourg à la Reine des Pays-Bas.

1914.01.21 Fin de la grève des cheminots dans l'Afrique du Sud.

1914.01.23 Interpellation au Reichstag sur les événements de Saverne.

*1914.01.23* Note de Sir Edward Grey en réponse à celle de la Triple-Alliance. Le Gouvernement britannique y prend acte des déclarations des trois Puissances qui acceptent l'attribution définitive à la Grèce des îles de la mer Egée occupées par les troupes grecques, à l'exception de Embros, Tenedos et Castellorizo, à la condition que la Grèce ait évacué le 18 janvier le territoire attribué à l'Albanie et que le Gouvernement hellénique ait pris l'engagement de faire cesser toute résistance contre l'ordre de choses établi en Albanie par les Puissances. Sir Edward Grey fait remarquer à ce sujet que la date du 18 mentionnée par les Puissances est déjà passée et propose de la remplacer soit par une nouvelle date, soit par un terme plus vague, par exemple : le plus tôt possible.

Quant à demander au Gouvernement hellénique de prendre l'engagement de faire cesser toute résistance sur la frontière gréco-albanaise, Sir Edward Grey fait observer qu'il serait excessif de rendre le Gouvernement hellénique responsable des troubles éventuels sur les causes desquels il ne pourrait avoir aucun contrôle. Le Gouvernement anglais propose de remplacer la rédaction des Puissances de la Triple-Alliance par une autre rédaction aux termes de laquelle le Gouvernement hellénique s'engagerait à n'encourager d'aucune façon, ni directe, ni indirecte, une résistance quelconque à l'ordre de choses établi.

Si cet ordre d'idées est adopté par les Puissances, le Gouvernement britannique acceptera de son côté que l'attribution définitive à la Grèce des îles en question ne prenne effet qu'après l'accomplissement de la condition imposée à la Grèce dans le sens indiqué ci-dessus.

La note anglaise passe ensuite à la question des îles de la mer Egée occupées par l'Italie. Elle prend acte de la déclaration du Gouvernement italien concernant la remise du Dodécanèse à la Turquie à une date et à des conditions qui feront l'objet d'un arrangement direct entre l'Italie et la Turquie, conformément au traité de Lausanne. Sir Edward Grey fait observer, sous une forme d'ailleurs très courtoise et très amicale, que la situation ne sera pas normale tant qu'une des grandes Puissances occupera des îles de la mer Egée.

Il fait également observer que le traité de Lausanne, en ce qui touche la restitution de ces îles, concerne principalement l'Italie et la Turquie. Il ne faut pas cependant oublier que les Puissances ont un intérêt dans le sort de ces îles, puisque conformément à leur entente du mois d'août dernier, c'est à elles toutes qu'il appartient de prendre une décision sur leur destination finale.

En dernier lieu, Sir Edward Grey propose que des déclarations soient faites à Athènes et à Constantinople dans le sens indiqué ci-dessus, à la condition toutefois qu'il soit bien compris que les Puissances devront s'entendre entre elles pour arrêter les mesures qui, en cas de besoin, feraient respecter leurs décisions par les parties intéressées.

Les Gouvernements russe et français ont notifié ultérieurement leur assentiment aux propositions de Sir Edward Grey.

1914.01.28 Incident relatif aux pourparlers engagés entre les établissements Poutiloff, chargés de construire l'artillerie de campagne russe d'après un système français, et la maison Krupp.

1914.01.29 Démission du Statthalter et du Gouvernement de l'Alsace-Lorraine.

1914.01.30 Mise à l'index des œuvres de Maeterlinck.

1914.01.31 Décès de M. Deroulède.

1914.02.03 Important discours prononcé par Sir Edward Grey au banquet de la Chambre de Commerce de Manchester.

Une partie des efforts de la diplomatie britannique tendent à obtenir que les marchés commerciaux restent ouverts en temps de paix. Dans les pays vivant dans des conditions normales, la tâche est facile, mais il n'en est pas de même au milieu des révolutions et des troubles intérieurs comme cela se produit aujourd'hui au Mexique. Les débouchés commerciaux de l'Angleterre au Mexique sont ruinés, mais nous n'y pouvons rien.

En Perse, nous pourrions agir, mais nous avons à considérer la valeur des débouchés qui s'offrent et en même temps les conséquences qu'entraînerait l'envoi d'un détachement britannique.

Le principal objet de notre politique étrangère est le maintien de la paix dans le monde, non pas par manque de courage, non pas que l'idée de guerre nous effraie, mais parce que nous sommes pénétrés du sentiment des conséquences désastreuses d'une guerre. Voilà pourquoi nous désirons une politique étrangère pacifique, qui assure la paix à la Grande-Bretagne et au monde.

Un autre fardeau qui entrave l'essor de l'industrie, c'est l'énorme et constant accroissement des dépenses destinées aux armements, mais



l'Angleterre ne doit pas supporter la responsabilité de cet accroissement. C'est là une question européenne.

Les pertes subies par le commerce du Lancashire, à la suite des guerres des Balkans, étaient inévitables.

Les passions étaient violentes ; les forces latentes en jeu étaient terribles. Seule l'intervention d'une grande Puissance eût pu empêcher le conflit, mais le recours à la force pour maintenir la paix était une entreprise hasardeuse. Il n'en sera peut-être pas toujours ainsi. Un jour viendra peut-être où, si une guerre éclate en Europe entre deux pays, les autres pourront se lancer dans la brèche sans que la pureté de leurs intentions soit mise en doute, comme cela arrive entre voisins en cas d'incendie. Mais nous n'en sommes pas encore arrivés à ce point.

Les Puissances, en restant unies au cours de la crise balkanique, ont rendu le plus grand service qu'il était en leur pouvoir de rendre. En toutes circonstances, au milieu des crises récentes, la politique britannique tendit non pas à créer, mais à aplanir les difficultés.

Quant aux questions relatives aux armements, je n'ai rien de réconfortant à en dire. Les lieux communs sur l'accroissement des dépenses pour les armements et sur les inutilités de maintenir les forces navales en état de faire face aux responsabilités ne serviraient de rien. Je préfère analyser les causes de ces dépenses. C'est une question grave, car elle ne regarde pas que l'Angleterre. Elle intéresse l'Europe et le monde.

Économiser sur les dépenses navales, mais développer les dépenses militaires ne change guère la situation européenne. Au point de vue de l'Angleterre, pour elle sa flotte est ce que les armées sont pour les autres nations. Si elle diminuait sa force navale, les autres nations, au lieu de limiter leurs armements, en profiteraient pour augmenter les leurs. Elle ne peut pas la diminuer. D'ailleurs, les dépenses des autres pays consacrées à la construction de dreadnoughts ne sont pas provoquées par celles de l'Angleterre.

L'Allemagne suit une ligne de conduite indépendante. Si la France, l'Autriche, l'Italie et la Russie construisent des dreadnoughts, ce n'est pas parce que l'Angleterre en construit elle-même.

Si nous interrompions nos constructions navales, cela ne changerait rien et pourrait nous faire courir de grands risques, puisqu'il n'est pas certain que le reste de l'Europe nous imiterait.

On protestera au Parlement contre les dépenses navales, non pas à cause du fardeau financier qu'elles imposent, mais parce que le sentiment des affaires impose à protester contre ces dépenses improductives susceptibles de compromettre le crédit de l'Europe et de conduire à une catastrophe préjudiciable à la civilisation et dont nous subirions nous-même le contre-coup.

Il est inutile que nous fassions aux autres nations un appel pour la limitation des armements. Ces nations ne nous entendront pas et pourraient nous répondre que nous nous mêlons de leurs affaires intérieures.

En attendant que les autres grandes nations partagent nos sentiments nous ne devons pas limiter nos propres armements.

Un jour viendra où le fardeau financier amènera les autres nations à résipiscence.

1914.02.04 Rétablissement par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique du commerce des armes avec le Mexique.

1914.02.06 Accusation de corruption mise à charge d'officiers de la marine japonaise, bénéficiaires de subsides accordés par une maison allemande.

1914.02.06 Vaste manifestation de paysans en Suède, à l'effet de réclamer une augmentation des armements et discours du Roi en faveur de cette augmentation.

1914.02.08 Grande démonstration du parti socialiste suédois pour protester contre la manifestation des paysans.

1914.02.09 Réponse de la Triple-Alliance à la note britannique relative aux îles de la mer Egée et à l'évacuation de l'Albanie. Elle exprime le désir que cette évacuation commence le 1<sup>er</sup> mars et finisse le 31 mars. Elle déclare que la Triple-Alliance est disposée à étudier les légères modifications de la frontière albanaise proposée par M. Venizelos. Elle accepte en termes généraux la notification à faire à la Turquie. Elle exprime l'avis qu'il y a lieu d'attendre les réponses d'Athènes et de Constantinople avant de s'occuper des mesures à prendre pour imposer le respect des décisions des Puissances.

1914.02.10 Démission du Cabinet suédois.

1914.02.12 L'augmentation de 34 millions de roubles du capital des usines Poutiloff est souscrite par des groupes français et russes, chacun pour moitié.

1914.02.03 Remise à la Grèce de la note collective des puissances. Elle déclare que les puissances ont décidé de remettre à la Grèce les îles occupées par elle à l'exception de Tenedos, Embros et Castellorizo. Une garantie suffisante est demandée au Gouvernement grec de ne pas les utiliser dans un but naval et militaire et en outre de sauvegarder les droits de la minorité musulmane. L'attribution ne sera définitive pour la Grèce que lorsque les troupes grecques auront évacué les territoires assignés à l'Albanie. Le Gouvernement grec s'engage à n'opposer aucune résistance, à n'encourager ni directement, ni indirectement, la résistance des Épirotes. L'évacuation commencera par Coritza et devra prendre fin le 31 mars.

1914.02.14 Remise à la Turquie d'une note collective semblable à celle remise à la Grèce.

1914.02.15 Le projet de convention franco-allemande au sujet des chemins de fer en Turquie d'Asie et des questions financières est paraphé à l'Office impérial des affaires étrangères par les négociateurs français et allemands.

Ce projet revêt la forme d'une convention entre, d'une part, la Deutsche Bank, laquelle représente en même temps la Société des chemins de fer d'Anatolie et celle des chemins de fer de Bagdad, et, d'autre part, la Banque impériale ottomane, laquelle représente en même temps la Société du chemin de fer de Syrie et la société encore à créer des chemins de fer du bassin de la mer Noire.

Les Gouvernements français et allemand ont l'intention de prendre officiellement acte, au moyen d'un échange de notes, du contenu de cette convention après l'avoir examinée.

Pour que cette convention entre en vigueur, il est indispensable que les deux parties se mettent d'accord avec la Turquie au sujet des questions en suspens.

1914.02.16 Le rapport sur les dépenses navales et militaires de la France, non renouvelables, les fixe à 1,410 millions, au lieu des 860 millions précédemment annoncées, dont 655,311,000 francs pour l'augmentation des effectifs de paix et 754,500,000 pour le perfectionnement de l'outillage de guerre.

1914.02.17 Entrée en fonction en Suède du Cabinet Hammarskjöld.

1914.02.21 Réponse verbale par le Gouvernement grec à la note des Puissances.

Dans cette communication le Gouvernement grec montre d'abord le rapport étroit existant entre la question de l'Épire et la question des îles. Il constate que la question des îles occupées par la Grèce est résolue par la note des Puissances.

Le Gouvernement grec s'occupe ensuite de la question des îles, ainsi que des restrictions imposées à la Grèce contre l'acceptation desquelles elle réclame une compensation pour la réalisation des décisions y relatives des Puissances. La Grèce communiquera à la Turquie son acceptation des conditions imposées aussitôt que cette Puissance aura accepté la déclaration des Puissances.

La Grèce remercie les Puissances pour la solution équitable qu'elles ont donnée à la question des îles et qui est conforme aux intérêts des deux pays. Le Gouvernement déclare être prêt à se conformer aux décisions des Puissances après que des garanties satisfaisantes lui auront été données ainsi qu'à la Turquie, que les îles ne seront ni for-

tifiées ni utilisées pour aucun but naval ou militaire. Comme contrepartie naturelle de ces obligations qui lui sont imposées, le Gouvernement ne doute pas que les Puissances voudront décider que ces mêmes îles ne pourront jamais être l'objet d'une attaque ou d'une opération hostile quelconque et que des mesures ayant un caractère agressif ne seront pas prises le long de la côte d'Asie-Mineure faisant face à ces îles. Le Gouvernement est prêt à donner à la Turquie les garanties ci-dessus. Enfin, le Gouvernement prendra des mesures effectives en vue de prévenir la contrebande entre les îles et le continent ottoman et donnera toutes les garanties satisfaisantes, prévues d'ailleurs par la Constitution du royaume et le traité d'Athènes, pour la protection des minorités musulmanes dans les îles attribuées à la Grèce, mais la Grèce a le droit d'espérer que les Puissances voudront bien demander à la Turquie des garanties efficaces afin que les populations grecques d'Embros, de Tenedos et de Castellorizo se trouvant dans la pénible nécessité de renoncer à leur condition actuelle conservent les libertés ecclésiastiques, scolaires et autres dont elles jouissent toujours.

Il est nécessaire de noter que Castellorizo fait partie du Dodécannèse et jouit toujours d'un régime privilégié. Par conséquent, on est en droit d'espérer que Castellorizo bénéficiera du régime que les puissances, en temps voulu, voudront assurer à ces îles lorsqu'elles décideront de leur sort. Il va sans dire que parmi les dispositions du traité d'Athènes qui, automatiquement, auront leur application sur les îles que la Grèce acquiert, l'amnistie convenue entre la Grèce et la Turquie sera également appliquée aux trois îles restituées.

La Grèce ne saurait dissimuler sa douleur de devoir abandonner ces trois îles.

Le Gouvernement a pris connaissance du protocole de Florence établissant les limites méridionales de l'Albanie, ainsi que du désir des Puissances que Sasono soit incorporé à l'Albanie. Quelle que soit la douleur que la Grèce ressent de devoir se séparer de régions auxquelles tant de liens la rattachent et se conformant aux décisions des Puissances, elle donnera des ordres à ses troupes pour évacuer dans le délai fixé les territoires assignés à l'Albanie.

Le Gouvernement prend l'engagement formel de n'opposer aucune résistance ni de ne soutenir ou encourager directement ou indirectement aucune résistance. Toutefois le Gouvernement attire l'attention des Puissances sur l'opportunité qu'il y aurait, pour des considérations ethnologiques, stratégiques et économiques, à ce que certains villages de la vallée d'Argyrocastro fussent incorporés à la Grèce. En échange, le Gouvernement est disposé à une rectification de frontière qui prolongerait la côte d'Albanie jusqu'au cap Paganía et, de plus, à remettre à l'Albanie une somme de 2,500,000 francs.

Le Gouvernement demande aussi que des garanties suffisantes et efficaces soient données aux populations grecques revenant à l'Albanie. Elle en demande notamment pour Chimarra, qui a toujours joui de

l'autonomie. Le Gouvernement entend que le canal de Corfou soit soumis aux conditions d'une neutralité spéciale et effective.

La Grèce, en évacuant les territoires, les remettra à des officiers hollandais, afin que l'ordre ne soit pas troublé.

Enfin, le Gouvernement prie les Puissances de faire examiner sur place les limites de la Caza et Coritza, afin d'y apporter les modifications propres à assurer de bonnes relations entre les deux États. Jusqu'à ce que cette délimitation soit tracée, les troupes grecques se trouvant sur ces territoires s'arrêteront sur les frontières naturelles. Le Gouvernement s'engage formellement à retirer ensuite ses troupes de tous les points occupés.

En terminant, le Gouvernement exprime la confiance que les Puissances examineront les considérations ci-dessus dans un esprit de justice et d'équité.

1914.02.26 Réunion du groupe parlementaire anglais du tunnel sous la Manche et vote d'un ordre du jour favorable à sa construction.

1914.02.28 Au cours de la discussion du budget des dépenses dues à l'occupation de la Lybie, le ministre du Trésor établit qu'elles se sont élevées à 1,150,000,000 de livres.

1914.03.01 Les Épirotes protestent contre leur rattachement à l'Albanie et réclament leur autonomie.

1914.03.02 Il est demandé pour l'exercice 1913-1914, à la Chambre des Communes, un crédit supplémentaire de 2,500,000 livres sterling pour le budget naval, ce qui porte la totalité de celui-ci à 48,800,000 livres sterling ou 1,230,000,000 de francs.

1914.03.03 Dissolution du parlement suédois.

1914.03.03 Publication d'un article sensationnel par la *Gazette de Cologne*, sur de prétendus préparatifs de guerre à la frontière occidentale de la Russie.

1914.03.03 Proclamation de leur indépendance par les Épirotes et constitution d'un gouvernement provisoire.

1914.03.04 Évacuation par les troupes grecques du district de Coritza et remise aux gendarmes albanais.

1914.03.05 Envoi auprès du Gouvernement albanais d'un délégué épirote chargé de réclamer des garanties pour la construction d'écoles grecques et l'enrôlement d'éléments grecs dans la gendarmerie albanaise.

1914.03.05 Dans une séance commune des deux Chambres du Congrès, le président Wilson lit un message aux termes duquel il

demande au Congrès d'abroger l'article de la loi sur le canal de Panama, qui excepte les navires américains du paiement des droits de péage.

1914.03.07 Le prince de Wied et sa femme débarquent à Durazzo.

Les souverains sont accueillis par les autorités, le corps consulaire et les chefs religieux.

1914.03.10 Démission du ministère italien.

1914.03.11 Une bataille est engagée au Mexique, près de Torreon, entre les fédéraux et les constitutionnalistes.

1914.03.12 Les représentants de la Triple-Alliance à Athènes font, auprès du Gouvernement hellénique, une démarche pour assurer celui-ci qu'une solution favorable sera donnée aux revendications des Grecs en Épire.

1914.03.13 Une note officieuse est publiée par la *Rossya* au sujet de la tension russo-allemande.

Les plus conservateurs parmi les journaux pessimistes d'Allemagne ne se contentent pas simplement de prétendre qu'il y a un soi-disant refroidissement dans les relations russo-allemandes, mais ils essaient de démontrer à leurs lecteurs la cause de ce fait regrettable. La preuve que leur tâche est plus qu'ingrate est que ces journaux se voient contraints de partir de cette supposition que l'amitié historique russo-allemande n'a plus d'importance réelle depuis longtemps et qu'elle n'existe exclusivement qu'entre les maisons régnantes russe et prussienne et non entre deux nations voisines. Nous ne nous étonnerons pas de trouver ces informations dans la presse allemande radicale, car il est naturel que le radicalisme contemporain ne comprenne pas ce que l'on appelle la politique de dynastie, même lorsque celle-ci répond à un intérêt national. Malheureusement, quelques journaux conservateurs ont aussi exprimé cette thèse en parlant de la fin de la légende de l'amitié russo-allemande. En face de ces informations il faut savoir préciser ce que l'on entend par politique de dynastie et de sympathies réciproques entre nations immédiatement voisines.

Autrefois, lorsque dans les relations internationales il n'y avait pas d'autres facteurs, lorsqu'il n'y avait pour ainsi dire pas de presse et que le niveau général de la civilisation était encore très bas, on ne pouvait parler d'une autre politique que d'une politique de dynastie. Il est complètement exact de dire que si le rapprochement russo-allemand s'est heureusement fait, les liens d'amitié et de parenté entre les maisons régnantes russe et prussienne y ont beaucoup contribué ; mais à cette époque non plus il n'y a pas que les amitiés dynastiques et il y a des cas où deux empires voisins, visant le même but, allèrent la main dans la main pour l'atteindre. En quoi consiste l'agression de la Russie

vis-à-vis de l'Allemagne? Avec la meilleure volonté du monde nous ne pouvons répondre et ce qui nous console c'est que les journaux allemands n'ont pas non plus pu fournir d'explications précises à ce sujet. Si la Russie s'efforce de développer sa puissance militaire, l'Allemagne fait de même sans être attaquée pour cela. Est-ce que les journaux allemands peuvent citer une seule grande puissance qui aurait déclaré qu'elle avait amené sa puissance militaire à ses dernières limites et qu'elle ne ferait plus d'efforts dans ce sens?

La presse allemande elle-même, du moins sa plus grande partie, repousse avec la dernière énergie la possibilité d'une diminution du programme naval allemand, quand ce sont les libéraux anglais qui le demandent.

La presse allemande ne ferait-elle pas mieux, au lieu de faire des hypothèses quelconques sur les motifs qui inspirent le Gouvernement russe, quand il travaille à perfectionner sa puissance militaire, de s'efforcer d'aplanir les frictions et les malentendus qui peuvent toujours surgir entre deux États voisins, alors même qu'ils sont unis par des liens d'amitié longuement éprouvés?

Toute la presse allemande se plaint des excitations de la presse russe contre l'Allemagne. Sous ce rapport on peut soutenir que parmi les publicistes allemands il n'y en a pas moins de mal disposés envers la Russie.

Il ne s'ensuit pourtant pas pour cela que les gouvernements russe et allemand aient l'intention de faire un trait sur la légende des relations russo-allemandes.

Une note confirmative fut publiée d'autre part par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

D'après une information télégraphique, la *Gazette de la Bourse*, de Saint-Petersbourg, publie un article imprimé en gros caractères dans lequel elle s'étend sur le haut degré de l'organisation militaire de la Russie et sur son état de préparation pour une guerre offensive, tout en soulignant les tendances pacifiques de la politique du Tsar. Nous n'éprouvons aucunement le besoin de critiquer cet éloge justifié de l'armée russe, mais il nous est aussi impossible d'y voir un motif d'inquiétude. Il y a, au contraire lieu d'être convaincu que cette déclaration émise sur un ton de supériorité militaire ne peut pas plus troubler les bonnes relations des deux gouvernements que n'a pu le faire le cri d'alarme non justifié qui était poussé récemment dans une correspondance de Saint-Petersbourg, d'un journal allemand. Il serait d'ailleurs absurde d'attribuer une portée décisive pour le présent au fait que l'on voit de temps en temps se confirmer par la plume et par la presse, la vieille expérience d'après laquelle on essaie par des excitations nationalistes de compromettre la loyauté avérée de la politique de paix des sphères officielles. Nous sommes, comme la *Rossya*, absolument d'avis que les gouvernements des deux empires voisins ne peu-

vent pas avoir l'intention de faire une croix sur la légende de l'amitié russo-allemande.

1914.03.13 Fondation de la Ligue de défense pour l'Alsace-Lorraine.

1914.03.14 Un revirement complet et subit se manifeste dans toute la presse allemande au sujet des relations entre l'Allemagne et la Russie.

1914.03.14 Signature du traité de paix entre la Serbie et la Turquie.

Le traité constate que le traité de paix de Londres est ratifié et que les liens d'amitié turco-serbes seront rétablis. Le traité annonce que les relations diplomatiques seront immédiatement reprises, que les prisonniers de guerre seront échangés et qu'une amnistie sera accordée par les deux pays. Les individus domiciliés dans les territoires cédés à la Serbie deviendront sujets serbes. Ils auront la faculté d'opter pour la nationalité turque pendant un délai de trois ans.

Les droits entiers des propriétaires particuliers acquis avant l'occupation seront respectés ainsi que tous les autres droits acquis sans préjuger des décisions que pourra prendre la commission financière de Paris. Les différents litiges et en particulier les réclamations pour les biens du domaine privé de l'État ottoman seront soumis au tribunal de La Haye.

Les vakoufs seront respectés et administrés selon les lois musulmanes. Les dîmes des vakoufs sont supprimées.

Les sujets serbes musulmans des territoires cédés jouiront des mêmes droits civils et politiques que les autres Serbes. Ils auront la liberté du culte. Les chefs spirituels des musulmans relèveront du cheik Ul-Islam.

Les écoles privées musulmanes sont reconnues. L'enseignement sera donné en turc.

Les questions relatives aux chemins de fer orientaux et au chemin de fer de Salonique à Monastir seront déferées à la commission financière de Paris.

Les ratifications du traité seront échangées dans un mois à Constantinople.

1914.03.16 Mort subite de M. Albert Gobât, directeur du Bureau international de la Paix.

1914.03.21 Constitution, en Italie, du ministère Salandra.

1914.03.23 Visite, à Vienne, de Guillaume II à l'empereur François-Joseph.

1914.03.25 Le Gouvernement hellénique adresse une circulaire aux Puissances pour attirer leur attention sur les mouvements insurrectionnels en Épire et le danger que comporte tout retard dans la réponse qu'il y aurait lieu pour les Puissances de donner



# Calendrier des Réunions Internationales

CONGRES, CONFERENCES,  
ASSEMBLEES, SESSIONS, CONVENTS

Sont énumérées dans ce calendrier, dans l'ordre des dates, les réunions (152), dont la convocation est parvenue à la connaissance de l'Office Central. Les chiffres des deux dernières colonnes à droite renvoient les premiers aux tomes III, IV, et V de la *Revue* (ceux relatifs au tome III sont en italique, au tome IV en grasse, au tome V en romain), les seconds à *l'Annuaire de la Vie Internationale*. 1908-1909 et 1910-1911 (ceux relatifs à 1908-1909 sont en italique).

Tant le calendrier que les notices qui le précèdent seront constamment mis à jour : à cette fin, il est demandé instamment aux Congrès et Associations de bien vouloir fournir sans retard les informations utiles.

*Abréviations employées :*

An.	Association.	G.	Général.
As.	Assemblée.	I.	International.
Ce.	Comité.	Mg.	Meeting.
Cf.	Conférence.	Rn.	Réunion.
Cg.	Congrès.	Ss.	Session.
Cn.	Commission.	U.	Universel.
Cv.	Convention.	Un.	Union.
Fn.	Fédération.		

[062 (oo)]

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	ANN.
1914	Cg. I. de la presse périodique (4 <sup>e</sup> ).	Leipzig.	05		731
1914	Ss. G. de l'Ordre neutre des Bons Templiers (3 <sup>e</sup> ).	(Allemagne.)	178		901
1914	Cg. I. de l'armée du salut.		267.12		959
1914	World's Christ. Endeav. Conv. (5 <sup>e</sup> ).	Sydney.	284		989
1914	Cg. I. pour les classes moyennes.	Hanovre.	321.91		1073
1914	Cg. I. « Pour mieux se connaître ».	Bruxelles.	327(4344)	133	
1914	Cg. I. socialiste (9 <sup>e</sup> ).	Vienne.	329.14		1089
1914	Cg. I. des employés d'hôtels (3 <sup>e</sup> ).	(Italie).	331.88.640.24		1167
1914	Cg. I. de la mutualité libre (3 <sup>e</sup> ).	Paris.	334.7		
1914	Ss. de l'Institut de Droit int. (29 <sup>e</sup> ).	Munich.	341		1389
1914	Cf. panaméricaine (5 <sup>e</sup> ).	Santiago.	341.1		163
1914	Rn. des Bureaux perm. de l'Un. I. pour la protection de l'enfance.	Madrid.	362.71	-54	1565
1914	Rn. du Bureau de la Féd. I. des Instituteurs (9 <sup>e</sup> ).	Copenhague.	372	233	1675
1914	Cg. I. des étudiants de l'Amérique du Sud.	Santiago.	378		1718
1914	As. gêner. de la Société I. d'enseignement commercial (8 <sup>e</sup> ).	Barcelone.	38(0)		1731
1914	Cg. I. des bains populaires (2 <sup>e</sup> ).	Bruxelles.	613.41		2074
1914	Cg. I. de sauvetage.	Amsterdam.	6148		2081

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1914	Cg. I. d'urologie (3°).	Berlin.	616.6		2121
1914	Cg. des aliénistes et neurologistes de langue française.	Luxembourg.	616.8	161	
1914	Cg. I. des ingénieurs-conseils.	Berne.	62 (069)	555	
1914	Cg. I. agrogéologique.	St-Petersbourg.	63.11		2263
1914	Cn. I. scientif. de télégr. sans fil.	Bruxelles.	654.25	170	
1914	Cg. I. des sciences comptables (4°).	Luxembourg.	657	172	2343
1914	As. I. des chimistes du cuir (12°).	Vienne.	675:54		2369
1914	Cg. I. des horlogers, bijoutiers et orfèvres (2°).	Berne.	681.11	174	
1914	Cg. I. des architectes (10°).	St-Petersbourg.	72		2417
1914	Cg. I. des Ass. touristes.	Londres.	796.5		2463
1914	Cg. I. d'aéronautique.	Lyon.	797-5	112	2516
1914.01.08/11	Cg. I. d'assistance aux aliénés (5°).	Moscou.	362.2	544	155
1914.02.14	Un. I. cycliste (29°).	Paris.	796.6	469	2475
1914.03.21	Institut I. d'embryologie (2°sess.).	Cambridge.	59 13	550	
1914.04	Rn. I. de thalassothérapie.	Cannes.	615.839.1	265	
1914.04	Rn. des Cn. spéc. du Ce. électrot. I.	Madrid.	621.3	163	2185
1914.04.01/04	Cg. I. de l'enseignement math.	Paris.	51 (07)	152	1863
1914.04.06/08	Cg. de philosophie mathématique.	Paris.	51	151	
1914.04.13/16	Cg. I. de chirurgie (4°).	New-York.	617	163	2149
1914.04.19/22	Cg. I. de phonétique expérimentale (1°).	Hambourg.	41		
1914.05.14/21	Cg. I. féministe (5°).	Rome.	396	150	1761
1914.05.30/06.02	I. Vereinigung für Rechts- und Wirtschaftsphilosophie.	Francfort-s/M.	34(01)	134	1377
1914.06	Cn. Panaméricaine de codification.	Rio de Janeiro.	341.018		
1914.06	Cg. L. de Chambres de Commerce.	Paris.	38 (062)	567	1727
1914.06	Cg. I. des nlateurs de lin (5°).	Vienne.	677.11		2379
1914.06.01/05	Cg. I. d'ethnologie et d'ethnographie.	Neuchâtel.	572	260	1935
1914.06.02/05	As. I. de philosophie juridique et économique (3°).	Francfort-s/M.	34 (01)	453	1377
1914.06.02/08	Cg. de la Soc. I. de musique (5°).	Paris.	78		2441
1914.06.08/10	Cg. I. de laiterie (6°).	Berne.	63.71	271	2295
1914.06.10/14	Cf. I. des Un. chrét. de jeunes filles	Stockholm.	267.8		969
1914.06.12/14	Cg. I. des Ass. de presse 1.16°).	Copenhague.	07		613
1914.06.15/25	Cg. I. olympique.	Paris.	796		2453
1914.06.18/20	Cf. Interparlem. du Commerce.	Bruxelles.	38 : 328		
1914.06.23/30	Cg. I. d'agronomie tropicale (3°).	Londres.	63 (213)	168	2257
1914.07	Cf. Interparlementaire (19°).	Stockholm.	172.4		807
1914.07.20/22	Cg. I. de viticulture.	Lyon.	63.46		2281
1914.07.27/31	Cg. I. d'électrologie et de radiologie médicales (7°).	Lyon.	615.84		2119
1914.08.02/10	Cg. I. esperantiste (10°).	Paris.	4.0892		1803
1914.08.03/08	Cg. I. dentaire.	Londres.	617.6		2151
1914.08.03/08	Cg. I. vétérinaire (10°).	Londres.	619		2109
1914.08.10/15	Cg. I. d'ophtalmologie (12°).	St-Petersbourg.	617.7		2122
1914.08.14	Cg. I. de la droguerie.	Bruxelles.	668		2353
1914.08.16	Cg. I. des ouvriers cordonniers.	Vienne.	331.88:		1285
1914.08.20/23	C g. I. des travailleurs du bois.	Vienne.	331.88:674	536	1255

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. U.	Références	
				Rev.	Ann.
1914.08.23/27	Cg. I. du bâtim et des trav. pub. (4 <sup>e</sup> )	Berne.	<b>69</b>	264	2403
1914.08.29/09.06	Cg. anarchiste 1.	Londres.	335.8	269	2213
1914.08.31/09	Cg. I. des tramways et des chemins de fer secondaires (18 <sup>e</sup> ).	Budapest.	625.6		
1914.09	Cg. L du christianisme social.	Bale.	3:284	263	2059
1914.09	Cf. de l'Ass. de dr. intern. (20 <sup>e</sup> ).	La Haye.	341		
1914.09	As. I. de sismologie.	St-Petersbourg.	341.29:551.22	1395	470
1914.09	Cg. I. des maladies profess. (3 <sup>e</sup> ).	Vienne.	613.6	263	2059
1914.09.07/12	Cg. L de neurologie, de psychiatrie et de psychologie.	Berne.	616.89		
1914.09.07/12	Cg. I. du caoutchouc.	Batavia.	63.347.3		2242
1914.09.09/13	Cg. Eucharistique internat. (25 <sup>e</sup> ).	Lourdes.	265.3		703
1914.09.10	Cf. I. de l'Union postale univers.	Madrid.	341.28.16		343
1914.09.10/14	Cg. de l'Ass. littéraire et artistique (37 <sup>e</sup> ).	Leipzig.	347.78		847
1914.09.12/19	Cg. U. de la paix (21 <sup>e</sup> ).	Vienne.	172.4	81	839
1914.09.15/17	As. I. pour la protection légale des travailleurs (8 <sup>e</sup> ).	Berne.	351.83	252	1493
1914.09.22/29	Cg. I. d'éducation familiale (4 <sup>e</sup> ).	Philadelphie.	371.398	229	1629
1914.09.26/28	Cg. I. des œuvres d'éducat. popul.	Leipzig.	37		1605
1914.10.05/10	Cg. I. des américanistes (19 <sup>e</sup> ).	Washington.	571 (73)		106
1914.11.23/26	Cg. U. des hôteliers.	Paris.	640.241		2309
1914.12	Cf. sanitaire panaméricaine (6 <sup>e</sup> ).	Montevideo.	341.27.7		299
1915	Cg. I. antialcoolique (15 <sup>e</sup> ).	(New Jersey.)	178		923
1915	Cg. I. pour la prot. des animaux.	Paris.	179.3		687
1915	Cg. I. de la libre pensée (16 <sup>e</sup> ).	Prague.	211		949
1915	Cg. I. du christianisme libéral.	Tokyo.	784.95		1001
1915	Cg. de l'Institut I. de sociologie (9 <sup>e</sup> ).	Vienne.	3		1041
1915	Ss. de l'Institut I. de Statist. (15 <sup>e</sup> ).	Bruxelles.	31		105
1915	Cf. I. de l'Union syndic. int. (8 <sup>e</sup> ).	San Francisco.	331.88		1123
1915	Cg. I. des ouvriers brasseurs (4 <sup>e</sup> ).	Munich.	331.88 : 663.4		1207
1915	Cf. I. télégraphique.	Paris.	341.28.17		363
1915	Cg. I. du suffrage des femmes (8 <sup>e</sup> ).	Berlin.	342.83		14
1915	Cg. I. pénitentiaire (9 <sup>e</sup> ).	Londres.	343.8		831
1915	Cg. I. des sciences admin. (2 <sup>e</sup> ).	Madrid.	35		1403
1915	Cg. I. de l'assistance (6 <sup>e</sup> ).	Londres.	36		150
1915	Cg. I. des gouttes de lait (4 <sup>e</sup> ).	Londres.	367.71		1565
1915	Cg. I. des actuaires (8 <sup>e</sup> ).	St-Petersbourg.	368	259	1589
1915	Rn. du Bureau de la Fn. I. des Instituteurs (10 <sup>e</sup> ).	Prague.	37-	233	167 5
1915	Cg. I. de l'enseign. primaire (3 <sup>e</sup> ).	Prague.	37-		1673
1915	Cg. I. des étudiants ( <i>Corda Fratres</i> ) (9 <sup>e</sup> ).	Montevideo.	378		1707
1915	Cf. I. des agents commerciaux.	Budapest.	381.2		
1915	Cg. I. des chemins de fer (9 <sup>e</sup> ).	Berlin.	385		1747
1915	Cg. maritime international (13 <sup>e</sup> ).	Stockholm.	387	364	1459
1915	Cg. I. de radiologie et d'électricité	Munich.	537.531		1903
1915	Cg. I. d'anthr. et d'archéologie pré-historiques (15 <sup>e</sup> ).	Madrid.	571		1931
1915	Cg. U. des races (2 <sup>e</sup> ).	Paris.	572	156	1939
1915	Cg. I. ornithologique (6 <sup>e</sup> ).	Serajevo.	59.82		198

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann
1915	Cg. I. fédératif d'anatomie (3e)		611		203 3
1915	Cn. I. des rech, sur le cerveau (3°)		611.82		2035
1915	Cg. I. de thalassothérapie (6°)	San Remo.	615.839.1		211
1915	Cg. I. de laryngo-rhinologie (4°)	Copenhague.	617.8		216
1915	Cg. I. des Ass. agricoles et de démographie rurale.	Paris.	63(062)		224 3
1915	Cg. I. d'agronomie coloniale.	Madrid.	63 (-5)		225
1915	Cg. I. de chimie appliquée (9°).	St-Petersbourg.	661		234
1915	Cg. I. de la danse (3°).	Hambourg.	793-3		244
1915.04	Cg. I. de pédologie (2°).	Madrid.	136.7		763
1915.05.22/29	Cg. I. de botanique (4°).	Londres.	58		1969
1915.06	Cg. I. p' l'essai des matériaux	St-Petersbourg.	670.01	18	2177
1915.06	Cg. I. des mines, de la métal. la mec. et de la géolog. appl.	Londres.	622		220 3
1915.08.27/09.05	Cg. I. dentaire.	San Francisco.	617.6		215
1915.08.31/09.07	Cg. I. de philosophie (5°).	Londres.	1	251	659
1915.09	Cn. I. électro-technique.	San Francisco.	671.1	16	2183
1915.09.13/20	Cg. I. des applicat. électriq. (3°)	San Francisco.	671.2		219
1915.09.20/25	Cg. I. de l'art de l'ingénieur.	San Francisco.	67	76	
1916	Ss. de l'Ass. I. des Académies.	Berlin.	061		739
1916	Cg. I. antialcoolique.	San Francisco	178		923
1916	Cg. I. des ouvriers métallurgistes.	Vienne.	331.88:669	371	123
1916	Cf. I. des charpentiers.	(Allemagne.)	674.1		
1916	Cf. postale sud-américaine (2°)		341.28.16		349
1916	Cg. I. d'hygiène scolaire (5°).	Bruxelles.	371.7		165
1916	As. I. de l'Ass. des Écoles du dimanche.	Tokyo.	374.02		16
1916	Cg. I. des mathématiciens.	Stockholm.	51		18
1916	Un. I. p' les rech, solaires (6°)	Rome.	52.37	244	18
1916	Cg. I. de zoologie (10°).	Budapest.	53		19
1916	Cg. de l'Un. Végétarienne I. (5°)	Allemagne ou France.)	613.261		20
1916	Cg. I. des bains populaires (3°)	Bordeaux.	613.41		70
1916	Cg. I. d'homéopathie (9°)	Berlin.	615.53		71
1916	Cg. I. du froid (4°).	St-Petersbourg.	612.55		71
1916	Cg. I. de la route (4°).	Munich.	625.7		77
1916	Cg. I. de sténographie (12°)	Alger.	653	169	2329
1916	Cg. I. des éditeurs (9°).	Paris.	655.4	262	73
1916	Cg. I. de géographie (11°)	St-Petersbourg.	91		233
1916	Rn. de la Cn. polaire I.	St-Petersbourg.	91(211)	176	75
1916.09	Cg. I. de physiologie (10°)	Paris.	612	158	70
1917	Cg. I. de la libre pensée (17°)	Lausanne.	211		91
1917	Cg. I. des ouvriers selliers.	Copenhague.	331.88:685.1	95	1271
1917	Cf. I. de radiotélégraphie.	Washington.	341.28.17		28
1917	Cg. I. contre la tuberculose.	Londres.	616.995		71
1917	Cf. I. contre la lèpre.	Serajevo.	616.998		71
1918	Cg. I. des sciences historiques (4°).	St-Petersbourg.	9		25
1918		Hambourg.	211		01
1920	World's Missionary Conference.	Hambourg.	266		95

# L'Union des Associations Internationales

## ORGANISATION

Le *Congrès Mondial* se réunit à intervalles de trois années minimum. La *Commission Centrale*, composée de délégués des Associations, se réunit annuellement. L'*Office Central* agit comme organe exécutif de l'Union. Il est aidé dans ses travaux, par six *Commissions* dans lesquelles toutes les Associations peuvent se faire représenter et qui envisagent toutes les questions du point de vue des relations mutuelles et interscientifiques : 1. Coopération et entreprises communes; 2. Réglementation et législation; 3. Systèmes d'unités; 4. Organisation interne des Associations et des Congrès; 5. Documentation et publications; 6. Langage scientifique et technique.

## CENTRE INTERNATIONAL

Le Centre International a été établi à Bruxelles, siège actuel de 65 organismes internationaux. Il est installé dans un ensemble de locaux, encore provisoires, mis gracieusement à sa disposition par le Gouvernement belge (4,200<sup>m</sup><sup>2</sup>). Un grand nombre d'Associations y ont leur domicile.

Les services et collections organisés en coopération au Centre International sont :

1° Le Musée International (16 salles, comprenant environ 3,000 objets et tableaux); 2° la Bibliothèque Collective Internationale (75,000 volumes) ; 3° le Répertoire Bibliographique Universel (11 millions de notices sur fiches classées par matières et par auteurs) ; 4° les Archives Documentaires Internationales (10,000 dossiers comprenant environ 300,000 pièces et documents iconographiques) ; 5° un Service collectif de librairie fonctionnant au sein de l'Office Central.

## PUBLICATIONS

L'Union fait paraître les publications suivantes : 1° *Actes du Congrès Mondial* (rapports, discussions et vœux) ; 2° *Annuaire de la Vie Internationale* (monographies résumant toutes les données de l'enquête permanente sur les Associations Internationales) ; 3° *La Vie Internationale* (revue mensuelle publiant des études d'ensemble et des informations sur la vie et l'organisation internationales) ; 4° *Code des Vœux et Résolutions des Congrès Internationaux* (coordination des desiderata principaux dans tous les domaines de la vie internationale) (en préparation).

## MOYENS D'ACTION

Le budget de l'Union est alimenté par les cotisations volontaires des Associations, par les subventions des États et par les libéralités du mécénat. Elle est notamment subsidiée par l'Union Interparlementaire et par la « Carnegie Endowment for International Peace ».

ADRESSE : *Office Central des Associations Internationales*. — Bruxelles, 3bis, rue de la Régence (Palais des Beaux-Arts).

Consulter la publication n° 25a : *L'Union des Associations Internationales*.

# L'Union des Associations Internationales

## BUT ET PROGRAMME

L'Union des Associations Internationales a été constituée à Bruxelles, en 1910, au cours d'un Congrès Mondial, auquel adhèrent 132 organismes internationaux.

Elle a été développée par le deuxième Congrès Mondial, réuni en 1913, et auquel furent représentés 170 Associations Internationales et 24 Gouvernements.

Son programme est le suivant :

1° Grouper les Associations Internationales (institutions, fédérations, ligues, congrès, instituts, commissions, bureaux permanents, etc.), créées au cours des cinquante dernières années; établir entr'elles des relations permanentes, seconder leur action et leurs travaux, les amener à coopérer, à unifier leurs méthodes et à coordonner leur organisation et leur programme;

2° Etudier systématiquement les faits généraux de la vie internationale ; en dégager la conception pratique d'une organisation mondiale fondée à la fois sur le droit, sur le progrès scientifique et technique et sur la libre représentation des intérêts communs à toute l'humanité ;

3° Tenir les Associations Internationales comme la représentation la plus haute des diverses catégories d'intérêts mondiaux qu'elles ont fédérés internationalement ; les amener à se confédérer librement dans le but de poursuivre ensemble l'organisation de la vie internationale dans toutes ses parties ;

4° Créer un Centre International pour y aménager les installations matérielles nécessaires à l'activité de l'Union et à celle des Associations affiliées, ainsi que pour faciliter la gestion des grands intérêts mondiaux ;

5° Contribuer à développer les relations par delà les frontières, à accroître la solidarité humaine et à assurer la paix entre les nations.

